



HAL
open science

Actions collectives, engagements de proximité et gestion des déchets en région Centre-Val de Loire

Patrice Mele, Claudia Cirelli, Dominique Bachelart, Émilie Laurent, Fabrizio Maccaglia, David Violleau

► **To cite this version:**

Patrice Mele, Claudia Cirelli, Dominique Bachelart, Émilie Laurent, Fabrizio Maccaglia, et al.. Actions collectives, engagements de proximité et gestion des déchets en région Centre-Val de Loire. UMR CITERES, Université de Tours; Région Centre Val de Loire; ADEME; MSH Val-de-Loire. 2022, pp.64. <halshs-04427364>

HAL Id: halshs-04427364

<https://shs.hal.science/halshs-04427364v1>

Submitted on 30 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved



Projet de recherche

Actions collectives, engagements de proximité et gestion des déchets en région Centre-Val de Loire

Synthèse des résultats

05-05-2022

*Patrice Melé (coord.),
Claudia Cirelli, Dominique Bachelart, Émilie Laurent,
Fabrizo Maccaglia, David Violleau*

UMR CITERES, CNRS, Université de Tours

Avec le soutien de la MSH Val de Loire

Partenaires non académiques : ADEME, Agglopolys, Touraine Propre

Projet financé par l'APR IR région Centre-Val de Loire



Table des matières

1 – Stratégie de recherche et réalisations	3
L'enquête et ses différentes phases.....	3
L'enquête qualitative	5
Parcours d'engagement : réalisation de « capsules » vidéo	7
2 – L'analyse cartographique	8
La cartographie interactive	8
Un SIG à partir de la base des associations	9
3 – L'analyse des entretiens	14
Trajectoires des associations et collectifs issus de conflits liés à la localisation des infrastructures de traitement des déchets	15
Associations de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement : entre innovation et obsolescence pédagogique, force d'interpellation et prestations limitées	21
Les collectifs promoteurs du zéro déchet : impulser une trajectoire locale de transition.....	27
Les ressourceries : la diffusion de tiers-lieux du réemploi sur le territoire régional.....	32
Associations et tarification incitative	40
Conclusions	46
Formes, modalités et degrés de l'engagement	46
Dimensions politiques de l'action collective	47
Une politique de l'expertise	48
Bibliographie des ouvrages cités.....	50
Annexe : compte rendu des journées d'étude AGIRE.....	57

Image de la première page : personnages et photographie création Carole Marchais

Site internet du projet : <https://agire.msh-vdl.fr>

1 – Stratégie de recherche et réalisations

L'objectif central de cette recherche consiste à étudier le rôle des actions collectives dans la mise en œuvre des politiques de gestion des déchets ménagers. Deux hypothèses ont guidé la formulation du projet : (1) une meilleure connaissance des collectifs existants et de leur rôle peut contribuer à mieux ancrer territorialement les actions publiques dans le domaine des déchets ; (2) les effets des mesures de prévention, de réduction et l'acceptabilité de la localisation des infrastructures de gestion des déchets dépendent en partie de leur capacité à construire des dispositifs d'interface avec les acteurs collectifs.

Notre projet considère donc que la transition dans le domaine de la gestion des déchets ménagers ne dépend pas seulement du changement des comportements des usagers à l'échelle de leur domicile, mais aussi de la compréhension des différentes formes d'action collective qui semblent se multiplier sur cette thématique : mobilisations locales de riverains s'opposant à la proximité d'installations de traitement, collectifs qui plaident pour une autre relation sociétale aux déchets ou groupes qui s'engagent dans des expérimentations locales.

Notre projet a l'ambition de construire des apports sur cinq points :

1. Les ressorts des engagements dans des actions collectives à l'échelle locale et l'évolution des modes d'action et d'organisation.
2. Les relations entre conflictualité, dispositifs de participation et formes d'engagement.
3. Le rôle des actions collectives dans les relations des habitants aux acteurs publics et au droit.
4. Les facteurs pouvant conditionner la réussite et la pérennité d'expérimentations locales, leurs capacités à se diffuser pour enrôler un nombre plus important de participants et leur reproductibilité.
5. Les relations entre les évolutions rapides des politiques publiques de gestion des déchets et les objectifs affichés par les associations et les collectifs.

L'enquête et ses différentes phases

Pour répondre aux interrogations du projet, une première phase de l'enquête a consisté à produire une typologie et une cartographie des actions collectives avec l'objectif principal d'identifier, sur l'ensemble du territoire régional, les associations et les collectifs engagés dans des actions en lien avec la prévention ou la gestion des déchets. La démarche a consisté à saisir les collectifs et associations présents sur la base de leurs actions et projets, de leurs relations avec les pouvoirs publics et de leurs initiatives en direction des habitants et des usagers. Nous avons aussi identifié les modalités de partenariats et de coordination entre différentes catégories d'acteurs (publics, privés, associatifs).

L'identification des associations a été effectuée dans une première phase par les sites web de structures nationales, régionales et associatives (Journal officiel des associations, asso1901.com, Hello Assos, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale EPCI), à partir également des annuaires de réseaux comme le Graine, FNE¹ Centre, la SEPANT², l'URCPIE³, des Maisons de Loire, des informations de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD). Une recherche a été de plus effectuée dans la presse régionale.

Le croisement des données produites par ces différentes sources a permis d'identifier 198 associations et collectifs (actualisation décembre 2021).

Par la suite nous avons mobilisé trois modes de traitement de ce monde associatif afin d'analyser la variété des formes et modalités d'actions et des relations à l'action publique : (1) une typologie des associations ; (2) une typologie des actions collectives réalisées ; (3) les

¹ France Nature Environnement.

² Société pour l'étude et la protection de la nature de Touraine.

³ Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

différentes modalités de relation avec les pouvoirs publics et les positions des associations par rapport à l'action publique.

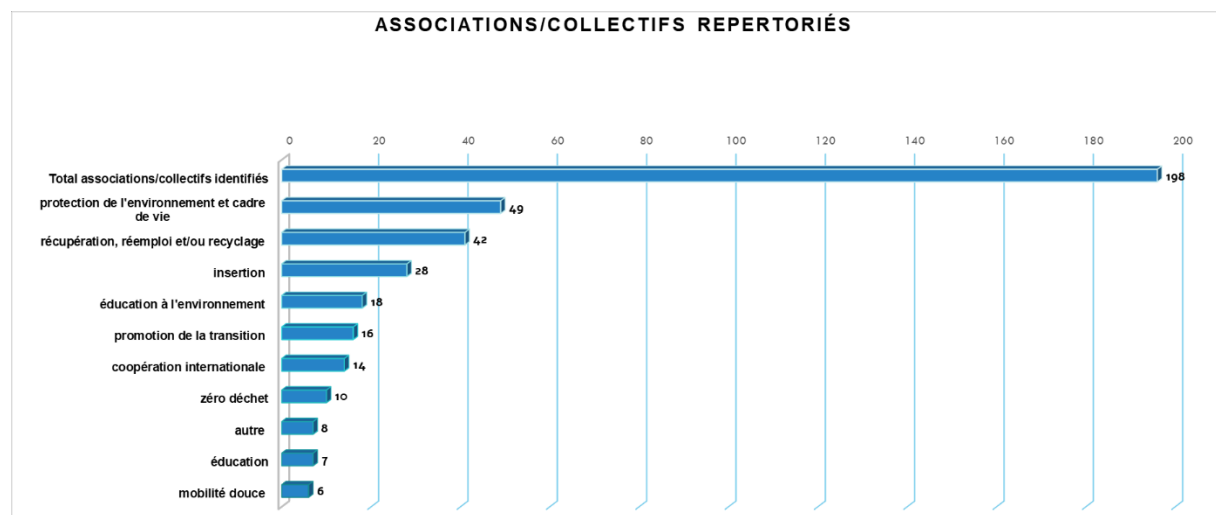
Pour organiser les données et ensuite construire la typologie des associations, nous avons eu recours à 17 critères : nom, statut (association 1901/collectif), année de création, agréments, labels, page web, adhésion à des réseaux, nombre de salariés, nombre d'adhérents, domaines d'intervention, type d'action dans le domaine des déchets, rapports avec les pouvoirs publics/action publique, échelle d'intervention, membre ou non de la Commission consultative d'évaluation du plan de prévention et gestion des déchets, participation à d'autres instances de concertation, collectivité de localisation, EPCI concernée.

P1 : Nombre d'adhérents

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	NOM	Statut	Agréments	Labels	Domaines d'intervention	Typologie	sous-type	Actions domaine Déchets	Typologie d'action
1	1 1000 et 1 partages. Recyclerie créative en Sologne	Loi 1901			prévention, réemploi, réparation, réduction déchets ;	déchets	récupération, ressourcerie	Collecte, tri, remise en état, détournement artistique, vente (y compris sur le Bon coin); Recyclerie; Ateliers : jardinage permaculture, réaction de bacs à partir de palettes avec Sologne nature environnement	Prévention et 3 R (Réduction, ré
2	1 Accueil paysan centre val de Loire	Loi 1901			Agriculture, Alimentation, Biodiversité, Consommation / Déchets, Art/Patrimoine historique et culturel, Construction / Ecohabitat, Consommation / Déchets	éducation (populaire, citoyenneté, solidarité...)	Tourisme alternatif, agriculture	compostage	animation
3	1 Accd36 Association Châtillon Développement Durable	Loi 1901			mobilisée contre les nuisances du centre d'enfouissement de la COVED - Châtillon/Le Tranger	environnementale locale	opposition nuisances (centre d'enfouissement)	information et sensibilisation au tri ; promotion du compostage et récupération (cartouche d'encre); enquête sur la RI ; veille sur le centre d'enfouissement et de stockage des déchets industriels et ménagers de	vigilance territoriale ; préventi

Associations adresses_contacts associations ordre alphabetique associations organisées typolog ...

Ces éléments nous ont permis de définir dix catégories pour décrire le monde des associations : (1) zéro déchet ; (2) récupération, réemploi et/ou recyclage ; (3) insertion ; (4) protection de l'environnement et du cadre de vie ; (5) éducation à l'environnement ; (6) éducation (dans cette catégorie on retrouve des associations comme Familles rurales ou la Ligue de l'enseignement, ou associations sportives scolaires ayant des actions dans le domaine des déchets) ; (7) promotion de la transition ; (8) mobilité douce ; (9) coopération internationale ; (10) autre (dans cette catégorie ont été placées des associations aux profils assez différents, mais qui ont toutes réalisé des actions dans le domaine des déchets, par exemple la Jeune chambre économique internationale de Tours ou Accueil Paysan).



L'enquête qualitative

Afin d'analyser en détail les relations entre les collectifs impliqués dans l'action, les acteurs publics et les usagers et résidents et de (re)placer des actions dans les contextes locaux et d'analyser leurs effets, des entretiens semi-directifs ont été réalisés⁴. Une phase exploratoire a permis de collecter un premier corpus de données *via* l'envoi de fiches informatives (une centaine d'associations ont été visées, un quart de retours), d'appels téléphoniques, d'entretiens exploratoires (une dizaine).

Les critères pour choisir les associations ou collectifs enquêtés ont été : la diversification des formes d'action collective des types d'implication des associations (en faveur de la prévention, réduction, etc., opposition à des projets) ; les modalités et la portée de l'action – capacité d'enrôlement, de montée en généralité (objectifs, arguments) – ; des formes de structuration (collectif, association ou réseau) ; la localisation géographique avec le choix de couvrir les six départements ; les contextes d'action différents (urbain, périurbain, rural).

Nous avons ensuite structuré notre investigation à partir de l'identification de sept types d'acteurs collectifs à enquêter :

1. Différents collectifs zéro déchet identifiés dans la région, et en particulier un focus sur l'association Zéro Déchet Touraine.
2. Associations environnementalistes généralistes et associations d'éducation à l'environnement.
3. Ressourceries/recycleries et structures de réemploi/recyclage.
4. Associations œuvrant pour la transition.
5. Associations ou collectifs qui ont été créés pour s'opposer à des projets d'infrastructures de traitement des déchets.
6. Panel habitant constitué par la région Centre dans le cadre du processus de concertation autour du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).
7. Acteurs de territoires mettant en place la redevance incitative (habitants, techniciens, élus, associations)⁵.

Au total, nous avons réalisé 100 entretiens semi-directifs d'une durée allant d'une heure et demie à trois heures, entretiens tous enregistrés et retranscrits, correspondant à 77 structures différentes plus 10 participants au panel habitant. Une partie des entretiens étaient des entretiens collectifs (de 2 à 10 personnes) ; au total nos enquêtes ont touché 162 personnes. Pour les ressourceries, des observations ont été également effectuées lors des visites.

Pour le traitement des données, nous avons utilisé le logiciel MAXQDA.

⁴ Des projets tutorés ont été également organisés en lien avec le master Management des territoires et urbanisme afin de valoriser la recherche auprès des étudiants de l'Université de Tours. Un étudiant de Master 1 a participé à l'enquête auprès des membres de Zéro Déchet Touraine et un mémoire de Master 2 a été réalisé par Émilie Laurent sur la tarification incitative. Cette dernière est actuellement inscrite en thèse à l'Université de Tours avec une allocation de recherche avec un projet portant sur les relations entre engagement et transition dans le domaine des déchets, analyse comparative entre Tours, Roubaix et Grenoble.

⁵ Une étude approfondie a été menée sur le territoire de Châteauneuf-sur-Loire (SICTOM, Loiret), où une opposition forte a été menée à la mise en place de ce dispositif. Des entretiens ont été aussi menés sur les autres territoires régionaux ayant mis en place la redevance : SMIRTOM de Saint-Amandois (Cher), communauté de communes Bléré-Val de Cher, communauté de communes du Castelre naudais (Indre-et-Loire) et commune d'Auneau (SICTOM de la région d'Auneau, Eure-et-Loir).

LISTE DES ENTRETIENS REALISES DANS LE CADRE DU PROJET AGIRE			
Nom structure	Date	Entretiens	Personnes
Zéro Déchet Touraine	23/01/2018	1	1
Centraider	02/04/2018	1	2
Participant Panel 1	04/04/2018	1	1
Participant Panel 2	04/04/2018	1	1
Association Natura 18	01/06/2018	1	1
Participant Panel 3	16/06/2018	1	1
Participant Panel 4	20/06/2018	1	1
Collectif Chinonais	25/06/2018	1	2
Participant Panel 5	27/06/2018	1	1
Ressourcerie La Charpentière	28/06/2018	1	1
Association ACTIVE	29/06/2018	1	1
Participant Panel 6	10/07/2018	1	1
CitLab	11/07/2018	1	1
France Nature Environnement	11/07/2018	1	2
Participant Panel 7	11/07/2018	1	1
Ressourcerie Les Bornes Mairies	12/07/2018	1	2
SEPANT	12/07/2018	1	2
Participant Panel 8	16/10/2018	1	1
SEPANT- Groupe déchets	21/11/2018	1	5
Bien vivre à Tours	17/12/2018	1	1
SICTOM - Chateaufort sur Loire / Pdt. Breton (EL)	08/01/2019	1	3
Communauté des communes Bléré-Centre Val de Cher (EL)	11/01/2019	1	1
SICTOM région D'Auneau (EL)	23/01/2019	1	1
Communauté des communes des Terres du Haut-Berry (EL)	04/02/2019	1	1
ADUS (EL)	06/02/2019	1	1
SICTOM - Chateaufort sur Loire / Dir. Sauvage (EL)	06/02/2019	1	1
SMIRTOM St. Amandois (EL)	22/02/2019	1	1
Velpeau en Transition	12/03/2019	1	2
Zéro Déchet (Salbris vers le)	16/03/2019	1	3
Participant Panel 9	16/03/2019	1	1
Participant Panel 10	16/03/2019	1	1
Communauté des communes du Castelenaudais (EL)	21/03/2019	1	1
Zéro Déchet Amboise 1	22/03/2019	1	1
Association Chateaufort-en-transition (EL)	28/03/2019	1	2
Association Qualité de vie en pays Gatine Choisseil et pays de Racan	03/05/2019	1	3
Association Châtillon Développement Durable 36	14/05/2019	1	2
1000 et 1 partages	21/05/2019	1	3
Sologne Nature et environnement /Graine	22/05/2019	1	3
Indre Nature	27/05/2019	1	2
ASPIE	05/06/2019	1	10
Cre-sol	05/06/2019	1	2
Zéro Déchet Génillé	25/06/2019	1	2
Eure et Loir Nature	04/07/2019	1	1
Les 3 R	04/07/2019	1	1
La boîte à outils	05/07/2019	1	2
Ressourcerie Recup & Co	05/07/2019	1	2
Les ateliers ligériens	08/07/2019	1	2
EMMAUS Blois	09/07/2019	1	1
URCPIE	10/07/2019	1	1
ADEPA	11/07/2019	1	2
ADEVAV (pas-retranscrite)	11/07/2019	1	1
La Ressource AAA	16/07/2019	1	3
Agglopolys	06/09/2019	1	2
Val Eco	06/09/2019	2	2
Reconstruire Ensemble	24/09/2019	1	1
Mission Publique	10/10/2019	1	1
Collectif Les metairies	13/12/2019	1	2
Observatoire Loire	13/12/2019	1	1
Zéro Déchet Orléans-Nopoubelle	14/02/2020	1	3
Ressourcerie régie de quartier Vendôme	13/03/2020	1	2
Ressourcerie Haut Berry	25/03/2020	1	1
Loiret Nature Environnement	26/03/2020	1	1
Chambre régionale de l'économie Sociale et Solidaire (CRESS)	03/04/2020	1	2
RECYCL' REGIE Bourges	22/04/2020	1	1
Association Dos d'âne (pas retranscrite)	23/01/2019	1	1
La Petite brosse	17/11/2020	1	1
Rebout'	29/09/2021	1	2
Precious Plastic	14/10/2021	1	2
Les vers de Tours	22/10/2021	1	4
1 Terre-Actions	23/11/2021	1	1
Association citoyenne Gatine Pays de Racan	03/12/2021	1	3
Recyclerie communautaire Caverne Triftout	16/02/2022	1	2
La RecycFrit	26/10/2021	1	1
Salbris vers le ZD (2)	28/10/2021	1	2
Association Couleurs Sauvages	08/12/2021	1	1
CleanWalker	12/09/2021	1	8
Entretiens ZD Touraine 2019		10	10
Entretiens projet tuteuré M2	2019		
Natura 18		1	1
Syvalorm		1	1
VAL-DEM		2	2
L'Arcanderie		1	1
Orléans Métropole (Service qualité déchets)		1	1
1-Terre actions		1	1
Maire de Charost		1	1
CC Pays d'Issoudun		1	1
Indre Nature		1	1
SICTOM Issoudun		1	1
Athéna		1	1
Perche Nature		1	1
Total		100	162

Parcours d'engagement : réalisation de capsules « vidéo »

Dans l'objectif de montrer la diversité et la multiplicité des formes d'engagement, des initiatives et actions sur le territoire régional dans le domaine des déchets, nous avons réalisé 20 entretiens filmés appelés ici « capsule », d'une durée, une fois éditée, d'une dizaine de minutes en moyenne. L'utilisation de ce médium permet, en plus de produire de la connaissance par une approche par l'image, de multiplier les supports de diffusion des résultats du projet, l'enjeu étant de diffuser, par la vidéo, des contenus scientifiques en direction d'un public plus vaste.

Dans ces vidéos, nous interviewons un ou plusieurs membres d'une association ou d'un collectif sur la base de cinq questionnements visant à construire un récit sur le collectif ou l'association au sein duquel ils sont impliqués : (1) le contexte et conditions de création de l'association ou collectif et les types d'action menés ; (2) les raisons qui ont poussé les initiateurs à s'intéresser à la question des déchets ; (3) ce que les actions collectives menées produisent sur le territoire ; (4) les conditions pour perdurer ; et enfin (5) ce que les collectifs attendent des pouvoirs publics.

Le choix des associations et collectifs a été réalisé sur la base de critères de représentativité des initiatives et des catégories identifiées (zéro déchet, éducation à l'environnement, structures de réemploi comme les ressourceries, ou les structures d'insertion comme Emmaüs, associations portant des projets de compostage, de réparation de vélos ou environnementalistes généralistes). Ainsi, nous avons voulu présenter la diversité des territoires (les différents départements et contextes sociospatiaux). Nous avons également souhaité prendre en compte des expériences d'actions collectives qui n'ont pas perduré pour ne pas montrer uniquement des *success-stories* afin de produire des éléments pour interroger les conditions d'ancrage et de pérennisation de l'action collective sur le territoire. Les associations et collectifs protagonistes des capsules avaient été déjà rencontrés dans la phase de réalisation de l'enquête de terrain. Un premier contact avait donc déjà été établi et un accord de principe donné. Les enregistrements ont été réalisés pour la majorité des capsules dans les locaux des associations ou en extérieur (15/20). Le parti adopté pour le tournage a été d'enregistrer la ou les personnes en répondant aux cinq questions, puis de laisser la caméra tourner (avec l'accord des personnes filmées) sur les échanges qui suivaient les questions pour ne pas perdre d'éventuels éléments pouvant enrichir les propos. Des prises de vue à l'intérieur des structures/locaux et en extérieur ont été également tournées. Pour chaque capsule, nous avons une moyenne d'une heure d'enregistrement audio et vidéo. Les capsules ont fait l'objet d'un travail de montage pour leur donner le format final. Avant d'être mises en ligne, les personnes filmées ont pu exprimer leur droit de regard et de réserve sur le produit final. Les retours pour les capsules mises en ligne ont été, pour l'instant, très positifs.

Nous avons aussi intégré sur la même page de notre site internet la captation d'un entretien collectif réalisé à la suite d'une action de ramassage des déchets organisée par Cleanwalker Tours⁶.

Ces vidéos réalisées grâce à la collaboration du pôle audiovisuel de la MSH de Tours et de Jean-Philippe Corbellini sont hébergées sur la [chaîne Canal U de l'UMR CITERES](#) et relayées sur la page du site web du projet : <https://agire.msh-vdl.fr/>.

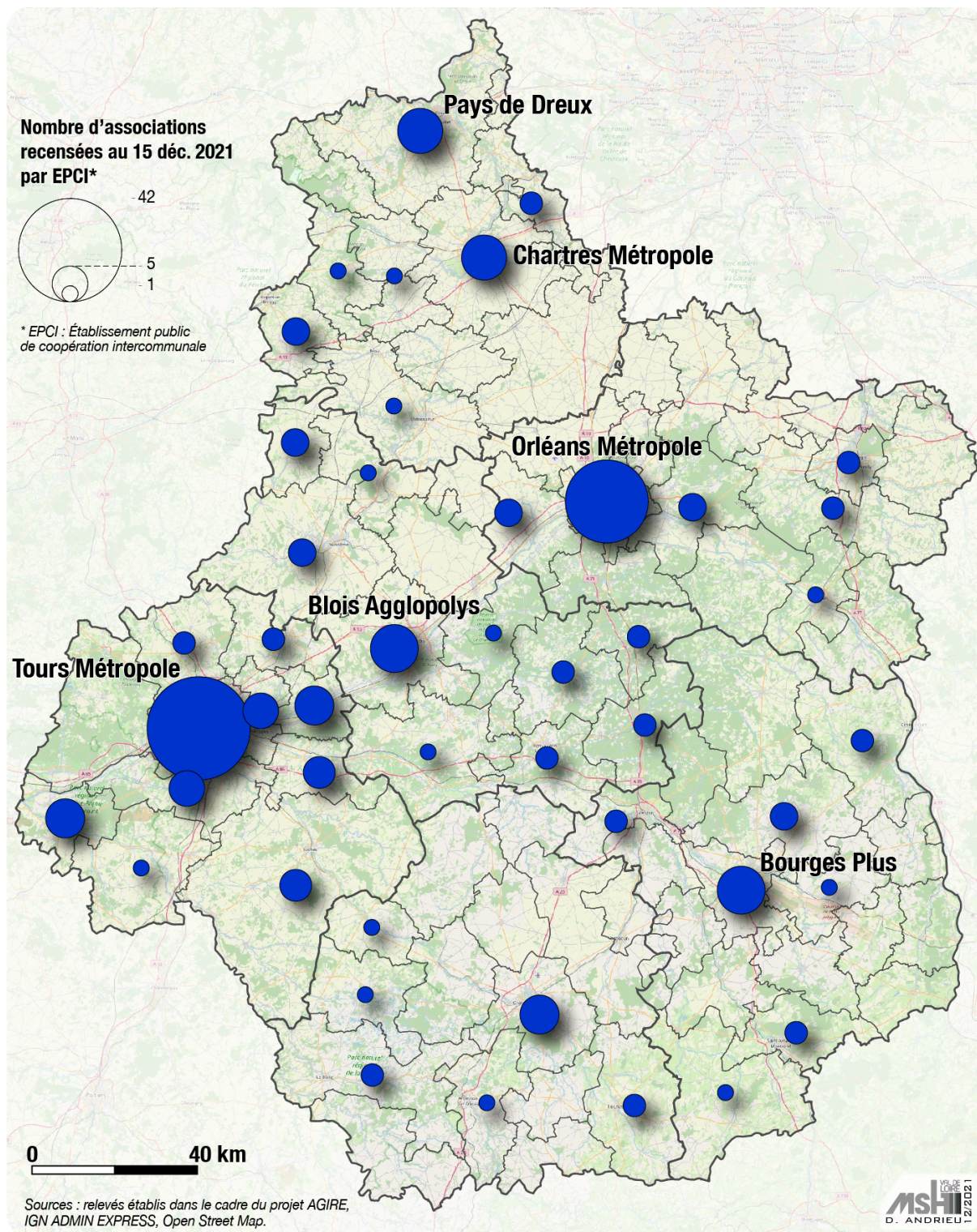
Liste des 20 capsules « vidéo »

Terre Actions, Couleurs Sauvages, Bien vivre au Nord de Tours, Cleanwalker Tours (entretien collectif), collectif Chinonais Environnement, Emmaüs Blois, La Boîte à Outils, La Charpentière, La P'tite Brosse, La Recycl'rit, La Ressource AAA, Les Ateliers LigetéRiens, Les Vers de Tours, Precious Plastique Val de Loire, Rebut', Reconstruire Ensemble, Ressourcerie Récup & Co, Salbris vers le zéro déchet, SEPANT, Zéro Déchet Touraine.

⁶ Le 12 septembre 2021 dans le cadre des Assemblées de Loire et du Temps des territoires organisés, manifestations organisées par le POLAU et la MSH Val de Loire.

Un SIG à partir de la base des associations

Pour compléter cette approche, nous avons aussi réalisé une autre série de cartes avec un logiciel de cartographie permettant de proposer d'autres types de regroupement, de traitement et d'analyse. Le SIG construit, mis en œuvre par Dominique Andrieu de la MSH Val de Loire, a permis de réaliser une série de cartes permettant de proposer une analyse de la répartition spatiale de l'engagement associatif.

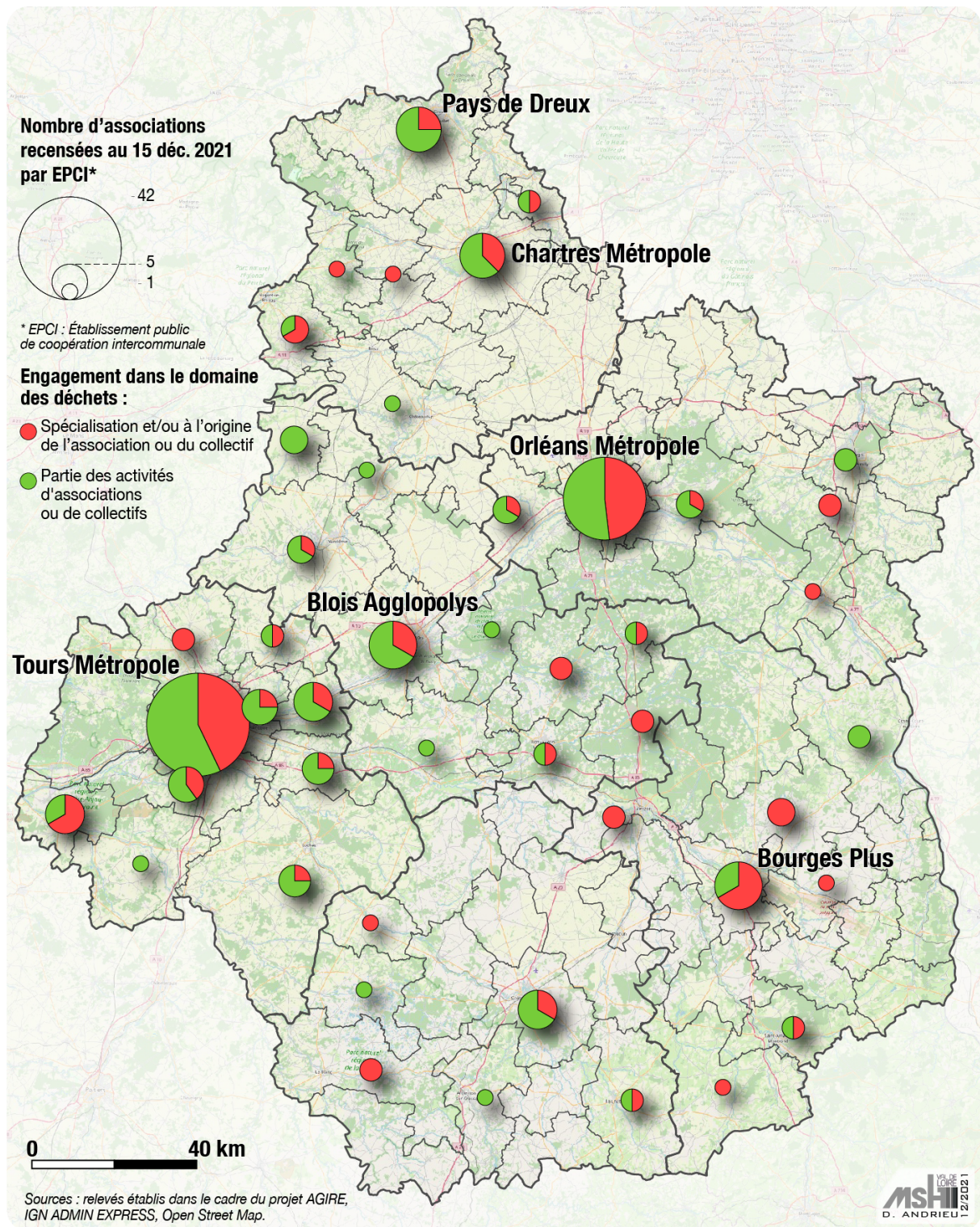


Notre enquête nous a permis d'identifier 198 associations ou collectifs impliqués dans des actions collectives dans le domaine des déchets.

Une première lecture de la répartition géographique montre la diffusion sur le territoire régional de ces initiatives, mais aussi l'inégale répartition entre les départements avec une forte surreprésentation pour l'Indre-et-Loire. Ce département regroupe 39 % des structures que nous avons identifiées pour seulement 23 % de la population de la région. Pondéré en prenant en compte la population du département, le maillage du territoire régional par des actions dans le domaine des déchets est donc plus dense dans l'Indre-et-Loire puis dans le Loir-et-Cher. Si l'on compare les actions collectives sur le territoire identifié par la recherche AGIRE avec la répartition des associations référencées comme « environnement » par la base nationale des associations, la situation de l'Indre-et-Loire se distingue nettement avec une intensité plus grande d'associations « environnement » et une plus forte focalisation de ces associations sur la thématique « déchet » (un ratio de 1 association identifiée par AGIRE pour 10 associations « environnement »), le Loir-et-Cher se plaçant pour ce critère proche du Loiret (1 pour 16 associations « environnement »). Les départements les plus ruraux – Cher, Eure-et-Loir, Indre – se caractérisent par un plus faible nombre d'associations « environnement » de la base nationale et une plus faible focalisation de ces associations sur la thématique des déchets (1 pour 21 associations environnementales).

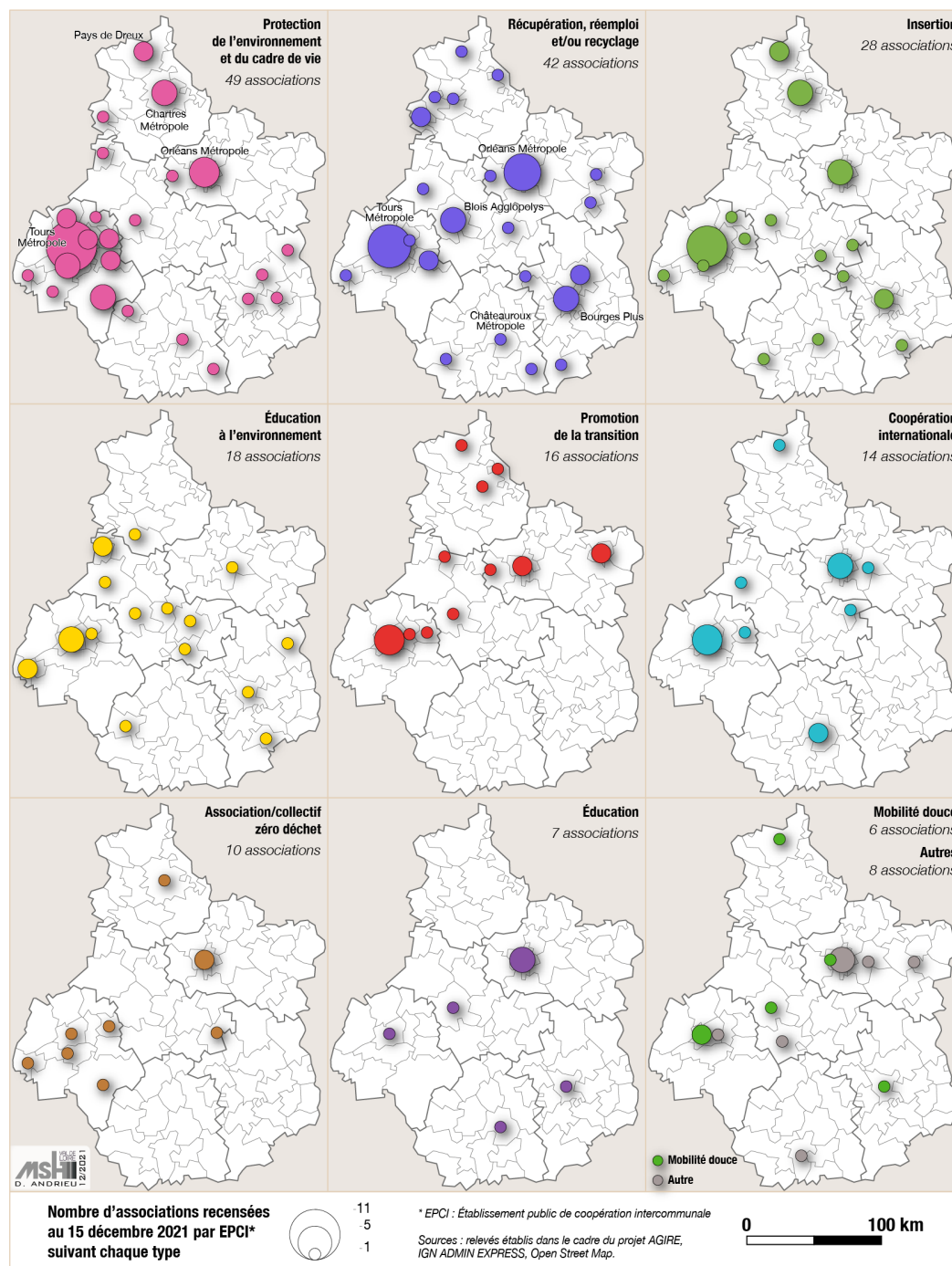
La carte que nous avons réalisée à l'échelle des 86 EPCI de la région – échelle pertinente pour la réflexion sur la mise en œuvre des politiques de gestion des déchets – permet d'affiner cette analyse. Les associations ou collectifs se concentrent sur 46 EPCI. Remarquons que 600 000 personnes vivent dans 37 EPCI dans lesquelles nous n'avons identifié aucune forme d'action collective dans le domaine des déchets.

Les six principales agglomérations de la région (Tours, Orléans, Chartre, Dreux, Blois, Châteauroux) regroupent 51 % des actions collectives identifiées. Si l'on rapporte la présence d'associations identifiées par AGIRE à la population, il est possible de mettre en évidence la densité de la présence d'associations au sein de l'agglomération de Tours : une association pour 7 000 hab alors que les autres villes se situent entre une pour 10 000 hab et une pour 15 000 hab. Ce critère fait aussi apparaître la particularité des villes de Bourges, Chinon, Amboise de taille plus réduite, qui regroupent entre 5 et 8 associations, mais avec un ratio par habitant d'une association pour 5 000 hab, ce qui caractérise l'intensité de la présence des actions collectives dans ces contextes locaux.



Cette carte présente la répartition des associations par EPCI en distinguant celles qui sont spécialisées sur la question des déchets ou qui ont été créées spécifiquement sur cette thématique et celles pour lesquelles les actions dans le domaine des déchets ne constituent qu'une partie de leur activité. Pour notre recherche, les groupes spécialisés sur la question des déchets revêtent une importance particulière, car ils portent dans la durée, depuis des points de vue et des modes d'action différents, une position sur le changement de la relation aux déchets. Ils promeuvent une nécessaire focalisation sur la réduction, la prévention et la sensibilisation. Il s'agit de groupes zéro déchet, de ressourceries ou recycleries, de structures spécialisées dans la réparation ou le réemploi, d'association d'insertion travaillant avec les déchets. Nous avons identifié 91 associations ou collectifs de ce type, soit 46 % du total.

Les associations spécialisées sur la question des déchets se concentrent dans 36 EPCI, ce qui signifie que 47 EPCI de la région ne présentent aucune association spécialisée sur cette question. 870 000 personnes vivent donc dans des territoires sans aucune association spécialisée. Au sein des plus grandes villes, la structure de répartition est assez proche avec une part d'associations spécialisées entre 35 et 50 %, à l'exception de Bourges où celles-ci dominent (75 %) ; c'est aussi le cas de la ville la plus petite de Chinon. Notons par ailleurs que pour 23 EPCI avec une faible présence d'associations (entre une et trois), celles-ci sont uniquement des associations généralistes dans 10 cas et uniquement des associations spécialisées dans 13 cas. La prise en compte dans nos tableaux de la date de création des associations permet de signaler que les structures spécialisées dans le domaine des déchets sont plus récentes : une moyenne de 11 ans d'ancienneté et une création dans 46 % des cas qui remonte à moins de six ans contre 21 ans pour les associations généralistes dont 20 % ont été créées depuis moins de six ans.



Cette série de cartes représente les associations selon la typologie analytique que nous avons élaborée à partir des critères de description des associations ou collectifs présents dans notre enquête. Si l'on retrouve le poids des grandes villes et la surreprésentation de l'Indre-et-Loire, ces cartes montrent de grandes différences de répartition selon le type d'association. Les associations d'insertion et celles de récupération, réemploi et/ou recyclage offrent la meilleure couverture du territoire régional. La carte montre aussi une répartition relativement diversifiée avec un maillage plus intense en Indre-et-Loire en ce qui concerne les associations de protection de l'environnement. Une présence plus dense en Indre-et-Loire des associations et collectifs zéro déchet et une localisation uniquement sur l'axe ligérien et la frange francilienne pour les associations de promotion de la transition.

3 – L'analyse des entretiens

À partir des entretiens réalisés, nous avons choisi de traiter six principales thématiques et de construire des lectures transversales. Ce texte propose une synthèse des résultats du projet en ce qui concerne ces thématiques :

- Trajectoires des associations et collectifs issus de conflits liés à la localisation des infrastructures de traitement des déchets.
- Associations de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement : entre innovation et obsolescence pédagogique, force d'interpellation et prestations limitées.
- Les collectifs promoteurs du zéro déchet : impulser une trajectoire locale de transition.
- Les ressourceries : la diffusion de tiers lieux du réemploi sur le territoire régional.
- Les associations et la tarification incitative.

Nous ne présentons pas ici un autre chantier thématique encore en cours d'analyse : celui traitant de l'étude du panel habitant mis en place par la région Centre-Val de Loire dans le cadre de la réalisation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Nous proposons en conclusion de ce texte trois lectures transversales qui portent sur (1) les formes, modalités et degrés de l'engagement, (2) les dimensions politiques des actions collectives et (3) l'identification d'une politique de l'expertise comme stratégie des associations et collectifs.

Trajectoires des associations et collectifs issus de conflits liés à la localisation des infrastructures de traitement des déchets⁷

Parmi les collectifs et associations qui mettent en place des actions dans le domaine des déchets, notre recherche a identifié des groupes qui se sont constitués à la suite de situations conflictuelles liées à la localisation des infrastructures de traitements de déchets⁸ (centre d'enfouissement, incinérateurs, plateforme de tri mécanobiologique). Quatre cas de figure principaux ont été identifiés : (1) le devenir des groupes mobilisés contre la construction de l'incinération à Tours ; (2) la controverse sur une installation proposant une alternative à l'incinération ; (3) la mobilisation contre l'extension de l'incinérateur de Chinon ; (4) le difficile combat des riverains des centres d'enfouissement.

Associations enquêtées	
Association Châtillon Développement Durable 36 (ACDD36)	Association créée en 2007 pour s'opposer à l'extension du centre d'enfouissement de Châtillon-sur-Indre.
Association pour la qualité de vie en Gâtine-Choisilles et pays de Racan (AGC)	Association créée en 2003 pour s'opposer à l'implantation de l'incinérateur de Touraine à Neuillé-Pont-Pierre.
Association pour la santé, la protection et l'information sur l'environnement (ASPIE)	Association départementale (Indre-et-Loire) créée en 1985 pour s'opposer à un dépôt de déchets nucléaires à Neuvy-le-Roi. Participe ensuite au conflit lié à l'incinérateur de Touraine.
Collectif Chinonais Environnement	Collectif créé en 2008 pour s'opposer à la rénovation de l'incinérateur de Chinon.
Bien vivre au Nord de Tours	Association créée en 2019 pour s'opposer à l'implantation à Mettray d'une plateforme de type TMB. Infrastructure abandonnée.
Société pour l'étude et la protection de la nature de Touraine	Association naturaliste créée en 1966, qui s'intéresse à la question des déchets depuis les années 1979 [erreur] et fortement impliquée dans le conflit lié à l'incinérateur de Tours. Un groupe déchet s'est structuré en son sein après ce conflit.

Le devenir des groupes mobilisés contre la construction de l'incinération à Tours

L'annonce en 2003 de l'identification de trois sites potentiels pour localiser une infrastructure en mesure de traiter 180 000 tonnes de déchets par an (Saint-Pierre-des-Corps, Ballan-Miré, Neuillé-Pont-Pierre) a non seulement ouvert la voie à une nouvelle séquence dans la mobilisation contre les infrastructures de traitement, mais a aussi conduit à un élargissement

⁷ Partie rédigée par P. Melé et F. Maccaglia.

⁸ De nouvelles formes de conflictualité liées aux coûts et modalités de tarification du service existent aussi dans la région, qui ne sont pas prises en compte dans cette note. Celles-ci concernent, le passage à la tarification incitative dans le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) et l'abandon d'une redevance (non incitative) pour un retour à une tarification sur la taxe foncière dans la communauté de communes de Gâtine-Racan (Indre-et-Loire). Nous avons pu rencontrer les deux associations concernées : l'ADUS (Association de défense des usagers du SICTOM) et l'ACGR (Association citoyenne Gâtine-Racan).

du **concernement** sur la question du traitement des déchets. Le conflit qui conduisit en 2004 à l'abandon d'un projet d'incinérateur, qui devait desservir l'agglomération de Tours et une grande partie du département de l'Indre-et-Loire, est encore très présent dans la mémoire locale.

C'est dans ce contexte qu'émergea le collectif Arc-en-ciel qui regroupa 13 entités différentes. Celui-ci adopta très rapidement le slogan « Non à l'incinérateur, ni ici ni ailleurs ». Ce collectif est l'aboutissement d'une reconfiguration de la scène associative locale à partir d'une alliance inédite entre une grosse association à l'origine naturaliste, la SEPANT, qui s'intéressait à la question des déchets depuis les années 1970, des associations locales d'opposants au sein des communes candidates, des associations préexistantes focalisées sur les effets de la pollution sur la santé aux échelles départementales et de l'agglomération de Tours, ou à la diffusion de l'agriculture biologique. Arc-en-ciel argumente une position critique à l'incinération non seulement à partir de la question sanitaire, mais aussi en soulignant la contradiction entre l'ouverture de capacités de traitement et les actions de réduction des déchets. La construction d'une infrastructure en surcapacité conduirait à une clôture du débat et rendrait inutiles tous les efforts de prévention. Ces points constituent les arguments classiques diffusés par les opposants à l'incinération telle qu'ils étaient promus à l'époque par le CNIID, association nationale à laquelle le collectif Arc-en-ciel adhéra et qui joua un rôle de conseil, en particulier sur la stratégie de recours contentieux.

La SEPANT occupe une place particulière au sein de cette mobilisation. Bien insérée dans les instances de concertation institutionnelle dans les différents domaines de l'environnement, elle avait participé à la commission de suivi de la révision du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui prenait le parti de l'incinération. Cette association a été critiquée par d'autres groupes, car, considérant que le plan comportait des avancées, elle avait choisi de s'abstenir et non de voter contre. Par la suite, des membres de la SEPANT constituèrent un relais entre le collectif Arc-en-ciel et les pouvoirs publics. Après le conflit, une partie des personnes les plus mobilisées au sein d'Arc-en-ciel qui n'étaient pas toutes membres de la SEPANT décidèrent de poursuivre la réflexion et proposèrent de créer un groupe déchet au sein de cette association. Ce groupe existe toujours aujourd'hui⁹ grâce à l'investissement d'une dizaine de participants actifs qui ont, le plus souvent, d'autres engagements associatifs ou politiques. Ceux-ci organisent un travail de formation, de réflexion, de suivi des réglementations et des évolutions techniques pour pouvoir pousser des propositions dans les instances de concertation et en particulier dans les commissions de suivi des différentes versions des plans de gestion des déchets. Si la SEPANT met en œuvre par ailleurs des actions de sensibilisation et d'éducation sur la thématique « déchet », comme sur d'autres domaines de la question environnementale, par l'intermédiaire d'une salariée, ces activités ne sont pas au cœur du fonctionnement du groupe déchet.

L'Association pour la qualité de vie en Gâtine-Choisilles et pays de Racan (AGC) et l'Association pour la Santé la Protection et l'Information sur l'Environnement (ASPIE) sont deux autres acteurs marqués par cet événement. L'AGC est une association créée par des résidents de Neuillé-Pont-Pierre pour s'opposer à l'implantation de l'incinérateur qui a ensuite continué son activité comme association environnementale locale. Par la suite, l'association sera maintenue active grâce au travail de veille que mène sa présidente sur les dynamiques et les évolutions du territoire dans l'objectif « d'affronter les autres projets potentiellement dangereux qui se présenteraient à nous localement ». L'association devient aussi une ressource, un recours potentiel pour des riverains qui souhaitent dénoncer des pollutions ou des nuisances, qui peuvent rejoindre l'association, laquelle, éventuellement, peut rester active ensuite. L'association, qui souhaite affirmer son autonomie vis-à-vis des collectivités locales, ne demande pas de subventions et affiche une certaine distance avec les réseaux d'associations environnementalistes considérées comme trop marquées par des activités d'études ou de prestataires pour les pouvoirs publics. La présidente revendique en entretien une position de lanceur d'alerte. Elle effectue un suivi de la presse et des documents

⁹ La question des déchets constitue une des cinq thématiques d'action de la SEPANT au même titre que la biodiversité, l'eau, l'éducation à l'environnement, l'agriculture et l'alimentation.

administratifs et diffuse une lettre sur papier auprès de ses adhérents (une quarantaine). L'association se saisit de certains dossiers pour alerter les élus, « proposer des solutions », et tenter de rouvrir des dossiers traités seulement au niveau de la communauté de communes, instance considérée comme peu démocratique.

L'ASPIE, créée en 1985 pour s'opposer à un dépôt de déchets nucléaires à Neuvy-le-Roi qui ne sera pas réalisé, est restée active avec pour objectif d'exercer une veille de toutes les pollutions présentes sur son territoire d'action. Elle a été agréée à l'échelle du département, mais a un fonctionnement centré sur certaines communes (Veigné, Chemillé-sur-Dême) grâce à l'appui des municipalités pour l'accès à un local. Sur chacune des affaires dont elle se saisit, les membres de l'association constituent un dossier, mènent l'enquête, se déplacent sur le terrain, prennent des photographies, parlent avec les riverains. Ils tentent ensuite d'alerter les élus, multiplient les courriers, les demandes d'inspection, déposent des recours gracieux ou contentieux. Dans certains cas, l'association agit pour le compte de riverains qui n'osent pas porter directement des plaintes en produisant une forme de publicisation des questions à condition que « l'intérêt général soit en jeu » et pas seulement des questions de voisinage. Dans d'autres cas, l'ASPIE choisit d'aller en justice avec d'autres associations et peut recevoir par exemple l'appui de France Nature Environnement. La position revendiquée est ici directement celle des « veilleurs extérieurs » identifiés par Pierre Lascoumes (1994), qui se posent en activateurs des réglementations environnementales à partir d'une capacité à faire le lien entre leurs interprétations des réglementations, leur connaissance du terrain ou leur rôle de relai des personnes directement affectées.

La controverse sur une installation proposant une alternative à l'incinération

Face au refus de l'incinération qui devait prendre le relais de la mise en décharge, les capacités des centres d'enfouissement proches de Tours ont été étendues. Or, ceux-ci arrivent au bout de leur capacité et devront fermer. Devant l'impossibilité de relancer un projet d'incinération avec valorisation énergétique, les EPCI locales ont envisagé la possibilité de construire une plateforme de tri mécanobiologique. En 2018, un projet assimilable à un TMB visant à produire des combustibles CSR et du méthane en mesure de traiter 70 000 tonnes d'ordures ménagères annuelles, porté par la métropole de Tours, a été présenté comme une solution alternative à un traitement séparé des biodéchets. L'annonce de sa localisation sur une zone industrielle des Gaudières sur la commune de Mettray au sein de l'agglomération de Tours déclencha une nouvelle mobilisation qui conduisit en 2019 au retrait de l'accord de la municipalité de Mettray, puis à l'abandon du projet.

C'est dans ce contexte qu'un petit groupe de riverains crée une association intitulée Bien vivre au Nord de Tours pour alerter la population et tenter de peser sur la décision de la commune d'accueillir cet équipement. Cette question est devenue rapidement un enjeu politique local sur lequel des habitants de la commune et des communes voisines, inquiets de la poursuite de l'urbanisation dans cette zone proche du cœur de l'agglomération, prennent position. Bien vivre au Nord de Tours questionne donc non seulement la localisation de l'équipement, même s'ils considèrent que la zone d'activité aurait dû rester une zone artisanale, mais également le mode de traitement assimilable à un traitement mécanobiologique (TMB) effectuant un traitement des déchets ménagers sans séparation à la source de la fraction fermentescible. Ils rappellent en particulier que les limites de cette solution ont été soulignées par des rapports de l'ADEME. Les riverains soulignent aussi la contradiction d'avoir à subir les nuisances liées aux difficultés de traitement séparé des biodéchets alors qu'ils disposent tous de grands jardins et pratiquent le compostage. Ils adoptent un langage et des préconisations proches des stratégies zéro déchet en plaidant pour la réduction, le réemploi et le recyclage.

La mobilisation contre l'extension de l'incinérateur de Chinon

Une autre importante controverse sur l'incinération dans la région Centre-Val de Loire concerne le projet de rénovation et d'extension de la capacité de l'incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt à proximité de Chinon.

Cette unité qui existe depuis 1984 et fournit de la chaleur à l'hôpital de Chinon a donné lieu à la création du SMICTOM du Chinonais (75 communes). Au début des années 2000, ce SMICTOM a annoncé sa volonté de rénover l'incinérateur et d'augmenter sa capacité en passant de 23 000 à 40 000 tonnes par an. Le collectif Chinonais Environnement, créé en 2005 pour s'opposer à l'extension de la capacité de cette infrastructure, plaide pour l'abandon de l'incinération. Le projet d'extension sera abandonné, mais les acteurs politiques locaux sont déterminés à garder actif l'incinérateur et à étendre sa durée de vie, malgré la volonté des documents de planification de réduire la capacité totale d'élimination et de fermer les infrastructures assurant une valorisation énergétique insuffisante.

Le collectif Chinonais Environnement organise des conférences et soirées de débats autour de documentaires sur la thématique en collaboration avec Zéro Waste France et Zéro Déchet Touraine et fait pression pour la mise en œuvre d'actions de prévention plus ambitieuses. Ces animatrices tentent de s'appuyer sur les politiques nationales et leurs déclinaisons dans les plans départementaux puis régionaux pour démontrer l'obsolescence de l'incinération comme solution au problème des déchets. Réuni autour du refus de l'incinération, le collectif Chinonais Environnement a ensuite diversifié ses activités et pris parti sur de nombreuses questions locales en lien avec la transition écologique. Les participants ont fait le choix de ne pas se structurer en association et de garder un fonctionnement collégial dans lequel les décisions sont prises lors de réunions mensuelles.

Le difficile combat des riverains des centres d'enfouissement

Les conflits liés aux infrastructures de traitement des déchets ont aussi été historiquement marqués par les mobilisations des riverains des décharges municipales puis des centres d'enfouissement. Des riverains peuvent tenter d'émettre des plaintes individuelles ou s'organiser en association pour s'opposer à un projet d'installation ou dénoncer les nuisances ou risques potentiels. Autour des installations existantes, les groupes mobilisés ont néanmoins beaucoup de mal à construire des prises sur le fonctionnement des installations qui, par ailleurs, sont soumises à des réglementations de plus en plus précises. Nous avons pu réaliser un entretien avec l'Association Châtillon Développement Durable 36 (ACDD36) créée en 2007 pour s'opposer à l'extension du centre d'enfouissement de Châtillon-sur-Indre dont l'expérience nous semble assez significative de ce type de mobilisation. Ce centre d'enfouissement installé depuis 1988 sur un peu plus de 8 ha demanda en 2007 une extension de sa capacité d'exploitation.

Pour l'association, l'extension progressive de ce qui était perçu au départ comme un exutoire pour les communes proches, qui va ensuite augmenter sa capacité et aller chercher des déchets beaucoup plus loin, constitue une injustice. Elle dénonce les odeurs, mais aussi l'incertitude de la provenance des déchets industriels stockés et la possibilité de pollution des nappes phréatiques. Le président déposa une pétition regroupant 635 signatures auprès du commissaire enquêteur en 2011. L'association affiche 30 membres, dont 5 vraiment actifs. Si l'extension de la durée d'exploitation a été finalement autorisée pour 11 ans et 70 000 tonnes annuelles, l'association considère que son rôle de lanceur d'alerte a permis de réduire la durée de l'exploitation et le tonnage autorisé.

Quels effets des mobilisations ?

L'opposition à des projets ou les mobilisations contre les nuisances constituent une des formes d'engagement sur la question des déchets. Par rapport aux autres dynamiques associatives présentées dans notre recherche, le nombre de participants ou d'adhérents est ici beaucoup plus important. Comme nous avons pu le noter en conclusion d'une recherche portant spécifiquement sur les conflits, ce qui constitue la force des associations de riverains d'un projet non encore réalisé dérive de leur ancrage territorial et de leur détermination dans la défense de leur cadre de vie (Bobbio, Melé, 2016). Or, toutes les personnes qui manifestent leur soutien aux associations d'opposants ne sont pas des militants fortement engagés, il s'agirait plutôt de la création d'un « public » au sens de John Dewey (2003) c'est-à-dire de l'ensemble des individus qui se considèrent comme potentiellement affectés par les conséquences d'une décision et qui souhaitent peser sur celle-ci.

Souvent, dans le cas des luttes récentes contre la création de nouveaux incinérateurs, il s'agit de jeux à somme nulle dans lesquels les opposants l'emportent (Bobbio, Melé, Ugalde, 2016). Après le conflit, la démobilisation peut être rapide et un grand nombre de personnes s'éloignent du débat sur la gestion des déchets. La situation est différente dans le cadre de la mobilisation de riverains contre des infrastructures existantes dans lesquelles le plus souvent l'activité perdure dans un contexte plus ou moins négocié, sous la pression des riverains, mais aussi des évolutions des législations environnementales.

Les cas analysés ici montrent que l'expérience du conflit a amené un certain nombre de personnes à adopter un référentiel proche de celui du zéro déchet privilégiant la prévention, le réemploi et le recyclage. Pour certains, cela se fait dans le cadre d'un processus de « montée en généralité » pour tenter d'éloigner leur mobilisation du soupçon d'être l'expression d'intérêts particuliers de propriétaires et donc réfuter la qualification de NIMBY (Trom, 1999).

Par rapport à d'autres types de collectif présents dans notre enquête, notons aussi qu'une partie des personnes que nous avons enquêtées et qui ont porté des mobilisations sont mobilisées sur un temps long. Elles possèdent la capacité de faire le lien entre l'histoire des installations, celles des mobilisations et de reconstituer finement les évolutions de la réglementation. Elles sont aussi en capacité de reconstituer les éléments du contexte politique local qui ont rendu possible ou empêché certaines luttes ou évolutions, et, en cela, de proposer des analyses de ce que la science politique nomme « structure des opportunités politiques ».

Notre enquête montre aussi que les personnes engagées dans des associations issues de conflits et de controverses ne sont pas des profanes éloignés de la compréhension des modalités de mise en œuvre des politiques publiques. Plusieurs personnes interrogées parlent de leur expérience comme d'un apprentissage à partir d'une enquête, d'une recherche d'information, d'une prise de connaissance de dossiers complexes. Ce travail implique aussi identifier d'autres luttes similaires, d'analyser le fonctionnement d'infrastructures à l'extérieur de la région pour « tirer des enseignements » et fonder des argumentations. Certaines personnes acquièrent une grande compétence des dossiers et effectuent un travail didactique de diffusion d'informations, d'interprétation en direction du public intéressé qu'il s'agit de transformer en public sensibilisé. Plusieurs fois dans les entretiens revient l'idée qu'il s'agit d'identifier les informations pertinentes, de les interpréter, de les faire circuler, de les rendre publiques et d'en attendre un effet de prise de conscience. Par ailleurs, les participants décrivent leur expérience comme une tentative de porter une opposition ou de participer à des instances de participation, comme une série d'épreuves qui leur ont permis d'acquérir une meilleure compréhension des modalités de l'action publique locale, du fonctionnement des relations entre les collectivités locales et du rôle des services de l'État.

Les compétences acquises portent donc à la fois sur les modalités de construction d'une action collective – faire vivre et animer un collectif sur un temps long – et sur une thématique particulière – ici la gestion des déchets dans ses dimensions réglementaires, organisationnelles et techniques.

Les représentants des associations souhaitent voir ces compétences reconnues et pouvoir être placés en situation d'expertise, c'est-à-dire en situation d'exprimer un jugement, une position considérée comme légitime. Les commissions de suivi des plans départementaux et régionaux sont des instances au sein desquelles les positions des associations peuvent s'exprimer d'autant plus facilement qu'elles ont été pendant longtemps considérées comme en partie déconnectées des décisions liées à la réalisation des infrastructures de traitement. C'est de moins en moins le cas, et la première version du plan régional a dû programmer, conformément aux dispositions nationales, une réduction des exutoires. Par ailleurs, il est possible d'interpréter de cette façon les volontés des militants associatifs de « proposer des solutions » et d'être entendu par les EPCI gestionnaires des déchets et les pouvoirs publics ; c'est aussi le cas lorsque le collectif Arc-en-ciel rédige une charte et des principes, lorsque le collectif Chinonais Environnement rédige et transmet au SMICTOM un « plan de réduction des déchets » ou lorsque l'ASPI propose des solutions pour contrôler des décharges sauvages ou des rejets hors normes.

Enjeux identifiés pour la table ronde avec les associations

1. Comment continuer d'exister en tant que collectif ou association après le conflit et parvenir à animer la vie de la société locale ?
2. De quelle prise en compte de la parole associative par les pouvoirs publics avez-vous fait l'expérience ? Comment faire pour qu'émerge une scène locale de débat ?
3. Dans quelle mesure les collectifs ou associations estampillés comme « étant contre » envisagent-ils le rôle d'intermédiaire ou d'interlocuteur entre la décision publique et les usagers ?

Associations de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement : entre innovation et obsolescence pédagogique, force d'interpellation et prestations limitées¹⁰

Parmi les 198 acteurs collectifs repérés au cours de la recherche, nombre d'entre eux ambitionnent un rôle de sensibilisation à la prévention des déchets, en tant que bénévoles ou professionnels, au sein des collectifs informels, structures de réemploi, associations de consommateurs, associations environnementales généralistes... L'intervention se dit « éducative » et s'étend à de nombreux acteurs combinant information, sensibilisation, éducation, communication engageante, marketing individualisé, accompagnement du changement, formation. La volonté de « (se) conscientiser », « mobiliser », « sensibiliser », « inculquer », « initier », « informer », « former », « évangéliser », « responsabiliser », « enrôler », « engager », « contrôler », « changer les comportements », « changer les modes de vie » parcourt les orientations associatives ou institutionnelles dans le domaine des déchets. Dans ce secteur, les discours sur l'éducation à l'écocitoyenneté, à l'écoresponsabilité fleurissent, créant un apparent consensus sans que les dimensions didactiques (contenus à transmettre), pédagogiques (méthodes), axiologiques (visées et finalités), éthiques (valeurs), praxéologiques (pratiques) soient nécessairement élucidées. Sont-elles partagées par les pouvoirs publics ainsi que par les associations environnementales et par les acteurs émergents dans le secteur des déchets ?

De nombreux acteurs affirment intervenir sur l'éducation à l'environnement, au développement durable, à la transition écologique. On y trouve aussi bien des autoentrepreneurs du recyclage, des bénévoles animateurs d'ateliers DIY, des pratiquants expérimentés du zéro déchet prêts à diffuser des conseils pratiques, des démonstrateurs du fonctionnement du compostage, des créateurs de conférences gesticulées, des accompagnateurs d'événements écoresponsables... Une très grande diversité de postures, d'intentions, de légitimations des interventions est observable et demanderait à être investiguée de manière systématique et débattue, et évaluée avec les acteurs. Ceux-ci se réfèrent à des actions de « communication », d'« information », de « sensibilisation », d'« éducation » dont les choix inhérents à leur mise en œuvre ne sont pas toujours faciles à discerner.

Afin d'éclairer les pratiques d'éducation environnementale, la recherche s'est intéressée de manière spécifique aux acteurs « historiques » de la protection de la nature et de l'éducation à l'environnement inscrits dans les réseaux FNE, Graine Centre-Val de Loire qui ont été interrogés sur leurs actions et leurs interventions éducatives dans le domaine des déchets.

Le réseau FNE Centre-Val de Loire, fondé en 1980 à la suite de Nature Centre, rassemble 16 associations de protection. Les associations de ce réseau sont marquées dès leur création par un niveau élevé de militantisme, notamment scientifique. Certaines d'entre elles n'ont pas fait l'objet de l'enquête en raison de leur orientation très spécialisée (oiseau, insecte, castor, orchidée).

L'URCPIE fondée en 2010 accompagne les deux CPIE de la région, ceux-ci créés à la fin des années 1970 sur l'initiation à la nature dispose d'un fort ancrage territorial. L'URCPIE est déclarée organisme de formation depuis 2013 et est agréée association de protection de la nature depuis 2015. Les deux CPIE sont labellisés par l'Union nationale des CPIE qui fédère quatre-vingts CPIE.

¹⁰ Partie rédigée par D. Bachelart.

Date de création	Nom de l'association	FNE France Nature Environnement	Graine Centre- Val de Loire	CCES du PRPGD
1946	Loiret Nature Environnement ex Naturalistes orléanais	+	+	+
1966	SÉPANT (Société d'étude et de protection de la nature en Touraine)	+	+	+
1969	Loir-et-Cher Nature	+	+	
1970	Nature 18	+	+	+
1972	CDPNE Loir-et-Cher	+	+	+
1979	CPIE Touraine Val de Loire		+	+
1980	CPIE Brenne-Berry		+	+
1984	Sologne Nature Environnement	+	+	+
1986	Maison de la Loire 37		+	
1986	Maison de la Loire du Loir-et-Cher		+	
1987	Maison de la Loire du Loiret		+	
1988- 2005	Indre Nature ex Groupe d'étude de l'avifaune de l'Indre	+	+	+
1990	Maison de la Loire et du Cher		+	
1990- 2015	Conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire		+	
1991	Perche Nature	+	+	+
1992	Eure-et-Loir Nature	+	+	+
1993	ADATER		+	
1999	LPO Touraine	+	+	+
2000	Maison botanique de Boursay		+	+
2004	Couleurs sauvages		+	+
2007	AVERN	+	+	+

Les trois têtes de réseau – FNE, le Graine, l'URCPIE – participent en tant que telles aux Commissions consultatives d'élaboration et de suivi (CCES) du Plan régional de gestion de déchets. Ces réseaux sont différenciés, mais très imbriqués. Ils cultivent leurs spécificités (scientifiques, naturalistes, urbains/ruraux, territorialisés ou non, militants...) entre eux, et au sein même des associations entre administrateurs et salariés. Ces associations liées à la

protection de la nature et de l'environnement dont les premières ont été créées depuis plusieurs décennies font partie des associations les plus structurées au sein des adhérents du Graine.

Dans le cadre de la recherche AGIRE, le secteur des associations environnementales a fait l'objet d'entretiens qualitatifs approfondis complétés d'une enquête téléphonique avec des bénévoles administrateurs, éducateurs de ces structures et avec des représentants des têtes de réseau. Une des difficultés de l'enquête a été de trouver les interlocuteurs pertinents pour aborder les actions menées en direction du public étant donné le faible nombre d'actions menées chaque année dans certains organismes et leur dispersion entre les bénévoles et les professionnels dans différents secteurs au sein de l'association. Les opérations sont portées soit par des chargés de mission « développement durable », soit par des éducateurs à l'environnement intervenant en milieu scolaire. Les administrateurs ont souvent une connaissance d'assez longue durée, mais peu précise au niveau des opérations éducatives concrètes. La perte de la mémoire des réalisations est importante en raison du *turn-over* des professionnels.

Nous avons tenté de structurer les échanges avec les associations à partir des questions suivantes : les activités dites « éducatives » dans le domaine des déchets constituent-elles un élément central ou au contraire marginal de leurs activités ? À qui sont-elles destinées : aux enfants et adolescents dans le monde scolaire, aux familles, aux habitants d'un territoire, aux usagers au sens large ? Que visent-elles et quelle est leur volonté de soutenir et relayer les politiques publiques en matière de prévention des déchets ?

La place de la gestion des déchets au sein du champ d'action des associations de protection de l'environnement

Les déchets sont une thématique secondaire en animation par les secteurs éducatifs des associations. À FNE Centre-Val de Loire, comme au Graine, les « déchets » sont une thématique qui paraît secondaire : « On est plutôt tourné vers tout ce qui va être gestion des espaces naturels, les grosses thématiques vont être la biodiversité, l'eau, les pesticides, un petit peu plus les déchets maintenant. » L'état des lieux publié chaque année par le Graine Centre-Val de Loire à partir des données fournies par les associations les plus structurées montre que l'intervention en milieu scolaire constitue 80 % des actions éducatives portées par les associations d'éducation à l'environnement adhérent au Graine Centre-Val de Loire. Ces associations sont très inégalement réparties dans le territoire de la région Centre. Elles sont au nombre de 5 dans l'Indre, 4 en Eure-et-Loir, 10 dans le Cher, 16 dans le Loiret, 20 en Indre-et-Loire, 22 en Loir-et-Cher où se trouve le siège du Graine.

D'après le tableau de bord produit par le Graine, en 2016, 4 % des actions ont été menées sur la thématique « déchet » considéré comme un « thème à enjeu » comme le climat, l'énergie, l'alimentation. 6,5 % d'action concernant les déchets sont repérées dans l'état des lieux de 2020. « Cette évolution retranscrit l'intérêt croissant pour les alternatives de la vie quotidienne et la volonté d'effectuer une transition dans les modes de vie. » La semaine européenne de réduction des déchets est l'occasion de créer des moments d'exposition, d'animation de stands sur le thème des déchets. Les événementiels, essentiellement à l'occasion de la SERD (Semaine européenne de réduction des déchets), et l'animation scolaire sont les deux modalités développées sur les déchets. 90 % des animations et 80 % des personnes concernées le sont dans le cadre scolaire. Ces animations sont ponctuelles avec seulement 15 % des interventions se faisant sur plusieurs séances.

Ce sont souvent à travers leurs administrateurs que, de longue date, leur expertise écologique a été mobilisée contre l'implantation ou pour la surveillance des installations de traitement des déchets. Les associations de protection ont longuement agi sans financements publics pour que le fonctionnement des instances des CLIS soit plus démocratique. Elles ont exercé leur vigilance écologique sur les effets des déchets sur l'environnement et poursuivent leur rôle de sentinelle.

La place qui leur a été donnée dans l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets est vécue comme le signe d'une reconnaissance à leur égard. Elles perçoivent

cependant que le rapport de force ou de contreponds permis par les associations reste insuffisant face à la structuration et aux logiques des groupes industriels en termes d'activité de lobbying ou, simplement, de campagnes publicitaires. Leur histoire de lutte contre des installations les met parfois en dissonance à l'intérieur même de leurs associations sur leur culture d'intervention entre bénévoles, administrateurs et professionnels. Il n'est alors pas évident de se mettre au service de la commande publique dans des modalités qui seraient préformatées ou vécue comme contradictoire avec l'identité « historique » de la structure.

La participation à la préparation du plan a été un vecteur de connaissance sur les déchets, leur classification, les filières, les acteurs, les avancées ou les tensions territoriales ainsi qu'un espace de rencontre avec des associations spécialisées sur cette thématique.

Leurs actions au fil des décennies se sont inscrites dans les différentes phases d'évolution de la société sur les déchets, à leur initiative ou en conventionnement avec les pouvoirs publics : lutte contre les décharges sauvages, promotion du compostage des déchets verts et plus récemment des déchets alimentaires, accompagnement de démarches de compostage collectif, animations sur le gaspillage alimentaire. Les interventions en milieu scolaire restent l'orientation principale de leurs actions éducatives sur les déchets en fonction, d'une part, des financements engagés par les syndicats de traitement ou les collectivités locales et, d'autre part, des demandes effectives des enseignants. Ponctuellement, à travers leurs bénévoles, elles interviennent sur le *do it yourself* inspiré par le succès d'approches d'écologie concrète, du quotidien, portées par des alter-militants et diffusées par les réseaux sociaux.

Les professionnels éducatifs considèrent qu'ils n'ont pas pour mandat central d'appliquer ou de faire appliquer les directives et normes environnementales, mais ils contribuent à les propager de manière transversale, car elles constituent une dimension intégrante et explicite de leur mission. Ils ne peuvent exercer leur métier sans intervenir dans ce registre d'une éducation civique et écoresponsable, mais ils disposent de marges de manœuvre dans leur degré d'implication. Selon la manière dont ils animent des projets, sensibilisent, conseillent, surveillent, éduquent, font pression sur la population, ils construisent et entretiennent leur légitimité.

Ils s'appuient pour intervenir dans le domaine des déchets sur leur expertise pédagogique plus que sur leurs connaissances dans le secteur des déchets, même si leur compétence est avérée sur le compostage, et qu'elle se développe sur le gaspillage alimentaire. Ils peuvent transférer des méthodologies d'accompagnement développées avec des familles, en formation d'écodélégués ou de jeunes animateurs, et au sein d'établissements scolaires. Ils peuvent compter sur des acquis et des ressources élaborées dans leurs réseaux régionaux et nationaux qui ont construit de longue date une réflexion sur leurs modes d'intervention et contribué à des créations d'outils de type Rouletaboule qui reste une référence dans ce secteur. Leur expertise pédagogique sur des déchets mobilisée dans les décennies précédentes a été largement capitalisée par Eco-emballage, par l'ADEME et transférée dans le secteur des agendas 21 scolaires. Cette expertise est plus ou moins capitalisée dans les structures et transmise entre les générations professionnelles autour des démarches actives issues de l'éducation populaire, de la pédagogie de projet co-construite avec les enseignants, d'une attention éducative aux intérêts de connaissance des participants, d'une réflexion sur les valeurs, les méthodes et leurs impacts.

La culture de l'éducation populaire qui a imprégné les débuts de l'éducation à l'environnement reste une référence chez les professionnels les plus expérimentés. L'ambition d'accompagner l'implication de la population se manifeste dans la conviction qu'il faut agir avec les personnes sans utiliser les ressorts de la culpabilisation ou de la manipulation. Elle se traduit par l'intérêt pour un accompagnement des individus dans leur contexte, mais dont la mise en œuvre dans le secteur des déchets reste, dans les faits, très occasionnelle. Ces références à une pédagogie de l'engagement à visée émancipatrice se heurtent à des visées de « soumission librement consentie » développée par d'autres acteurs. Aliénation/émancipation, articulation vie privée/cadre collectif, préoccupation d'une action concrète, transformation de son environnement immédiat et/ou souci du politique et d'une visée de transformation sociale... ces tensions entre logiques et ces paradoxes sont implicitement exprimés par les

professionnels sans qu'il soit possible d'identifier formellement des moments et lieux de débat de ces enjeux qui traversent aussi leur positionnement identitaire.

Ces éducateurs à l'environnement se sont dotés d'espaces d'échange et de discussion entre pairs et d'une charte, qui construisent et régulent les identités professionnelles au sein du Graine, de FNE Centre-Val de Loire ou de l'URCPIE sans que les questions d'intervention dans le secteur de la prévention des déchets aient été mobilisées de manière conséquente. Ces têtes de réseau pourraient à l'avenir appuyer la réflexion sur leurs positionnements sur les politiques de prévention et contribuer au chantier de l'examen des soubassements théoriques et l'apport des sciences humaines et sociales.

Quelle place pour les associations de protection de l'environnement face à la multiplication des acteurs engagés sur la question des déchets ?

Dans le contexte actuel, les associations « naturalistes », de « protection », d'« éducation à l'environnement » ont un rôle limité dans l'animation pédagogique sur les déchets. Cela se comprend d'autant plus que leur implantation est très inégale sur le territoire régional. Elles sont confrontées à un bouillonnement d'acteurs et d'actions sur les déchets. Dans cette recomposition globale, le transfert des connaissances acquises dans ces démarches auprès des professionnels de leurs secteurs éducatifs semble un enjeu important. Leur implication sur cette thématique n'est pas vécue comme leur cœur de métier et leur expertise reste encore marquée par les enjeux sur la biodiversité, l'eau, les pesticides, même si des recrutements de chargés de mission développement durable ont élargi les compétences.

Comment construire un débat sur les objectifs et modalités de l'éducation environnementale ?

Outre des débats sur les conceptions « éducatives » concernant la prévention des déchets, ces associations ont en effet aussi à se positionner sur les grands enjeux du climat, de l'érosion de la biodiversité et de l'eau. Comment les associations de protection de la nature et de l'éducation à l'environnement vont-elles débattre avec les pouvoirs publics des priorités de leurs actions et établir une hiérarchie entre le domaine des déchets et les autres questions cruciales qu'elles portent (Toupet, 2019) ? Il apparaît que les associations « historiques » d'éducation à l'environnement ne sont pas nécessairement le moteur principal. Dans ce domaine, les initiatives sont plutôt portées par de nouvelles organisations (autoentrepreneurs, associations nouvelles, collectifs informels d'acteurs) et de nouvelles pratiques ou des institutions agissant, par exemple, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Ces associations « historiques » d'éducation à l'environnement sont débordées par la prolifération des formes actuelles de diffusion des messages de prévention sous des formats décrits comme ludiques. Elles sont en décalage par rapport aux entreprises privées de communication qui mènent des opérations d'information et de sensibilisation revêtant le plus souvent la forme du geste juste ne favorisant pas la responsabilisation du citoyen ni de débats sur le modèle de société souhaitable.

Les injonctions à l'égard des enfants et leur rôle comme vecteur de nouvelles pratiques dans la famille sont fréquemment envisagés comme moyen d'atteindre les parents et de s'introduire dans la sphère privée : les enfants sont invités à faire le diagnostic des pratiques familiales et sont chargés d'« éduquer leurs parents ». Plusieurs acteurs interrogés sont à la fois dubitatifs sur cette réelle influence et critiques sur ces intentions. Quelle évaluation peut-on faire de l'intégration de la norme de tri chez les jeunes ? Les animateurs soulignent, particulièrement avec les adolescents, l'incompatibilité de principe entre un modèle publicitaire visant une consommation sans limites, et l'idéal d'un monde sobre et désirable cherchant un autre type de croissance et surtout un nouveau type de société. Les jeunes abordent-ils les déchets de façon essentiellement normative et descriptive avec une forte saillance du recyclage ?

Les associations naturalistes, de protection de l'environnement, d'animation territoriale sur l'environnement, restent sollicitées sur des démarches émergentes, par exemple sur le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires. Elles sont aussi localement prestataires pour des syndicats de collecte, pour tout ou partie de leurs missions d'animation

pour conforter les pratiques de tri et diffuser le discours de prévention. Ces transferts sont peu négociés et très rarement co-élaborés. Il serait difficile de parler réellement de partenariat et moins encore de partenariat « apprenant », sans évaluation, capitalisation et réflexions communes sur les orientations à prendre. De leur point de vue, la réussite d'une politique de prévention suppose la coordination d'un ensemble d'acteurs de nature différente selon les territoires et des moyens, jugés pour l'instant inconséquents.

Elles continuent d'être recherchées dans le cadre de formations, pour le transfert pédagogique par certaines collectivités locales et des salariés des métiers du déchet. Cependant, leur savoir-faire en ce qui concerne la dynamique du projet pédagogique est restreint par les modalités de financements par appel d'offres, parfois sous forme de lots préformatés n'induisant aucune co-élaboration fine de leur intervention, les privant d'une valorisation de leur connaissance du territoire et des publics.

Ces associations sont souvent déroutées par la multiplicité d'intervenants et des formes d'intervention : communication persuasive, communication engageante, ludopédagogie. Leurs référents sont mis à mal par des formats d'intervention de plus en plus courts, par la réduction de leur espace d'innovation pédagogique, par les logiques de mise en concurrence et par l'évolution des modes d'apprentissage liés au numérique et aux réseaux sociaux. Leur ingénierie pédagogique est-elle obsolète face à la communication ludopédagogique ?

Si les acteurs rencontrés sont conscients de ces tensions, les associations ne se sont pas engagées collectivement dans une réflexion inter-réseaux et un positionnement territorial sur la prévention des déchets. Elles ne repèrent pas de lieu pour le faire avec d'autres acteurs – en termes scientifiques sur les savoirs adéquats, en termes stratégiques avec les acteurs locaux, en termes d'utilité auprès des pouvoirs publics, en termes éthiques auprès des populations. Elles auront à se positionner dans les échanges sur l'économie circulaire. Il y est encore peu fait référence.

Enjeux identifiés pour la table ronde avec les associations

1. Quels sont les positionnements des « têtes de réseau » FNE, Graine, URCPIC et d'autres acteurs organisés (groupes zéro déchet, ressourceries), sur ce que pourrait être une contribution éducative à la prévention des déchets ?
2. Peut-il y avoir production d'actions collectives entre professionnels émergents et les acteurs « historiques » ? Des espaces de débat sont-ils possibles pour concevoir et coordonner les actions de prévention entre les différents acteurs sur les territoires ?
3. Peut-on considérer que les programmes locaux de prévention sont un bon outil pour cette élaboration alors qu'un certain nombre de sites n'ont pas encore rempli même formellement cette obligation datant de 2015 et que les associations n'ont pas été considérées comme partie prenante des débats sur leurs orientations ?
4. Dans le domaine des biodéchets, leurs expériences sur le compostage familial ou collectif pourraient être confortées dans le cadre de la massification nécessaire de ces pratiques (leurs compétences sur le compostage peuvent-elles être mobilisées sur la gestion des biodéchets ? Y a-t-il là des vecteurs de pratiques plus massives et à plus grande échelle ? Y a-t-il des espaces de gouvernance partagés envisageables sur la gestion des biodéchets ?) et/ou de nouvelles activités de prestations de service.

Les collectifs promoteurs du zéro déchet : impulser une trajectoire locale de transition¹¹

Nous avons identifié dans la région Centre-Val de Loire dix collectifs zéro déchet :
– Une association <u>Zéro Déchet Touraine</u> ¹² basée à Tours, créée en 2017, qui possède aussi quatre antennes locales fondées dans les deux années suivantes à Amboise (14 000 hab) et à <u>Genillé</u> (1 500 hab), à <u>Chinon</u> (8 000 hab), et une dans la vallée de l’Indre.
– Un groupe <u>Zéro Déchet Orléans</u> (2016).
– Un groupe <u>Salbris vers le zéro déchet</u> (commune de 5 400 hab), créé en 2017, qui présente la spécificité d’avoir été créé par deux participantes à un panel organisé par la région en lien avec la planification déchet.
– Un groupe <u>Zéro Déchet Vouzon</u> (commune de 1 500 hab), créé en 2017 par une association locale, Entrez ! C’est ouvert !, travaillant aussi sur l’alimentation locale.
– Un groupe <u>Zéro Waste Chartes</u> , créé fin 2019, groupe local de Zéro Waste France.
– Un groupe <u>Zéro Déchet Saint-Jean-de-Braye</u> (commune de 21 600 hab au sein de l’agglomération d’Orléans), créé en 2020.

Conversion individuelle, démarche familiale et trajectoire collective

Nos entretiens font apparaître de façon assez marquée deux principaux types de profil parmi les personnes qui portent des collectifs zéro déchet. D’une part, celles que l’on pourrait appeler les promotrices des groupes locaux zéro déchet. En effet, la plupart des collectifs reposent sur des femmes (âgées de 30 à 40 ans, avec un niveau d’étude supérieure et, le plus souvent, un ou deux enfants). Dans les entretiens revient fréquemment un parallèle entre l’adoption du zéro déchet comme mode de vie, le passage à l’engagement collectif et la trajectoire résidentielle et familiale. En général, il s’agit de personnes qui n’ont pas d’expérience antérieure de collaboration avec des associations sur des thématiques environnementales, mais qui, en parallèle, peuvent participer à d’autres formes d’organisation liées à la consommation (AMAP en particulier). Nous avons identifié un second profil, essentiellement au sein de l’association Zéro Déchet Touraine, celui de personnes que l’on pourrait appeler des activistes du zéro déchet, caractérisés soit par une activité professionnelle en lien avec la thématique et une forte compétence sur les modalités de gestion des déchets, soit par la participation à d’autres associations sur des thématiques environnementales ou de l’économie sociale et solidaire. Ceux-ci adoptent plus volontiers une position d’expertise et de pression sur les opérateurs de la gestion de déchets.

Néanmoins, toutes les personnes que nous avons interrogées évoquent le zéro déchet comme une démarche, une trajectoire qui commence par la reprise du contrôle sur l’alimentation, sur la consommation et qui constitue l’adoption d’un nouveau mode de vie, qui permet à la cellule familiale de construire une certaine autonomie. La recherche d’un contrôle sur sa consommation et ses impacts : « Pour moi, vraiment, c’est repenser sa façon de consommer qui est essentielle. » (Zéro Déchet Amboise) Pour un enquêté, il s’agit de « me resynchroniser avec moi-même » (Zéro Déchet Touraine), pour d’autres de redevenir partie prenante de ses choix de consommation et de reconquérir l’autonomie familiale. On pourrait considérer que l’on assiste à la recherche d’une nouvelle domesticité (Scholberg, Coles, 2019, p. 252) qui passe par la requalification du travail domestique en activisme du proche (Hajek, 2019, p. 160). Pour certains, moins nombreux, l’enjeu est aussi de reprendre le contrôle sur l’ensemble de la filière de gestion de leurs déchets. « Les gens préfèrent être acteurs de leur vie et pas juste d’avoir à payer pour qu’on les débarrasse de leurs déchets. » (Zéro Déchet

¹¹ Partie rédigée par P. Melé.

¹² Nous soulignons ici les groupes zéro déchet avec lesquels nous avons pu réaliser des entretiens approfondis, par ailleurs nous avons pu effectuer dix entretiens supplémentaires avec des membres de Zéro Déchet Touraine.

Touraine) Plusieurs rappellent qu'il s'agit d'une action « à notre portée », « plus facile que la lutte sur la qualité de l'air » (Salbris vers le zéro déchet). La nécessité de faire quelque chose face à la dégradation de l'environnement est liée à un moment de prise de conscience – « ce qui m'a déclenché » (Salbris vers le zéro déchet). Une autre évoque un « *coming out* » (Zéro Déchet Orléans), résultat d'une insatisfaction personnelle plus ancienne. Le passage à l'action est lié dans les récits à une expérience personnelle (voyage, activité professionnelle) ou à la vision de films documentaires, la lecture d'ouvrages ou l'assistance à des conférences⁴. En général, à l'exception de certaines anecdotes qui viennent aussi renforcer le récit sur les « épreuves » à surmonter, la démarche est présentée comme familiale. Dans certains cas, les femmes interviewées soulignent la nécessité d'une grande force de conviction pour réussir la « conversion » de leurs conjoints et de leurs enfants. Parfois, ceux-ci ne respectent pas complètement les pratiques et « craquent » : « Parfois, ils font un peu genre les rebelles en rapportant un paquet de gruyère râpé », ou ne veulent pas se « nettoyer les oreilles avec l'oriculti ». Certaines personnes rencontrées se disent « fières » de leurs enfants qui adoptent les bons gestes plus « naturellement » que les adolescents : « Ça va à la maison, mais si jamais ils vont au sport avec les copains, c'est la honte ton truc quoi ! » (Salbris vers le zéro déchet)

Ces références renvoient toutes à une vision positive de l'action individuelle et collective et à une croyance dans la possibilité d'impulser un changement par des actions locales en se concentrant sur des questions pratiques, à la portée de chacun. Dans les histoires d'engagement que nous avons recueillies, le passage à une posture proactive est présenté comme permettant de prendre soin de sa personne et de sa famille en contrôlant la qualité de l'alimentation, d'assumer les impacts de son mode de vie. Il s'agit aussi de lutter contre ce que certains appellent l'« éco-anxiété⁵ » produite par un sentiment d'impuissance devant les signes des catastrophes environnementales (Salbris vers le zéro déchet). On retrouve ici un processus proche de celui identifié par David Schlosberg et Romand Coles dans lequel le passage à l'action permet d'« apaiser nos valeurs » en mettant en place des actions individuelles pour que les flux qui nous concernent échappent aux « flux nocifs de marchandises » (2019, p. 253).

L'adoption volontariste d'un changement de comportement et l'action collective sont étroitement imbriquées. Dans notre échantillon de collectif, le changement de pratiques dans le périmètre de la famille est le premier pas pour s'engager dans une démarche zéro déchet ; de plus, les relations développées *via* les réseaux sociaux avec des individus qui sont dans la même démarche et la création d'un collectif – essentiellement féminin – conduisent à mettre en place des actions dans l'objectif de créer localement les conditions pour pouvoir perpétuer un mode de vie zéro déchet (faire accepter les bocaux par les commerçants locaux, promouvoir des groupements d'achats solidaires, etc.). Cette conversion est toujours présentée comme une prise de conscience qui exige une action forte pour sortir de l'hyperconsommation. On retrouve ici l'urgence d'agir et le caractère optimiste des modes d'intervention des « activistes contre le gaspillage » étudiés par Isabelle Hajek (2019, p. 168).

Pour certains, trajectoire personnelle, rupture sentimentale, reconversion professionnelle, changement familial peuvent se combiner pour produire l'occasion de changer de pratiques : « Moi, ma fille avait 9 mois ; j'étais au chômage, j'avais moins d'argent, ça m'a pris comme ça, je me suis dit : Ah, il faut que je fasse peut-être attention à la planète. » (Salbris vers le zéro déchet) Une personne enquêtée, naturopathe, évoque directement un continuum entre « prendre soin de soi, et prendre soin des autres, et prendre soin de la planète » (Zéro Déchet Genillé).

La conversion au zéro déchet se présente comme une démarche qui consiste à tenter de résoudre des questions pratiques et à dépasser les difficultés de l'adoption d'un mode de vie qui refuse les offres des circuits dominants de consommation. L'action collective – la création d'un groupe zéro déchet – est alors essentiellement décrite comme un partage d'expériences permettant de résoudre des problèmes concrets.

Le récit de la façon dont est menée l'enquête permettant de se réapproprier des sphères de consommation, « de chercher des alternatives à tout un tas de choses » (*cf.* le blog « Camille

se lance »), les solutions pratiques trouvées constituent un mode de narration très présent dans nos entretiens. Certaines des initiatrices présentent les choses comme un parcours au sein des différents domaines d'approvisionnement liés aux différents espaces de la maison (cuisine, salle de bain, garde-robe, entretien des vêtements ou de la maison) pour lesquels il est nécessaire de modifier ses habitudes de consommation, de changer de fournisseurs, d'acheter en vrac, de fabriquer soi-même, mais aussi d'objectiver des essais ou des expériences. Il s'agit donc bien d'un processus d'expérimentation, de connaissance par la pratique, qui comporte une forte réflexivité conduisant à mettre à l'épreuve les solutions testées individuellement ou collectivement. De plus, constituer un groupe support au niveau local permet de maintenir la dynamique, de se (re)mobiliser et aussi de constituer une ressource pour les personnes qui souhaiterait franchir le pas. « Je vous dis, on crée du lien. Qu'on nous connaisse. On veut être connus, reconnus. On sait qu'il y a un noyau ici qui fonctionne. Que les gens, dès qu'ils ont besoin, ils savent où taper. C'est ça. » (Zéro Déchet Genillé)

Pour réussir la transition personnelle et familiale vers le mode de vie zéro déchet, il faut également trouver à proximité de son logement une offre suffisante (vente en vrac, certains produits, des commerçants qui acceptent les contenants). Dans ce contexte, le passage à l'action collective apparaît comme un parcours logique à la suite de la rencontre de quelques personnes qui tentent de structurer localement la démarche, ce qui permet aussi de rendre visible une demande pour une nouvelle offre commerciale ou de services.

Pour les habitants des petites villes ou bourgs de la région Centre, cela se traduit par des tentatives pour rendre possible l'ensemble de la démarche à proximité de leur résidence, donc aussi pour impulser la création de lieux qui peuvent être associatifs et privés (épicerie zéro déchet). « C'est surtout pour les courses et tout, effectivement vu qu'on n'a rien dans le coin, il faut aller à droite à gauche pour faire tout ça. On est dans une trop petite ville, on n'a pas tout, moi je n'ai pas le temps d'aller à... » (Salbris vers le zéro déchet)

Les actions mises en place sont donc essentiellement tournées vers la conversion des individus, mais aussi sur la construction d'un milieu de vie permettant d'adopter le mode de vie zéro déchet et de poursuivre la démarche.

Réseaux sociaux, actions collectives et localisation de la transition

Les collectifs zéro déchet de la région se sont tous constitués d'abord par l'ouverture d'une page Facebook. Pour ses petits groupes – souvent deux ou trois personnes – qui se rencontrent sur une base locale, il s'agit dans un premier temps de trouver des alliés locaux, d'autres personnes déjà concernées par la démarche. « Et on s'est dit : c'est pas possible. On doit pas être que deux à... à être dans cette démarche-là, et à se poser toutes ces questions. Donc l'idée, ça a été de créer une communauté pour échanger sur ces questions-là. » (Zéro Déchet Orléans)

Le nombre de personnes inscrites sur ces pages semble, dans le même temps, attester l'engouement pour la démarche et valider l'action collective émergente : plus de 11 000 sont abonnées à des pages zéro déchet territorialisées en région Centre-Val de Loire⁶.

En combinant l'usage de Facebook et une présence sur Instagram, **réseau** considéré, pour certains comme plus rapide et agile, les membres des groupes zéro déchet revendiquent une intense activité de communication, de mise en circulation d'informations et de ressources au sein d'un groupe affinitaire localisé. La portée de cette communication, qui se veut marquée par l'informalité et la réactivité, semble définie par l'aura produite par le nombre important de personnes inscrites.

Ainsi, les promotrices des pages Facebook instituent un public (Quéré, 2003), même si l'intérêt réel des personnes inscrites et la qualité des interactions peuvent être questionnés par certains. Elles présentent directement leur travail comme le fait de relayer sur cette page des informations de provenances diverses, de diffuser localement des conseils, des liens et des vidéos issus de ressources thématiques ou de blogs nationaux ou internationaux.

Le passage par une page Facebook qui contient le nom de la commune a bien pour objectif de territorialiser des échanges d'expériences, de construire un réseau sur une base locale qui peut permettre ensuite de mettre en place des actions dans l'espace de la commune – apéros zéro déchet, opérations de ramassage des déchets dans l'espace public, ateliers de partage de savoir-faire – ou alors des démarches auprès des commerçants ou des collectivités locales. Il s'agit alors de tenter de transformer ces communautés d'intérêt et d'échange de pratiques en support d'action collective pour la mise en œuvre de moments et d'espaces spécifiques de socialisation (Hajek, 2019, p. 171). Les pages Facebook non seulement annoncent des actions, mais proposent des images et des comptes rendus, permettent de conserver la mémoire des actions et de mettre en scène les échanges en face à face, la matérialité des expériences ou des formations. Les promotrices des groupes zéro déchet proclament ainsi la possibilité de l'action et valorisent une certaine forme d'agentivité basée sur la responsabilité (Craig, 2019, p. 182).

Le langage des réseaux sociaux est utilisé pour décrire les objectifs de l'action collective. Il s'agit de créer et d'animer une communauté. L'ouverture de la page Facebook est ici beaucoup plus qu'une forme de communication, elle institue, structure et incarne un collectif territorialisé. Dans le même mouvement, la page Facebook crée un public – appelé « communauté » – et valide la position d'influenceur revendiquée par certains. Le travail du collectif est essentiellement décrit comme devant créer du lien, fédérer des personnes qui tentent de poursuivre leur parcours vers l'adoption d'un mode de vie zéro déchet (Zéro Déchet Orléans).

Notons aussi que les entretiens font souvent mention de personnes – soit parmi les initiateurs, soit dans un deuxième cercle – qui ont pour projet de construire une offre avec des statuts différents (magasin de vrac et de produits biologiques, offre de service, AMAP), le public de la page Facebook semble alors attester la présence de clients potentiels. Dans certains cas, des épiceries locales bio et de vente en vrac constituent des points de rencontre, de relais ou d'animation des démarches locales, les promoteurs de cette nouvelle offre commerciale ou de service jouent parfois un rôle important dans la constitution d'un milieu support permettant l'ancrage et la survie de leurs entreprises. Notons d'ailleurs que pour les promotrices des groupes zéro déchet, la mise en adéquation des actions avec des valeurs n'exclut pas la possibilité de l'entrepreneuriat individuel, modalité d'engagement reconnue comme légitime pour rendre possible la diffusion d'un mode de vie zéro déchet, qui devient d'ailleurs une des conditions de la pérennité de l'ancrage territorial.

Entre expertise et expérimentation : la nouvelle forme d'activisme porté par Zéro Déchet Touraine

L'association la plus importante, Zéro Déchet Touraine, affiliée à Zéro Waste France, s'est constituée à partir d'une alliance entre un groupe qui préexistait sur Facebook et d'autres personnes, essentiellement des hommes, sous l'impulsion d'universitaires engagés dans la démarche et qui ont été rejoints par des personnes assez différentes, dont certaines participent aussi à d'autres associations de l'économie sociale et solidaire ou de protection de l'environnement.

Ces acteurs, sur la base d'une grande compétence technique et d'une capacité d'innovation reconnue, tentent de se placer dans des positions d'expertise ou de contre-expertise par rapport aux politiques publiques aux niveaux local et régional. Ils constituent un groupe de pression travaillant pour l'actualisation locale des règles de droit et des promoteurs de la planification régionale en adoptant en cela un positionnement assez proche de l'association nationale Zéro Waste France.

L'objectif proclamé par le principal animateur de Zéro Déchet Touraine est d'inciter les institutions à passer d'une « inculture de la valorisation » à une « culture de la prévention » (Zéro Déchet Touraine). Il souhaite par ailleurs construire une position de crédibilité et de respectabilité auprès des collectivités territoriales et des opérateurs de la gestion des déchets pour pouvoir impulser le changement des pratiques des organisations.

Zéro Déchet Touraine a été une des associations les plus actives au sein de la commission consultative du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) adopté en octobre 2019⁷. L'association participa aussi aux controverses qui conduiront à la remise en cause d'un projet d'usine de valorisation des ordures ménagères dans l'agglomération de Tours⁸ et aux débats sur la poursuite de l'incinérateur de Chinon⁹. Ce groupe et ses porteurs multiplient la recherche de positions d'expertise (pour les acteurs publics, mais aussi des festivals ou des entreprises) et des demandes d'ouverture du débat sur les modalités de gestion des déchets.

Zéro Déchet Touraine a aussi développé une nouvelle forme de composteurs collectifs : le Compostou issu d'un programme de recherche-développement porté par un laboratoire de l'Université de Tours et financé par l'ADEME, permettant un compost à froid bioinspiré. Ses promoteurs tentent d'imposer cette solution comme une alternative peu onéreuse et structurant des collectifs locaux pour le traitement des biodéchets en contexte urbain (Moreau, 2019).

Or, ce collectif regroupe également des personnes qui correspondent au premier profil que nous avons identifié. L'association fonctionne alors comme un dispositif non seulement de promotion de la démarche zéro déchet mais aussi comme un espace d'apprentissage – pour ses membres – du fonctionnement des collectivités locales et du rôle des législations. Position incarnée par le président de l'association, maître de conférences en biologie, mais aussi engagé personnellement dans une démarche zéro déchet et qui figure personnellement le lien entre ces deux modalités de mobilisation et de sensibilisation. Dans ses conférences, il met en scène sa trajectoire personnelle de conversion et promeut une démarche gradualiste et bienveillante. Celles-ci ont été à l'origine des rencontres qui ont permis la création de l'association et son essor rapide.

Zéro Déchet Touraine a donc construit une position particulière incarnant le mouvement vers une transition vers le zéro déchet qui souhaite être pris au sérieux par les autres collectifs, les institutions publiques et les entreprises, revendiquant une position de critique constructive conduisant à proposer des solutions concrètes à des problèmes de gestion, mais aussi la stricte application des objectifs des législations que les EPCI gestionnaires considèrent comme inatteignables. Les promoteurs de Zéro Déchet Touraine souhaitent prendre leurs distances avec les formes classiques du militantisme, ne pas être assimilés à une association écologiste ou environnementale ou aux militants de la décroissance, sortir de ce qui est présenté comme des oppositions idéologiques, pour pouvoir élargir son public, « mettre en mouvement toutes les composantes de la société ». Malgré ces précautions pour d'autres groupes qui refusent le statut d'association, il s'agit là d'une position trop proche d'une forme de militantisme, assimilée à celle, nationale, de Zéro Waste France qui « a une étiquette politique » (Zéro Déchet Orléans). On retrouve ici le refus de toutes formes de militantisme « idéologique » analysé dans d'autres travaux (Hajek, 2019, p. 166).

Enjeux identifiés pour la table ronde avec les associations

1. Le zéro déchet : un engouement passager ou un changement culturel pérenne ?
2. Le zéro déchet : un mode de vie individuel ou un mouvement collectif pour aller vers la transition écologique ?
3. Le mode de vie zéro déchet est-il adapté à tous les territoires et tous les groupes sociaux ?
4. Une trajectoire zéro déchet ou des trajectoires zéro déchet, la définition du zéro déchet fait-elle débat ou consensus ?

Les ressourceries : la diffusion de tiers lieux du réemploi sur le territoire régional¹³

À partir d'un corpus d'entretiens qualitatifs et d'observations réalisées auprès de 12 des 21 ressourceries/recycleries¹⁴ identifiées dans la région Centre-Val de Loire, nous analysons les projets et le rôle que ces dispositifs jouent sur le territoire régional dans le domaine de la prévention des déchets, notamment en se constituant comme des lieux pour diffuser le réemploi sur le territoire¹⁵. Dans la classification adoptée pour cette recherche, celles-ci font partie du groupe « structures de réemploi » qui réunit 42 associations qui se dédient, sous différentes formes et activités, à la récupération, au réemploi et au recyclage¹⁶.

¹³ Partie rédigée par C. Cirelli.

¹⁴ L'appellation « Ressourcerie » est un label déposé qui dans le contexte national s'applique uniquement aux structures affiliées au Réseau national et développant quatre axes d'activité (collecte, valorisation, vente et sensibilisation à l'environnement), les autres structures qui développent les mêmes activités (parfois en se spécialisant dans des filières spécifiques) utilisent l'appellation « recyclerie ». Dans ce texte, nous nous autoriserons néanmoins à utiliser « ressourcerie » avec une minuscule comme un terme générique pour parler à la fois des Ressourceries et des recycleries.

¹⁵ Deux des structures identifiées et interviewées qui ont fermé (en rouge sur le tableau), et une autre, créée peu avant le Covid-19, n'affichent plus d'activité sur leur sites web ou pages Facebook depuis plusieurs mois. Notre enquête s'est concentrée sur les structures les plus actives pendant la phase de travail de terrain 2018 et 2020. Néanmoins, un suivi des structures a été réalisé par des échanges téléphoniques réguliers, des rencontres lors de la fin des périodes de confinement et par une veille sur internet.

¹⁶ Associations ou collectifs de réparation de vélos, de fabrication de conserves avec des légumes récupérés pour lutter contre le gaspillage, autour de la récupération et du réemploi du textile, du plastique, du compostage et du lombricompostage, ateliers associatifs avec mise à disposition de machines de travail pour la réparation, la fabrication et la création d'objets.

Nom	Commune, Département	Année de création	Membre du Réseau National	Membre du Réseau régional des acteurs du réemploi (RAR)	Ayant reçu l'appui de l'ADEME et/ou de la Région
ADEPA (ressourcerie informatique)	Blois, Loir et Cher	2003			
La Recycl'régie	Bourges, Cher	2011			
La Recyclerie Vendôme	Vendôme, Loir et Cher	2013	oui	oui	
La Ressource AAA (Alternative, Artistique, Artisanale)	Orléans, Loiret	2014	oui	oui	oui
Recyclerie du Haut Berry	Henrichement, Cher	2015			oui
La Charpentière	Tours, Indre et Loire	2015	oui	oui	
RECUP & CO (emanation d'une première structure à Mamers, Pays de la Loire qui adhère au réseau national)	Nogent-le-Rotrou, Eure et Loir	2016	oui	oui	oui
1000 et 1 partages. Recyclerie créative en Sologne	Neung sur Beuvron, Loir et Cher	2016		oui	
Les Ateliers Ligétois	Tavers, Loiret	2016	oui	oui	oui
La recyclerie créative	Châtillon-Coligny, Loiret	2016			oui
Les bonnes manières (ressourceries du blesois)	Blois, Loir et Cher	2017	oui	oui	oui
Valorisons nos ressources	Gien, Loiret	2017		oui	oui
La recyclerie percheronne	La Loupe, Eure et Loir	2019		oui	
Les ressources de Béa	Vierzon, Cher	2019			
Recyclerie "Le meilleur de la Grange"	Menetou-Salon, Cher	2019			oui
Recyclerie la Caverne de Tri'tout' (recyclerie communautaire)	Saint-Antoine-du-Rocher, Indre et Loire	2019		oui	oui
Ressources & vous (emanation d'une première structure en Yvelines qui adhère au réseau national)	Epernon, Eure et Loir	2019	oui		
Ressourcerie 36 de Saint Chartier	Saint Chartier, Indre	2020			
Recyclerie La Grange d'Epeigné	Epeigné, Indre et Loire	2021			
Berry Good	Châtillon s/Indre, Indre	2014			oui
La Recycle'rit	Lerné, Indre et Loire	2014			

Diffusion en région Centre-Val de Loire

Vis-à-vis du contexte national, la région Centre-Val de Loire, terrain de notre enquête, semble pour sa part caractérisée par un retard sur la dynamique de diffusion de ces structures : l'observatoire du Réseau national des ressourceries¹⁷ ne dénombre que sept structures adhérentes pour la région. Cependant, si la première ressourcerie¹⁸ a été créée en 2011¹⁹, la région Centre a connu dans les cinq dernières années une accélération dans la mise en place de ces structures : aujourd'hui 21 ressourceries ont été répertoriées par notre étude, 13 d'entre elles ont été créées entre 2016 et 2021. Depuis 2019, il existe un réseau régional des acteurs du réemploi et de la réutilisation, le RAR, qui réunit 14 structures de réemploi²⁰.

Les 21 structures identifiées par notre enquête correspondent à des réalités assez différentes. Même si elles tendent à évoluer, nous présentons ici une photographie de ces lieux au moment de notre recherche. En ce qui concerne d'abord la surface occupée : la plus grande est propriétaire d'un bâtiment de 3 000 m², la plus petite loue un local de 200 m². Ensuite, en ce qui concerne les tonnages collectés : de 18 tonnes par an pour les plus petites structures à plus de 150 tonnes pour les plus grandes. Les taux de valorisation sont aussi très différents : 60 % pour les plus jeunes structures, 95 % pour les plus expérimentées. Ainsi, leurs recettes

¹⁷ Le Réseau national des ressourceries a été créé en 2000 et réunit aujourd'hui en France 172 structures (<https://ressourceries.info>) qui disposent d'un agrément les autorisant à utiliser le label « Ressourcerie® ». Pour adhérer au réseau national, il faut payer une cotisation annuelle. Toutefois, récemment (2022), le réseau a évolué vers un réseau national des ressourceries et recycleries.

¹⁸ Au sens actuel de terme, c'est-à-dire travaillant sur plusieurs volets, car la première repérée par notre étude est la ressourcerie informatique de Blois, ADEPA, créée en 2003.

¹⁹ En réalité, en 2003 avait été créée l'ADEPA, à Blois, une structure qui récupérerait et reconditionnait des vieux ordinateurs pour les revendre ou les mettre à disposition d'un public

²⁰ Au décembre 2021.

présentent également des écarts notables : entre 25 000 et 350 000 euros par an. Certaines disposent de nombreux salariés – jusqu’à une quarantaine –, d’autres de seulement un ou deux, des structures ont mis en place des chantiers d’insertion, d’autres ne fonctionnent que grâce à des bénévoles. Les plus grandes structures ont des connexions avec les différents éco-organismes (Ecosystem, Ecomobilier, Ecologic, Paprec, Recyclivre...), utilisent des logiciels pour la gestion et la traçabilité des objets/déchets traités, notamment celles affiliées au Réseau national. La grande majorité a un site web ou, à défaut, une page Facebook. Un certain nombre d’entre elles, à la suite aussi de la période pandémique, a également adhéré au site de vente en ligne Label Emmaüs pour élargir le public touché.

Pour presque deux tiers des cas (13/21), ces structures sont localisées dans des zones à dominance urbaine, dont deux dans les villes les plus peuplées de la région : les agglomérations de Tours et Orléans (dans le cas d’Orléans, La Ressource AAA occupe plusieurs locaux dans différentes communes de l’agglomération), le reste des structures est situé dans de petites villes (entre 10 000 et 65 000 hab). Huit sont localisées dans des bourgs ou en zone rurale (moins de 2 000 hab). Dans ces contextes ruraux, parfois éloignés des principaux centres urbains, les ressourceries constituent des lieux plurifonctionnels où, outre le réemploi et le recyclage d’objets et matières de seconde main, l’activité de vente, proposant une très large gamme d’objets à des prix abordables pour des publics aux revenus modestes, représente une offre de proximité cruciale dans des contextes où les commerces sont peu présents et diversifiés et dans lesquels une partie de la population a des difficultés à se déplacer (à cause de l’âge ou des revenus). Dans les contextes urbains, celles-ci sont également des lieux d’animation sociale souvent localisés près de quartiers populaires ou QPV (50 % de structures identifiées en milieu urbain).

La diffusion dans la région de ces structures s’est réalisée dans un contexte de progressive institutionnalisation et de renforcement, à partir de 2014, des possibilités d’aides à la création et à la mise en place des structures en particulier dans le cadre des appels à projets « Économie circulaire » liés au contrat de plan État-région²¹, puis, dans une moindre mesure, des dispositifs « À vos idées » ou « Efferve’sens » de la région Centre-Val de Loire.

Dans cette configuration, l’activité des ressourceries peut compter sur des aides à l’implantation parfois importante à partir de la reconnaissance de leur participation aux objectifs des politiques de prévention des déchets. De cette manière, une partie des actions liées à la prévention et à la réduction des déchets sont externalisées et prises en charge par ces structures associatives. Si des aides sont fournies par les acteurs publics locaux, notamment sous la forme de la mise à disposition de locaux (l’un des points les plus cruciaux pour la pérennisation de ces structures), leur implication reste le plus souvent prudente même si de petites subventions peuvent être accordées. Paradoxalement, alors que les ressourceries revendiquent d’abord une action ancrée dans la proximité, celles-ci déplorent avoir à se confronter – dans certains cas – à une « réceptivité très relative des partenaires naturels » : les collectivités territoriales. Tout se passe comme s’il existait une certaine déconnexion entre, d’une part, les déclarations des politiques nationales et les évolutions législatives, relayées par les actions des régions qui promeuvent une transition dans le domaine de la gestion des déchets et le soutien aux initiatives, et, d’autre part, le mode de gestion des déchets par les EPCI peu portés sur les expérimentations, limités par un mode de financement très contraint et par les contrats avec les sociétés responsables des exutoires (décharges, incinérations). Dans tous les cas, les ressourceries constituent des nœuds d’un nouveau système de prise en charge des objets pour éviter la production de déchets et de (nouveaux) lieux qui peuvent regrouper différentes initiatives locales de prévention des déchets *via* le réemploi, le recyclage, la vente de seconde main et la sensibilisation. Pratiquement toutes les structures les plus anciennes bénéficient de conventions avec un ou plusieurs éco-organismes et un certain nombre d’entre elles ont mis en place des formes de coopération avec les collectivités territoriales sous forme de prestations de service ou d’initiatives ponctuelles dans le cadre des moments forts de la prévention des déchets

²¹ Au moins 13 des 21 structures que nous avons identifiées ont reçu une aide dans ce cadre.

(Semaine européenne de réduction des déchets ou journées de sensibilisation aux enjeux environnementaux ouvertes au public).

Modalités de création et portée de ces initiatives

Notre recherche a identifié des modalités différentes de création des structures de réemploi : (1) le portage par un collectif d'habitants à partir de la volonté d'un ou plusieurs porteurs qui s'inscrivent la plupart du temps dans des trajectoires professionnelles²² ; (2) des projets portés directement par des structures associatives parapubliques, notamment les régies de quartiers ; (3) des projets engagés directement par des collectivités locales et EPCI en collaboration avec des associations ou entreprises locales existantes ou créées *ad hoc*.

Lorsque l'on interroge les porteurs et porteuses sur les raisons de leur engagement dans la création de ce type de structure, ce sont des valeurs liées à l'écologie, à la solidarité, au partage, qui sont mises en avant. Certains porteurs enquêtés inscrivent leur action dans la continuité d'expériences d'engagement antérieures. En général, ils/elles assument tous/toutes une posture de « citoyens actifs » en capacité de prendre en charge une action collective complexe qui implique la constitution d'un groupe, l'élaboration et la concrétisation d'un projet qui est à la fois un projet professionnel et d'engagement cherchant à réconcilier leurs valeurs et leurs activités professionnelles. Ce que nous observons chez les personnes enquêtées s'exprime d'abord comme une volonté d'engagement pour traiter un problème public, en appui à l'action publique pour contribuer à produire un changement dans la prise en compte des déchets.

Nos entretiens révèlent que les projets de ressourceries sont des initiatives souvent initiées et portées par des femmes²³. Du point de vue des enquêtés.e.s, cela peut s'expliquer par des formes de l'engagement qui reposent sur des modèles de division du travail et de participation des femmes à la vie associative dans des secteurs considérés traditionnellement féminins centrés notamment sur les univers de la santé, de l'éducation, de la prise en charge, du soin, de la « sollicitude », au sens de J. Tronto (2008) – « tendre vers quelque chose d'autre que soi... et conduire à entreprendre une action ». Par ailleurs, dans un contexte de marché du travail pénalisant pour les femmes, le champ émergent de la récupération et du réemploi d'objets semble offrir des perspectives professionnelles en essor dans tous les contextes géographiques. Toutefois, ces femmes, en position de porteuses de projet, insistent aussi sur les intentions et valeurs politiques et éthiques de leurs actions. Elles créent des lieux que redéfinissent, publicisent et repolitisent les relations à des objets voués traditionnellement à la sphère domestique ou marchande.

Les enquêtes révèlent que les initiateur.trices de ces initiatives sont des entrepreneur.ses de causes qui ancrent leurs actions dans un répertoire d'action et dans un cadre d'appui existant. Une grande partie des ressourceries dont nous observons le déploiement dans la région Centre ont été créées grâce à l'appui de l'appel à projets de l'ADEME. Il ne s'agit donc pas ici de l'expérimentation d'une forme nouvelle, mais bien du déploiement sur le territoire régional de structures emblématiques de la nouvelle relation aux déchets que prônent les politiques publiques. On peut considérer qu'il s'agit de la manifestation d'un tiers-secteur associatif basé sur un triple ancrage : dans le monde des politiques publiques, dans celui du marché et dans celui de la vie quotidienne (Laville, 2001, p. 103). Les ressourceries en développant des actions qui se situent aux frontières entre économie marchande, économie non marchande et des formes d'échange non monétaires incarnent donc un nouveau domaine de déploiement de l'économie sociale et solidaire.

²² En effet, dans les récits reconstruisant la genèse des projets, ceux-ci arrivent souvent à un moment d'inflexion dans leur parcours professionnel (licenciement, rupture ou fin de contrat, reconversion vers un autre métier) ou personnel (séparation, perte d'un être cher, arrêt maladie).

²³ Lors de notre enquête, 13 des 21 structures étaient dirigées par des femmes qui avaient également porté le projet et des 6 structures dirigées par des hommes 2 avaient également été initiées par des femmes.

Intentions politiques et actions publiques

Par ailleurs, les ressourceries pourraient être considérées comme des structures d'appui à la diffusion d'un régime de proximité dans la gestion des déchets (Cirelli, Maccaglia, Melé, 2019) ou de la recomposition des filières autour des économies morales de la valorisation, de la prévention et de la proximité (Barbier, 2021). Pour rester dans le cadre d'interprétation proposé par Rémy Barbier, ce que nous observons pourrait être décrit comme des initiatives en tensions aux frontières « dynamiques et contestées » d'un « ordre public rudologique » en mutation (Barbier, 2021, p. 11). En revendiquant le déploiement d'une nouvelle filière basée sur des valeurs et des intentions politiques, on pourrait dire que les ressourceries effectuent un travail d'actualisation d'une modalité particulière d'interprétation de cette économie morale par des actions collectives et par la mise en place de dispositifs spatiaux et sociaux incarnant ce travail qui charge de sens l'action de revalorisation des objets. Par ailleurs, les ressourceries et les acteurs du réemploi configurent un monde sociotechnique alternatif (Callon, 2006b) qui n'est pas déconnecté du monde sociotechnique de la gestion des déchets : celles-ci instaurent un sas permettant une autre forme d'accès à ce système. Pour les personnes les plus impliquées, qui se définissent elles-mêmes comme « des militants de la réduction », les ressourceries sont des projets qui ont une forte dimension politique dans la mesure où ils sont porteurs d'une volonté de transformation et de rupture vis-à-vis d'un modèle de production et de surconsommation. Plus généralement s'exprime une volonté de changer le rapport à la planète, la multiplication des déchets étant considérée comme l'expression la plus tangible et la plus puissante d'une surexploitation des ressources. L'opportunité d'une deuxième vie pour des objets considérés socialement « morts » grâce à des activités pratiques autour de leur réparation et de leur régénération constitue l'occasion d'enclencher une transformation sociale et politique plus large d'une communauté locale en commençant par l'ensemble des personnes qui gravitent autour de la structure. La récupération d'objets destinés au rebut est à la fois un objectif pour réduire les déchets à traiter et un moyen pour agir et enclencher une transformation dans les pratiques et les représentations associées aux rebus.

Donner une deuxième vie aux objets délaissés et les détourner du processus d'élimination (par enfouissement ou incinération), les remettre en circulation, a un effet tangible, quantifiable en tonnes par an. Il s'agit d'une action concrète, qui produit des effets immédiats. Souvent, les ressourceries affichent à l'entrée de leurs locaux des informations concernant les tonnages d'objets reçus, réparés, recyclés, vendus. Il s'agit ainsi d'une manière de relier l'acte individuel à la mesure des flux, d'être dans la boucle de l'économie circulaire, de montrer que les gestes ont un effet et qu'un lien existe entre ce qui est fait dans ce lieu et la politique de gestion des déchets. Cette mise en équivalence quantitative des actes de don et d'achat informe aussi le public d'une des fonctions du lieu : la mise en relation entre plusieurs mondes et façons de concevoir le rapport aux objets, celui des politiques publiques et celui de l'action « citoyenne » locale. L'action auprès des publics passe par l'organisation d'activités centrées sur le contact avec les matières récupérées, leur transformation par des actions dans le cadre d'ateliers DIY (*do it yourself*²⁴), par la création et l'animation de jardins ou composteurs partagés, ou la mise en place d'initiatives plus innovantes comme les outilhèques²⁵ ou des ressourceries mobiles pour desservir des quartiers plus isolés. Ces lieux accueillent aussi des activités plus larges de sensibilisation : cycles de conférences ou projections de films documentaires²⁶, ou bien des expositions d'objets artistiques créés à partir de matières recyclées. Dans les ateliers, les personnels des ressourceries mettent souvent en avant la valorisation non seulement des objets, mais aussi celle de différents savoirs et leur partage dans une démarche inspirée par l'éducation populaire selon laquelle on apprend en faisant ensemble et en se donnant les moyens de comprendre le monde pour pouvoir le transformer.

²⁴ Fabrication de produits ménagers et de beauté naturels, d'objets avec du tissu de récupération, de jouets, ou bien de customisation ou détournement de meubles afin de les remettre au goût du jour, de cuisine avec les restes, de réparation d'objets électroniques – repairs cafés.

²⁵ Prêts d'outils pour réaliser différents travaux ou d'objets pour favoriser la mutualisation de ressources.

²⁶ *Demain* de Cyril Dion et Mélanie Laurent par exemple.

Dans les ressourceries, les objets récupérés transitent d'un état de rebut à un état d'objet doté d'un nouvel usage, réemployé ou valorisé sous d'autres formes (en tant que matière première secondaire). En même temps, pour reprendre les catégories de R. Appadurai (1986), ceux-ci transitent d'un régime de valeur à un autre, la valeur qu'ils acquièrent grâce à la nouvelle fonction sociale reconnue d'objet réparé, recyclé, celle qui est produite par le travail réalisé par les valoristes²⁷ mais également par le rôle en tant que support que les objets acquièrent dans la création des échanges qui sont à la base des activités réalisées.

En dépliant ce qui était caché par l'acte de jeter et la disparition des déchets, les actions mises en place se veulent aussi des processus de politisation et de socialisation à de nouvelles valeurs comme la consommation responsable, l'autonomie, le partage, la sobriété, les circuits courts, l'écocitoyenneté.

Il s'agit là de formes inédites d'activités collectives entre des individus qui ne sont pas à l'origine tous mus par les mêmes objectifs mais qui, par les initiatives autour des déchets, expérimentent de nouvelles formes d'action. Elles constituent des communautés de pratique (Wenger, 2008) dans lesquelles les participants sont unis par des activités réalisées en commun. De plus, ces structures expriment et renforcent des dynamiques locales, elles s'appuient sur d'autres formes d'action collective à proximité, contribuant ainsi à un maillage sur le territoire d'initiatives qui prônent des modèles différents de consommation, de rapport aux ressources naturelles et de prévention des déchets (Corteel, 2015 ; Rassat, 2020 ; Hajek, 2021).

En ce sens, ces structures constituent un point de contact local entre les usagers et des déclarations d'intention des politiques publiques de prévention et réduction des déchets dans le cadre des différentes actions mises en place. Leurs porteurs s'assument comme des opérateurs de la transition écologique en mettant en pratique, en créant les conditions de possibilité de la mise en place de changements à l'échelle de l'individu ou de l'espace proche.

Il serait donc possible de caractériser les ressourceries comme de nouvelles modalités d'action publique construites sur la base d'une forme particulière d'action collective. Par rapport à d'autres formes d'action de collectifs ou d'associations étudiées dans notre projet, elles présentent comme spécificité importante d'ouvrir des lieux pour prendre en charge directement des objets et éviter leur transformation en déchets. L'objet qui passe par la ressourcerie est chargé de sens, d'une certaine façon, il incorpore l'action collective et l'intention politique qui contribue à lui donner une nouvelle place. Le travail de politisation réalisé par les ressourceries accompli, dans un lieu dédié, une mise en scène de l'acte d'attribuer aux déchets une nouvelle vie. Cela produit – pour certains individus – une nouvelle forme d'émotion, une émotion politique liée à l'action de lutter contre la surproduction des déchets et à l'engagement dans une transition environnementale et sociétale.

Des structures en tension

Nous l'avons dit, les ressourceries sont des structures polyfonctionnelles. Leurs quatre volets d'activités – collecte, valorisation, vente, sensibilisation à l'environnement – les confrontent à des injonctions différentes et parfois contradictoires : économiques, environnementales, sociales. Elles sont donc en tension permanente entre des logiques marchandes et celles de l'engagement dans des causes sociales et politiques. Au-delà des principes qui animent les actions collectives et de leurs effets, ces structures apparaissent comme fragiles. Les conditions de leur pérennisation ne sont pas acquises. La revente ne permet pas à elle seule d'assurer la stabilisation des emplois. Par ailleurs, les aides disponibles sont attribuées dans le cadre d'appels à projets pouvant représenter un apport financier pendant une durée limitée. De plus, les financements obtenus sous la forme d'emplois d'insertion obligent à une rotation du personnel. Ces structures sont placées dans la situation d'incarner la promesse d'une priorité donnée à la réduction des déchets et à l'économie circulaire alors que le modèle de production et de consommation dominant n'est pas vraiment remis en question, et elle risque de s'épuiser dans une mission de remise en circulation permanente des objets.

²⁷ Nouvelle dénomination créée pour définir les employés/employées du secteur des ressourceries.

Nos entretiens ont montré qu'il s'agit de structures qui expérimentent ou ont expérimenté une grande précarité et des incertitudes sur leur devenir. En commençant par les lieux où elles s'installent : souvent des espaces urbains périphériques et/ou délaissés, des friches industrielles ou des quartiers centraux considérés comme dégradés. Elles doivent de plus signer des baux précaires ou parfois trop chers par rapport aux ressources disponibles.

Nos entretiens font aussi état de conditions de travail souvent difficiles à cause d'un déficit d'aménagement de locaux, d'horaires de travail qui dépassent parfois les heures prévues par les contrats, de difficultés à devoir assumer la recherche de financements de la structure, de compromis à mettre en place vis-à-vis du projet initial, qui peuvent se traduire par des conflits vis-à-vis des valeurs à l'origine des engagements des porteurs (Becker, 1970), la difficulté étant aussi de maintenir sur la durée l'intensité de l'engagement nécessaire à l'émergence des projets. Alors que certains porteurs se disent inspirés par des valeurs sociales et solidaires, la poursuite de l'activité peut parfois les placer dans des contradictions très fortes, difficiles à supporter : celle par exemple de soumettre des salariés à une charge de travail qui dépasse de loin le cadre de leurs contrats. Or, il s'agit souvent de personnes jeunes très engagées dans un projet qu'ils veulent novateur et alternatif. Cette situation s'applique également aux porteurs mêmes. Pour d'autres, il s'agit de faire un pari sur l'avenir qui ne se transforme pas en saut dans le vide. D'autres contradictions s'expriment aussi dans le travail quotidien, dans la confrontation avec les objets et les personnes (employés, bénévoles, clients, usagers). Les ressourceries doivent faire face à un flux permanent d'objets, au problème de leur stockage et à la menace constante d'être transformé en simple exutoire. Les personnels expriment le sentiment d'être submergés par un flux d'objets et de ne pouvoir le contenir. La gestion de ces volumes croissants d'objets oblige les structures à augmenter le nombre de salariés afin de pouvoir prendre en charge les flux, d'avoir accès à des locaux plus spacieux afin d'éviter d'être débordées et de devoir renvoyer, même si en quantités peu importantes, les objets qui ne trouvent pas de nouvelle vie à l'enfouissement ou à l'incinération.

Une solution qui s'offre aux ressourceries est celle d'avoir recours à un modèle économique proche de celui des structures d'insertion (atelier et chantier d'insertion, entreprise d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion) pour avoir accès à des contrats aidés tout en développant une offre de biens et de services leur procurant des revenus commerciaux. Ce modèle est parfois adopté dès la création (c'est le cas pour les plus grandes structures, notamment celles liées aux régies de quartier), pour d'autres, il s'agit d'un choix fait par la suite, d'autres encore ne souhaitent pas adopter ce type de modèle. Or, cette voie oblige les ressourceries à devenir opérateurs d'une politique d'insertion basée sur la non-pérennisation des salariés. Par ailleurs, cette évolution rapproche les ressourceries de structures comme Emmaüs qui pratiquent depuis très longtemps une activité qui allie insertion et récupération dont les modes de justification évoluent puisqu'elles intègrent aujourd'hui le langage de l'économie circulaire et soulignent leur contribution à la cause environnementale (Brodiez, 2009).

De fortes tensions sont aussi perceptibles au niveau des épreuves que les ressourceries doivent surmonter pour prouver leur rentabilité économique et environnementale (comptabiliser les tonnages réemployés, recyclés, valorisés) auprès du public (passages en caisse, nombre d'ateliers par an et nombre de participants). Alors qu'une partie de leur activité est évaluée à partir de leur rôle dans la réduction des déchets, dans la sensibilisation aux thèmes écologiques, les personnes enquêtées considèrent que la dimension sociale du travail d'animation locale, de « tissage de liens » avec les habitants des quartiers environnants, de lieux opérateurs d'une transition ancrée, n'est pas suffisamment valorisée par les administrations locales. En effet, pour les enquêtés, si leur rôle dans les politiques locales de réduction des déchets est de plus en plus prouvé et accepté, c'est la reconnaissance de l'utilité sociale de leur activité qui fait défaut.

Trois enjeux pour la table ronde avec les associations

1. Comment conserver la dynamique de l'engagement à l'origine des projets dans un contexte de pérennisation économique et de forte croissance de l'activité ?
2. Comment ancrer durablement les ressourceries dans le système de prévention et gestion des déchets sans que celles-ci perdent le sens de leur action et leur autonomie ?
3. À quelles conditions ces structures peuvent-elles dépasser la simple prise en charge des objets délaissés et devenir des « tiers lieux » aux fonctions diversifiées portant la transition écologique et sociale sur le territoire ?

Associations et tarification incitative²⁸

Nous avons intégré dans les objectifs du programme AGIRE une réflexion sur les conditions du passage à la tarification incitative en focalisant l'attention sur le rôle des associations. Il faut noter d'emblée que paradoxalement, alors que la tarification incitative avait été fortement portée par les associations lors des concertations nationales (Bailly *et al.*, 2022), dans la région Centre-Val de Loire les relations entre acteurs publics et groupes mobilisés, à ce sujet, sont essentiellement présentes sous l'angle de l'opposition et pas sous celui de l'accompagnement ou de la facilitation.

Il faut aussi rappeler que pour la plupart des collectivités enquêtées le passage à la tarification incitative n'a pas déclenché de vives oppositions ; dans le cas contraire elles se sont rapidement atténuées par l'acceptation de la mesure par la population et/ou l'abandon des opposants. Ensuite, il est nécessaire de noter que, hormis quelques exceptions, les collectivités étaient peu en lien avec des acteurs associatifs, soit parce qu'il y en avait peu ou prou sur le territoire, soit parce que leurs échanges étaient relativement limités. Il est néanmoins possible de présenter, pour chaque enquête menée, quelques observations.

À partir des échanges avec les acteurs publics, deux types de rapport ont été mis en évidence :

1. L'existence d'un soutien plus ou moins fort, avec des échanges, parfois des partenariats ou des appuis de la part des collectivités aux associations environnantes.
2. L'existence d'une rupture plus ou moins radicale, due à l'absence d'actions associatives positionnées sur la question des déchets, au manque de dialogue entre les acteurs (publics/associatifs) ou à l'émergence de situations conflictuelles.

La note qui suit porte sur les éléments recueillis lors des entretiens menés auprès des acteurs publics et associatifs, sur le territoire des collectivités ayant mis en place la tarification incitative en région Centre-Val de Loire : la communauté de communes Bléré-Val de Cher, celle du Castelrenaudais, celle des terres du Haut Berry, le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire et l'association ADUS (Association de défense des usagers du SICTOM), le SICTOM de la région d'Auneau et le SMIRTOM de Saint-Amandois.

Modalités de soutien des acteurs publics chargés de la gestion des déchets aux acteurs associatifs mobilisés sur leur territoire

Plusieurs collectivités interrogées, communautés de communes et syndicats de gestion des déchets, entretiennent un lien, plus ou moins ténu, avec les acteurs associatifs présents sur leur territoire d'action. C'est le cas de la communauté de communes du Castelrenaudais, de celle de Bléré-Val de cher, de celle des terres du Haut Berry et du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire. Ces rapports se limitent cependant à des échanges, des transferts d'informations ou bien à un appui matériel.

Plusieurs associations de récupération d'objets et de vêtements sont présentes sur le territoire de la communauté de communes Bléré-Val de Cher, comme l'association ANDVE (Association nouvelle du vivre ensemble) et la Croix-Rouge. Il y a quelques années, la collectivité s'est rapprochée de ces deux associations pour obtenir des informations liées à un projet de ressourcerie qu'elle souhaitait initier. L'objectif était de s'assurer de la cohérence de ce projet, tout en veillant à ne pas empiéter sur les prérogatives de ces associations. Le projet fut finalement abandonné par la communauté de communes, parce que jugé non viable. En effet, ces associations rencontrant déjà certaines difficultés pour écouler leurs stocks d'objets récupérés, la création d'une structure analogue semblait alors superflue. Sur le territoire de la collectivité, il n'existe pour l'heure pas d'autre association exerçant des missions dans le domaine des déchets.

La communauté de communes du Castelrenaudais collabore avec l'ESAT (structure de réinsertion des personnes en situation de handicap) pour la récupération de matériel

²⁸ Texte rédigé par É. Laurent à partir de son mémoire de Master 2 de géographie, aménagement de l'Université de Tours réalisé dans le cadre du projet AGIRE : *L'évolution du service public de gestion des déchets ménagers à travers l'un de ses instruments d'action publique : la tarification incitative*, 2019.

informatique qu'elle reçoit en déchèterie. L'ESAT récupère et reconditionne ce matériel informatique pour ensuite le revendre. Elle exerce donc une double démarche écoresponsable et sociale de réinsertion par le travail d'un public fragilisé. Sur le territoire de la communauté de communes, il n'existe pas d'autre association qui agit dans le domaine des déchets.

Sur le territoire de la communauté de communes des terres du Haut Berry, il existe plusieurs associations de récupération d'objets divers, de livres et de vêtements. L'accompagnement de la collectivité consiste à prêter un local à l'une de ces associations afin de lui permettre d'exercer son activité à moindre coût et elle ouvre également les déchèteries à ces structures pour qu'elles récupèrent des livres et des objets destinés ensuite à la revente.

Il existe plusieurs associations sur le territoire du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire, notamment une recyclerie créative située à Châtillon-Coligny ainsi qu'une association portant plus largement sur le sujet de la transition, Châteauneuf en Transition. Le syndicat permet à la recyclerie de récupérer des objets en déchèterie, à l'instar des autres collectivités. La recyclerie revend ces objets, mais pas seulement, elle organise aussi des ateliers créatifs (couture avec les tissus recyclés) ainsi qu'un festival (avec des producteurs et des artistes locaux) dont l'objectif est de dynamiser ce territoire rural. L'association Châteauneuf en Transition aborde quant à elle la question des déchets ménagers par des actions de sensibilisation du public, lors de conférences ou d'activités culturelles, et elle a créé, au sein de son café associatif, un atelier de réparation de vélos ouvert à tous.

Dans ces territoires ruraux, nous constatons la présence de structures associatives assez habituelles (Emmaüs, la Croix-Rouge), de récupération d'objets destinés à la revente en faveur des plus démunis ou dans le cadre de l'insertion par le travail. Les collectivités coopèrent avec ces associations en leur apportant une aide matérielle par le prêt de locaux ou par l'ouverture de dépôts de déchets. Mais la coopération s'arrête là, il n'y a pas de construction de projets en commun ou d'accompagnement plus approfondi. Il s'agit plus d'un soutien, d'un appui, souvent ponctuel, de la part de la collectivité, plus que d'une véritable collaboration entre les structures.

L'existence d'un « éloignement » ou d'une « rupture » entre les actions des pouvoirs publics et l'intervention des associations dans le domaine des déchets

Pour deux des collectivités enquêtées le contexte est différent. La première, le SICTOM de la région d'Auneau, n'a pas réellement de lien avec des associations sur son territoire, la seconde, le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire, fait l'objet d'un conflit avec des habitants mobilisés contre l'instauration de la tarification incitative sur leur territoire.

Concernant le SICTOM de la région d'Auneau, lors de l'enquête de terrain le technicien rencontré nous a expliqué qu'il n'existe pas réellement d'association mobilisée dans le domaine des déchets sur son territoire d'action. Cela s'explique par le contexte très rural de ce territoire, la plupart des associations se situant dans l'agglomération d'Orléans ou étant plus proches de la région parisienne. Cette absence d'association ne permet donc pas de collaboration. Cela ne veut pas pour autant dire que la gestion des déchets n'est pas une préoccupation pour les habitants du territoire de ce SICTOM. En effet, le technicien interrogé nous a révélé que les réunions publiques organisées au sujet des déchets avaient été fortement investies par les habitants, l'affluence a été beaucoup plus importante que pour d'autres sujets. Cet intérêt de la part de la population était aussi corrélé à l'instauration de la tarification incitative comme outil d'action, les habitants souhaitaient obtenir davantage d'informations à son sujet et connaître l'évolution du service à laquelle ils allaient être confrontés dans un futur proche. Cela nous montre que les citoyens s'intéressent aux actions menées sur leur territoire lorsqu'une mesure concerne la modification de leurs pratiques et peut se traduire par une augmentation de leur facture.

Le cas de Châteauneuf-sur-Loire est plus marquant du point de vue de la rupture entre l'action du syndicat de gestion des déchets et de la mobilisation des habitants. Un conflit oppose directement cette collectivité à une association spécialement constituée en réaction à la mise en place de la tarification incitative. Une contestation avait déjà eu lieu en 2013 lorsque la collectivité a décidé d'utiliser cet instrument une première fois. Le conflit, qui a duré seulement

un mois et demi, a été vif (bacs de poubelles rapportés devant l'entrée des mairies, création d'une association, rédaction d'un blog, manifestations diverses) et s'est soldé par un recul des élus et par le rétablissement de l'ancien système de financement, avant même la mise en place concrète de la tarification incitative qui devait prendre effet quelques semaines après. Comme certains chercheurs l'expliquent, un conflit lié à un projet ou à l'action des pouvoirs publics a parfois cet effet de mettre en lumière la fragilité d'un processus décisionnel et/ou de la coalition entre acteurs (Bobbio, Melé, 2016).

Par la suite, un second conflit a émergé, plus vif encore. L'opposition a débuté pour les mêmes raisons que la première mobilisation : le coût de la tarification incitative (l'augmentation du prix pour certains usagers et la diminution du nombre de levées comprises dans le montant). Néanmoins, ce sont de nouvelles personnes qui se mobilisent et c'est une autre association qui a vu le jour (Collectif Actif 64 en 2013, ADUS en 2017). Certains initiateurs de ce nouveau mouvement de contestation étaient déjà partie prenante à la première opposition, mais le président actuel de l'ADUS avait seulement suivi le conflit de loin. Les dirigeants de l'ancienne association (Collectif Actif 64) se sont abstenus de participer cette fois-ci, l'épuisement et le sentiment d'avoir mené leur action ayant probablement justifié ce retrait. Bien que nous n'ayons pu rencontrer d'adhérents ou d'autres membres de l'ADUS (nous avons rencontré le président, la secrétaire et le chargé de communication lui-même ancien membre de Collectif Actif 64) susceptibles de confirmer cette hypothèse, nous pouvons considérer que la réussite de la première opposition (qui a conduit au retrait de la tarification) a motivé le nouvel engagement d'un certain nombre d'habitants déjà actifs précédemment.

Contrairement aux associations évoquées et citées dans la partie précédente (recyclerie et Châteauneuf en Transition ou bien encore Emmaüs), l'association actuelle, l'ADUS, ne se donne pas pour mission d'agir dans le domaine des déchets. Son objectif n'est pas de sensibiliser les habitants sur la gestion des déchets, mais juste de dénoncer la tarification incitative qu'elle juge inappropriée. Ce collectif n'envisage pas pour le moment de faire évoluer ses missions au-delà de la contestation. Les opposants rencontrés nous ont expliqué que l'association a avant tout été créée pour gagner en crédibilité et asseoir la légitimité de l'opposition.

L'action en justice est l'une des stratégies menées par l'association pour obtenir satisfaction. Ce contentieux est, si ce n'est l'aboutissement, au moins l'approfondissement du processus contestataire. L'association a d'abord revendiqué une volonté de faire entendre la parole des usagers par l'ouverture d'une concertation avec les pouvoirs publics à propos du coût de la tarification. Ce n'est qu'après un certain nombre de manifestations diverses, pour faire connaître leurs attentes aux autres habitants et aux élus, et plusieurs tentatives d'interpellation des pouvoirs publics et du syndicat que l'association a décidé d'agir en justice. Elle est par ailleurs appuyée par une association nationale de défense des usagers des services publics de l'assainissement des eaux, l'AFAE, qui lui propose une aide juridique et les services de ses avocats (il faut préciser toutefois que ce service n'est pas gratuit pour les membres de l'ADUS). Cette fois l'opposition a débouché sur un contentieux, l'affaire est devant les tribunaux depuis l'année 2018 et se poursuit encore.

À partir de la contestation du coût du service rendu, les membres de l'ADUS se sont ensuite engagés vers la formulation de propositions alternatives. Cette évolution participe d'un processus d'apprentissage de ces acteurs usagers-opposants qui reconfigurent et réajustent leurs prétentions et leur protestation au gré des connaissances qu'ils acquièrent et de l'assurance qu'ils gagnent, la durée du conflit et son intensité jouant en leur faveur. De par le combat qu'ils mènent, ces opposants-usagers sont conduits à questionner un certain nombre d'éléments :

- Sur le fonctionnement du service et la manière dont il est géré : lors de l'enquête, par exemple, les membres de l'ADUS ont évoqué la gestion en régie et dénoncé le recours à des prestataires privés pour exercer certaines missions comme la collecte. Ils ont aussi signalé que des prêts (pour l'incinérateur notamment) arrivent à échéance, ce qui montre qu'ils suivent de près la gestion budgétaire du SICTOM.

– Sur la tarification incitative : selon eux cette mesure est peu incitative, il la considère au contraire comme une mesure punitive, notamment parce qu'elle vise à accroître leur responsabilité et leur participation, sans leur apporter une quelconque gratification. En d'autres termes la collectivité attend toujours plus d'eux, mais ne les récompense pas. Ils dénoncent ce qu'ils considèrent être des incohérences, des écueils de l'action publique menée à travers cette mesure, la tarification incitative.

– Sur le processus décisionnel : le collectif ne s'estime ni convié à participer et à émettre des avis, ni autorisé à discuter les choix opérés. Ces usagers se sentent alors écartés du processus décisionnel, c'est aussi pour cela qu'ils rejettent la tarification incitative qu'ils jugent être imposée de manière arbitraire. Le collectif interroge la capacité des pouvoirs publics à recevoir et entendre les demandes des citoyens et à revoir les modalités d'intégration du public pour le travail préparatoire d'une mesure ou lors de la prise de décision.

Ils réclament un droit de regard et un pouvoir d'action, en énonçant des propositions et en cherchant à les faire reconnaître. L'ADUS a formulé trois principales propositions :

1. Ils réclament une tarification incitative à la levée, ce qui correspond, pour eux, à peu près à la redevance classique, une redevance pour service rendu.

Ils souhaitent conserver le système de bacs à puces pour que la collectivité facture selon le nombre de fois où l'utilisateur sort son bac. Actuellement c'est un système avec un certain nombre de levées imposées, ce qui veut dire que si l'utilisateur sort moins son bac il paye quand même le nombre de levées comprises dans le forfait (si le forfait comprend 10 levées minimum et qu'il sort seulement 7 fois son bac, il payera les 10 levées). Ce fonctionnement qui peut paraître illogique au regard de l'incitation s'explique cependant. Il consiste à empêcher les usagers de trouver d'autres solutions, parfois illégales, pour éliminer leurs déchets (comme les dépôts sauvages) et ainsi de ne pas du tout présenter leur bac. La communauté de communes Bléré-Val de Cher avait tenté l'expérience de facturer ses usagers à chaque levée, sans mettre de forfait préalablement. Elle est revenue sur ce principe parce qu'il s'est avéré que certains usagers ne sortaient jamais leur bac, il était donc difficile de savoir où portaient leurs déchets.

2. Le passage du service de collecte en régie.

Ici la critique porte sur les intérêts des prestataires privés, que ces usagers jugent différents de leurs propres intérêts. En d'autres termes, ils critiquent le recours à ces prestataires qui selon leurs propres mots « appuient sur le crayon ». Ce qu'ils réclament, c'est que la collectivité exerce elle-même la collecte avec son propre matériel, sans avoir à recourir à des entreprises privées, ce qui devrait, selon eux, alléger les charges financières (acheter ses propres camions de collecte et engager ses propres agents). En réalité, les choses sont plus complexes en matière de passation de contrats de marchés publics ou de délégation des services publics, surtout lorsque le territoire de gestion s'étend par la coopération intercommunale. Un marché public peut être par exemple passé dans le cadre d'une gestion en régie (ici ils réclament donc une régie directe). À titre d'exemple, pour le cas du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire nous voyons que la collectivité est propriétaire d'un incinérateur avec un autre syndicat, la gestion de cet incinérateur est elle-même transférée, par un contrat, à un troisième syndicat qui s'occupe du traitement. Les termes, les conditions du contrat doivent être négociés à la fois avec la seconde collectivité et le syndicat de traitement. Le SICTOM n'est donc pas totalement libre dans ses choix.

3. La répercussion des gains et recettes issues de la participation des usagers.

Dans ce cas, ce collectif réclame que le SICTOM gratifie les usagers à qui il est demandé de faire des efforts. Ils considèrent qu'ils sont mis à contribution par la réduction de leurs déchets et l'amélioration du tri, mais ne se sentent pas récompensés de cette participation. En effet, pour eux le coût du service a augmenté, alors même que la tarification incitative leur est présentée comme une mesure destinée à baisser la quantité de déchets et donc les charges. Ils souhaitent donc que les usagers soient

les premiers bénéficiaires lorsque le SICTOM gagne de l'argent. C'est notamment dans ce sens que le prêt de l'incinérateur est évoqué puisqu'une partie du prêt arrive bientôt à échéance. Ces usagers attendent que cela se répercute par une baisse du coût du service pour eux.

De son côté, le SICTOM se retrouve quelque peu impuissant, il est contraint de subir le conflit qui se retrouve placé entre les mains du juge. Ce conflit est lourd de conséquences, notamment financières pour la collectivité qui fait face à un nombre important d'impayés. En effet, l'un des impacts de ce conflit est le gel du paiement de la redevance incitative par un grand nombre d'usagers (ils sont conseillés par l'ADUS et attendent la décision juridictionnelle). Ce mode d'action est utilisé par l'association comme un moyen de pression dont elle use pour maintenir le rapport de force. En ce sens, l'ADUS déclare plus de 1 600 adhérents au moment de l'enquête, et il semble que les adhésions aient été relancées lorsque le collectif a obtenu satisfaction d'une requête auprès du juge au mois de mars 2019 (l'affaire avait été portée devant le juge judiciaire et le sera prochainement devant le juge administratif, l'une des requêtes de l'ADUS étant de voir le juge judiciaire se dessaisir de l'affaire au profit du juge administratif).

Le dialogue est rompu et aucune des parties ne veut renoncer. Cette circonstance est sans doute la plus complexe à gérer pour les acteurs publics dans le cadre de leurs actions. Les acteurs publics interrogés lors de notre enquête de terrain redoutaient ces situations conflictuelles, mais surtout ils ne semblaient pas savoir comment s'y préparer ou les contrer, pensant généralement mettre tout en place pour ne pas qu'elles surviennent (par de la communication, de la sensibilisation, de l'information). Un certain dépit se faisait sentir face à cette possibilité qui reste ouverte, certains agents considérant qu'il est difficile de barrer la route à des habitants qui se mobilisent sous forme d'association et qui sont motivés pour agir coûte que coûte. D'autant plus que les moyens d'action des collectifs se démultiplient, comme l'usage des réseaux sociaux par exemple, et que les collectivités publiques ne peuvent pas se saisir des mêmes outils ou utiliser les mêmes canaux pour se défendre ou mener le combat face à des administrés bien décidés à agir en réaction.

Ce conflit des administrés opposés au syndicat de Châteauneuf-sur-Loire n'est en réalité pas le seul à être survenu sur le cas de la tarification incitative. La communauté de communes Bléré-Val de Cher et le syndicat de Saint-Amandois ont subi quelques protestations.

Pour Bléré-Val de Cher, un habitant a saisi le juge à propos du nombre de levées incluses dans le forfait. Ce cas concernait un usager qui sortait son bac moins de fois que le nombre de levées prévues dans la part forfaitaire (qui est de 10 par an pour cette communauté de communes). Pour cet usager, en ne laissant pas la possibilité aux habitants de sortir leur bac moins de 10 fois par an la tarification n'était pas incitative et il souhaitait se voir appliquer une redevance normale, c'est-à-dire pour service rendu. Finalement, le juge a donné raison à Bléré-Val de Cher et débouté l'usager, considérant qu'il est possible de mettre une part forfaitaire tant que celle-ci reste faible (5 levées par semestre restent un choix raisonnable selon le juge). L'opposition s'est donc arrêtée là.

Pour le syndicat du Saint-Amandois, des actions en justice ont aussi été menées par un collectif, mais le juge a donné raison au syndicat, le collectif a écopé de dommages et intérêts et il s'est ensuite dissout.

Ces deux cas de figure montrent comment l'action en justice et la décision des juges peuvent avoir un impact sur les conflits, comparativement à Châteauneuf-sur-Loire où la récente décision juridictionnelle a contribué à renforcer l'engagement du collectif.

*

* *

Ce panorama des actions collectives menées au sein des collectivités qui ont mis en place la tarification incitative nous permet de tirer certains enseignements pour la recherche AGIRE.

Nous notons que ces territoires ruraux où nous nous sommes rendus pour rencontrer des acteurs publics et associatifs fonctionnent de manière assez classique dans les rapports qu'ils

entretiennent entre eux. Il n'y a pas de réelle collaboration autour d'un projet commun, qui pourrait fonctionner selon le principe de la co-construction. En précisant toutefois que, lorsque le cas se présente, la collectivité et les associations trouvent un intérêt partagé et peuvent se mettre en lien pour s'entraider.

Certains territoires voient naître des organisations d'un nouveau type, qui peuvent lancer de nouvelles dynamiques fondées sur la localité et le lien social, tout en s'appropriant des enjeux écologiques et en proposant des actions adaptées à leur territoire. Dans les cas étudiés néanmoins, l'action publique reste assez éloignée de ces actions collectives citoyennes. Tout se passe de manière distincte, les collectivités restant dans leur rôle de gestionnaire relaient peu les actions des associations et ces dernières ne se font pas non plus l'écho du travail mené par les pouvoirs publics, alors même que la tarification incitative, en ce qu'elle se place comme une politique de prévention des déchets, pourrait ouvrir la porte à la cohésion, à la collaboration. Nous pourrions penser que différents modes de coopération pourraient être mis en place, les associations sont des acteurs directement en lien avec les administrés et bénéficient parfois d'une meilleure image et d'une plus grande écoute de la part de ces derniers, c'est pourquoi elles pourraient servir de levier d'action pour les collectivités. Elles pourraient permettre la liaison entre la politique publique menée par les acteurs publics et sa réception et son appropriation par les usagers, de par leur pouvoir de sensibilisation. Inversement, elles pourraient bénéficier d'appuis plus importants de la part des collectivités, afin de leur donner de plus grands moyens d'agir. Ce manque de relations entre acteurs publics et privés peut sembler regrettable, parce que souvent les actions des associations correspondent et répondent aux mêmes enjeux que les collectivités, leurs intérêts convergent (Besse, 2017).

Les conflits quant à eux nous révèlent l'écart qu'il peut exister entre les politiques publiques menées par les pouvoirs publics et leur réception puis leur appropriation par les citoyens. L'opposition qui a lieu sur le territoire du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire sur le cas de la tarification incitative est à cet égard significative. Nous voyons qu'il peut être difficile de mettre en œuvre une politique publique qui vise à modifier les comportements des usagers, notamment lorsqu'elle est perçue comme inadaptée à leurs besoins et leurs pratiques. Cette difficulté ne se présente pas seulement dans le cas de la tarification incitative, certains auteurs ont démontré que lorsque les pouvoirs politiques se placent en surplomb de leurs administrés, en essayant d'enclencher des changements de pratiques selon leur vision propre de ce que doivent être « les bonnes pratiques », cela n'a finalement pas l'effet escompté. D'autant plus parce que les procédures d'élaboration des mesures se font en « vase clos » et intègrent peu les principaux concernés par la décision, en leur offrant peu d'espace de concertation (Boissonnade, 2011).

Conclusions

Formes, modalités et degrés de l'engagement

Notre recherche montre la diversité des formes de l'engagement de citoyens autour de la question des déchets. Nous avons choisi de partir des actions collectives et nos analyses font apparaître non seulement l'existence de différentes formes d'actions et modalités d'organisation, mais aussi, dans de nombreux cas, la grande porosité entre les catégories.

Les formes d'actions sont nombreuses : celles, classiques ; des répertoires d'action liés à l'opposition à des projets, à l'éducation environnementale ou aux plaidoyers pour un changement de politiques publiques et celles, plus récentes, qui promeuvent des expérimentations (compostage, ramassage des biodéchets, consigne, filière de recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire...) permettant l'adoption par les individus et les organisations de nouvelles pratiques et la diffusion d'un mode de vie et d'un référentiel zéro déchet.

Dans certains cas, on peut observer l'existence d'un continuum entre activisme individuel, entrepreneuriat engagé, organisation de collectifs plus ou moins structurés, formes associatives plus classiques. Pour certains acteurs, les séparations traditionnelles entre entrepreneuriat et engagement associatif ou militant semblent brouillées.

Nos entretiens montrent l'imbrication, pour de nombreux acteurs, entre trajectoires professionnelles, familiales, résidentielles et les choix d'engagement. S'exprime aussi souvent une décision d'ancrage ou de réancrage local, une tentative d'inventer de nouvelles façons de rester ou de revenir. Un projet dans le domaine du réemploi ou du recyclage peut être le support d'une volonté d'action sur un territoire, offrir la perspective de création d'une nouvelle activité – avec éventuellement des perspectives d'emploi. Nous avons noté aussi l'importance de la dimension du genre et un fort engagement féminin sur la thématique en lien avec de nouvelles façons de penser les formes d'action intégrant le « prendre soin ».

Les personnes que nous avons rencontrées sont des animateur.trices de collectifs, des entrepreneur.es de causes et des porteur.ses de projets, ils ou elles prennent de plus en plus en charge un travail de diffusion du concernement et d'enrôlement. Nous avons vu que dans les différentes situations analysées, il est possible de différencier, d'une part, des petits groupes de porteur.ses d'actions qui adoptent des positions de lanceur.es d'alerte ou de citoyen.es actifs et, d'autre part, des personnes qui participent aux activités, qui s'engagent sur un temps limité, qui manifestent leur adhésion. Nous avons repris pour l'analyse des situations de conflit, mais aussi des groupes zéro déchet et des ressourceries la notion de public, au sens de la sociologie pragmatique (Dewey, 2003 ; Quéré, 2003). Celle-ci permet de définir non pas les populations cibles, mais celles et ceux qui se sentent concernés, qui expriment leur soutien à une cause, ou simplement qui suivent la trajectoire d'un collectif et/ou reçoivent des informations. Il est possible de considérer que chaque action collective conforme un réseau d'individus actifs – acteur.trices engagé.e.s – mais constitue aussi un autre réseau d'individus moins engagés. Ceux-ci participent ponctuellement, se sentent en accord et peuvent l'exprimer de façons différentes – l'inscription sur une page Facebook ou sur une liste d'échange d'informations, l'adhésion ou la participation ponctuelle aux activités d'une association, la fréquentation régulière d'un lieu de réemploi. Les porteur.ses des collectifs sont en mesure d'estimer l'ampleur de ce public, qui peut également être conçu comme un groupe support. Ils ou elles réalisent un travail de diffusion d'informations et parfois d'animation incluant des échanges virtuels et des modalités de rencontre physique (conférences, projections vidéo, apéros zéro déchet, fêtes annuelles, marches des membres d'une association, opérations de ramassage des déchets). Les personnes rencontrées soulignent aussi que différents espaces géographiques de la région sont des contextes socioculturels plus ou moins propices à l'extension de ce groupe support, en liaison avec la mémoire de luttes antérieures, la diversification ou la rareté des acteurs associatifs, la présence de groupes sociaux particulièrement enclins à l'engagement.

Nous avons vu aussi que les activités de diffusion de connaissances, d'information au sein de ces publics sont importantes comme d'ailleurs les processus d'apprentissage. On pourrait

émettre l'hypothèse que la conscientisation est ici bien plus durable que celle qui résulte de la simple sensibilisation issue des processus d'éducation à l'environnement, même si cette sensibilisation peut aussi prendre la forme pour le public d'une prise de connaissance des activités des groupes mobilisés.

Dimensions politiques de l'action collective

Avec des degrés, des modalités et des portées différentes, une grande partie des situations placées au centre de notre recherche mettent en évidence le travail d'individus, de groupes pour démontrer la pertinence de certaines formes d'action, le plus souvent collective, qui permettent de préfigurer d'autres modalités de relations aux déchets et aux objets délaissés. Ces actions sont vectrices d'intentions de transformation et chargées de valeurs et d'émotions que l'on pourrait dire politiques par les initiateurs et le public des participants. *A minima*, les participants produisent ou actualisent la démonstration que les enjeux d'une transition dans le domaine des déchets ne peuvent être saisis sans une profonde transformation des relations aux matières, aux milieux et aux modes de vie, et que cette transformation ne peut être une question prise en charge uniquement par les pouvoirs publics.

Au sens le plus large, l'engagement, le choix de l'action collective pour une cause est bien un passage au politique. Dans de nombreux cas, il s'agit bien d'un double processus de problématisation, au sens de « l'identification générale d'un problème, mais encore de l'identification des voies à suivre pour le traiter, et par conséquent la désignation des acteurs les plus légitimes pour le prendre en charge » (Barthe, 2003, p. 475), et de publicisation qui contribue à l'émergence d'une question dans le champ politique. La politisation dans le cadre des situations analysées ici aurait une double dimension : celle d'une prise de conscience individuelle et celle de la construction d'un groupe, affichant une volonté conjointe d'action collective transformatrice.

Notre recherche a mis en évidence l'émergence de nouveaux acteurs qui s'autoconvoquent et se saisissent d'une façon ou d'une autre de la question des déchets. Dans tous les cas, il s'agit bien pour les individus de choisir de participer à une action, de constituer ou de rejoindre un collectif, caractérisé par un certain style d'action, une façon de penser et de conceptualiser son engagement social et politique. Par ailleurs, les différents collectifs sont aussi des espaces de rencontre et d'échange de personnes aux profils et aux trajectoires différents, les groupes constituent des espaces d'apprentissage, mais parfois aussi des lieux de socialisation politique.

Les personnes que nous avons rencontrées peuvent être considérées comme des passeurs de nouvelles modalités d'action (Hayek, 2019). Ces formes de mobilisation fortement ancrées semblent échapper aux catégories traditionnelles de l'analyse des mouvements sociaux et des formes d'engagement. Beaucoup refusent le nom de « militant », certains revendiquent le titre d'activiste, d'autres refusent le terme de « politique » et toute forme de conflictualisation et évoquent plutôt un encastré d'actes chargés de valeurs, d'échanges sur les réseaux sociaux et la construction d'une vie quotidienne chargée de sens. Ce qui semblerait valider la catégorie de subactiviste développée par Maria Bakardjieva (2009) en référence à Ulrich Beck, et celle d'écologie des solutions personnelles proposées par Isabelle Hajek (2019) qui fait écho à la notion d'environnementalisme de la vie quotidienne (Schlosberg, Coles, 2019).

Au sein de certains groupes, signalons aussi la prégnance d'un mode d'action caractérisé par des références explicites ou implicites à la notion de transition – ici vers le zéro déchet – qui semble offrir un nouvel imaginaire politique. La transition deviendrait alors un nouveau champ d'engagement alternatif aux formes de politisation antérieures, présentées comme obsolètes. On peut associer dans ce cadrage à la fois le refus de la conflictualisation qui caractériserait des modalités de confrontation politique rejetée et la volonté de produire d'autres formes d'action inclusives, consensuelles, tournées vers le faire ensemble, vers la résilience de groupes ou sociétés locaux. Les travaux sur les villes en transition (Sémal, 2019) ou sur la permaculture ont montré l'importance de la diffusion de pratiques et de référence à une forme « non litigieuse » du politique (Centemeri, 2019, p. 112).

Les collectifs que nous avons étudiés promeuvent une relocalisation, une réappropriation des modalités d'organisation des flux que la gestion industrielle des déchets avait éloignés [renvoie à « flux » ?] de la sphère domestique et des groupes locaux. Certains groupes questionnent les solutions proposées par les organismes gestionnaires et proclament une posture de vigilance sur le respect des objectifs ambitieux insérés dans les législations européenne et nationale. En cela, ils tentent aussi de repolitiser les choix techniques en valorisant la prévention et les circuits courts de réemploi.

Soulignons aussi la prégnance d'un autre cadrage, celui qui considère que l'action collective produit un renforcement du pouvoir d'agir. Celui-ci peut être avéré parfois lorsque des groupes se stabilisent en entité réflexive, deviennent acteurs de la mise en place de nouvelles façons de traiter les matières et interlocuteurs des pouvoirs publics sur une question ou sur un territoire. Mais cela n'est pas toujours le cas, il est parfois possible de questionner le récit de ces initiatives comme un cheminement positif marqué par des épreuves, mais qui porte des dimensions émancipatrices. Notre enquête montre aussi la fragilité des initiatives malgré une émergence rapide, et dans certains cas le découragement ou l'abandon.

L'essentiel de notre enquête ayant été réalisé entre 2018 et 2020, nous devons prendre la précaution de ne pas considérer – *a priori* – que la dynamique d'essor rapide et de diffusion sur le territoire régional des initiatives portant la transition dans le domaine des déchets est appelée à se poursuivre ou à s'amplifier dans tous les contextes. Nous avons noté la fragilité de certaines initiatives et l'enjeu que représente leur pérennisation. La crise liée à la pandémie de Covid-19 a fortement affecté certaines dynamiques en renforçant le rôle des espaces virtuels, en affaiblissant certaines structures, en limitant les interactions et le déploiement des espaces-temps de la transition sur le territoire régional. Par ailleurs, les personnes enquêtées soulignent aussi un écueil opposé, certaines considérant que le succès des initiatives comporte un risque d'une perte de sens – une forme de dépolitisation – lorsque certains dispositifs sont transformés en une offre de service intégré aux modalités de gestion.

Une politique de l'expertise

Notre recherche a montré la diversité des profils des non-professionnels qui se saisissent aujourd'hui de la question – riverains mobilisés, groupes zéro déchet, militants environnementaux ou universitaires promoteurs d'expérimentations – et les différentes relations à l'action publique, formes de savoirs revendiqués, et modes de légitimation. Il faut aussi souligner l'importance de saisir les relations entre différents groupes, les formes d'hybridation, d'apprentissages croisés et de coalitions de cause (Sabatier, 1998). Nous avons identifié l'existence au sein de chacun de ces groupes de personnes qui poursuivent une enquête sur les évolutions du domaine et souhaitent être reconnues comme des acteurs locaux au sens plein du terme. Elles effectuent un travail de localisation, d'actualisation locale de la trajectoire du problème public « gestion des déchets » en démontrant une capacité d'action multiniveaux. Ces personnes sont devenues des spécialistes du domaine, elles ont de plus acquis des compétences militantes leur permettant de mettre en œuvre des formes de lobbying associatif – plaidoyer – et souhaitent construire les conditions leur permettant d'avoir une action sur le système local de gestion des déchets.

Les représentants des associations ne sont pas des profanes qui pénètrent dans le monde des politiques publiques. Ils revendiquent une compétence sur le fonctionnement global du système et sur les formes que pourrait prendre une transition dans ce domaine. Lorsqu'ils critiquent des choix de créations d'infrastructures, ils adoptent des positions de contre-expertise, discutent les prévisions de réduction, les besoins réels d'infrastructures. Lorsqu'ils sont conviés dans des instances de concertation, ils adoptent directement une position d'expertise, ils multiplient les rappels au sens des réglementations, au rôle de la planification territoriale, ils produisent des notes argumentées qui renvoient à des expérimentations réalisées dans d'autres contextes, qui rappellent des éléments de jurisprudence. Dans les échanges avec les représentants des collectivités locales qui argumentent souvent les difficultés d'organisation du service, les contraintes financières, les difficultés d'acceptabilité des changements d'organisation et les freins liés aux comportements des populations, ils proposent des mises en perspective et adoptent des positions proches de celles des politiques publiques et des représentants de l'État, affichent vouloir impulser un changement de

pratiques et font, dans le même temps, la démonstration de l'existence d'une demande citoyenne de transition.

Nous avons donc montré qu'il est important de mettre en évidence les processus de traduction des savoirs en capacité d'action, mais aussi les formes d'apprentissage et d'« expertification » impliquant la maîtrise des registres discursif et technique des professionnels. Les conclusions de notre recherche nous conduisent aussi à souligner la pertinence des apports d'une sociologie politique qui propose une approche relationnelle de l'expertise (Trépos, 1996). Cette position souligne que ce qui caractérise en dernière instance un expert, c'est d'être placé en situation d'exprimer un jugement (Trépos, 1996). L'expertise peut être définie à partir de situations dans lesquelles un savoir spécialisé est mobilisé en vue d'éclairer une décision pratique (CRESAL, 1985). En ce sens, il ne suffit pas à un membre d'une association de se plonger dans un dossier, d'acquérir des connaissances, un vocabulaire et des références pertinentes, il lui est nécessaire de tenter d'être placé en situation pour exprimer une position, un jugement susceptible de peser sur une décision publique. Une partie du travail des associations ou des groupes mobilisés que nous avons observés consiste bien à construire des situations dans lesquelles ceux-ci peuvent – par le projet, l'expérimentation, le conflit, la controverse, l'accès aux médias ou d'autres formes de publicisation – contribuer à la production d'un espace public intermédiaire (Melucci, 1999 ; Melé, 2013) au sein duquel ils sont en mesure d'exprimer des positions et de revendiquer la légitimité du savoir associatif pour définir les futurs souhaitables. En ce sens, les experts associatifs, dans le domaine des déchets, ne sont que rarement des experts mandatés²⁹ apportant par la mobilisation d'un capital spécifique une légitimité supplémentaire à un processus de décision, pour reprendre les catégories introduites par Robert Castells (1985). Lorsqu'ils réussissent à construire de nouvelles situations dans lesquelles ils sont en mesure de transformer leur savoir en pouvoir d'action, ils mettent en œuvre une forme particulière d'expertise instituante (constituante) (Castells, 1985), c'est-à-dire qui contribue à la définition et au cadrage du problème permettant son intervention. Les experts associatifs sont alors en mesure de réaliser des évaluations et des qualifications qui permettent de mesurer la compatibilité de certaines pratiques avec les conditions de la transition dont ils se déclarent les garants.

Notre proposition de lecture des actions des associations à partir de l'identification d'une politique de l'expertise³⁰ nous permet de caractériser la spécificité des stratégies adoptées et les épreuves acceptées par des groupes de citoyens pour construire un pouvoir d'action à partir de savoirs partagés sur l'urgence d'une transition dans le domaine des déchets.

²⁹ Lorsque par exemple ils prennent en charge des opérations de sensibilisation ou de prévention ou lorsqu'ils interviennent en tant que formateurs, ou experts du compostage ou de la tarification incitative, devant le panel habitants, au même titre que les représentants de l'ADEME.

³⁰ Ricardo Chesta (2021) utilise ce terme pour souligner la recherche d'experts alliés, mais aussi la transformation en experts de certains acteurs associatifs mobilisés dans la construction d'alternatives crédibles. Nous ajoutons, pour notre analyse, la référence à la production de situations d'expertise liées et à celle d'espaces publics intermédiaires.

Bibliographie des ouvrages cités

- Appadurai, A. (dir.), 1986, *The Social Life of Things. Commodies in Cultural Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bakardjieva, M., 2009, « Subactivism: Lifeworld and Politics in the Age of the Internet », *The Information Society*, 25 (2), p. 91-104.
- Barbier, R., 2021, « Faire collectif avec les déchets : essai sur l'ordre public rudologique », in Cirelli, C., Maccaglia, F., « Penser le politique par les déchets », *Géocarrefour*, 95/1.
- Barthe, Y., 2003, « Le recours au politique ou la problématisation politique "par défaut" », in Lagroye, J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, p. 475-492
- Becker, H.S., 1970, « La carrière de l'enseignant de l'école publique de Chicago », in Becker, H.S., *Sociological Work. Method and Substance*, Chicago, Adline Publishing Company.
- Besse, G., 2017, *Initiatives citoyennes et transition écologique*, Commissariat général au développement durable.
- Bobbio, L., Melé, P., 2016, « Conflits et concertation dans la localisation des infrastructures de gestion des déchets », in Bobbio, L., Melé, P., Ugalde, V. (dir.), *Entre conflit et concertation : gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Gouvernement en question(s) ».
- Bobbio, L., Melé, P., Ugalde, V. (dir.), 2016, *Entre conflit et concertation : gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Gouvernement en question(s) ».
- Boissonade, J., 2011, « Le développement durable face à ses épreuves : les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, 147 (4), p. 57.
- Brodiez, A., 2009, « Circulations et recompositions des espaces du politique dans les ONG : le cas d'Emmaüs », *Politique et sociétés*, 28 (1), p. 91-109.
- Callon, M., 2006, « Sociologie de l'acteur réseau », in Akrich, M., Latour, B. (dir.), *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Sciences sociales, Paris, Presses des Mines, p. 267-276
- Castells, R., 1985, « L'expert mandaté et l'expert instituant », in CRESAL, *Situation d'expertise et socialisation des savoirs*, actes de la table ronde organisée par le CRESAL.
- Centemeri, L., 2019, *La permaculture ou l'art de réhabiter*, Versailles, Éditions Quæ.
- Chesta, R.E., 2021, *The Contentious Politics of Expertise Experts, Activism and Grassroots Environmentalism*, Londres, Routledge.
- Cirelli, C., Maccaglia, F., Melé, P., 2019, « Discours et pratiques de la proximité à l'épreuve des contextes : vers un régime de proximité », in Cirelli, C., Maccaglia, F. (dir.), *Territoires des déchets. Agir en régime de proximité*, Tours, PUFR, p. 235-254.
- Corteel, D., 2015, « Des déchets faire surgir une capacité d'agir. Enquête dans une association berlinoise de récupération », *Ethnologie française*, 153 (3), p. 511-522.
- Craig, G., 2019, « Local Sustainability Groups and Social Media », in Craig, G. (dir.), *Media, Sustainability and Everyday Life*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 165-195.
- Dewey, J., 2003 (1927), *Le public et ses problèmes*, Pau, Publications de l'université de Pau, Farrago, Éditions Léon Scheer.
- Hajek, I., 2019, *Étude sur les réseaux émergents de lutte contre le gaspillage en France. Les « passeurs » de la lutte contre le gaspillage*, rapport final, ADEME, SAGE.
- Hajek, I., 2021, « Récup', glanage, zéro déchet : une nouvelle conception du politique ? », *Géocarrefour*, en ligne : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/16302>.
- Lascoumes, P., 1994, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- Laville, J.-L., 2001, « Les raisons d'être des associations », in Laville, J.-L., Caillé, A., Chaniel, P. (dir.), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, p. 61-140.
- Melé, P. (dir.), 2013, *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, PUR.
- Melucci, A., 1999, *Acción colectiva, vida cotidiana y democracia*, Mexico, El Colegio de Mexico.
- Moreau, S., 2019, *Compostou. Compostage de basse énergie*, mémoire de fin de formation de maître composteur.

- Quéré, L., 2003, « Le public comme forme et comme modalité de l'expérience », in Cefaï, D., Pasquier, D. (dir.), *Le sens du public, publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, p. 113-133.
- Rassat, F., 2020, *Le rôle des initiatives civiles de prévention des déchets dans la fabrique de la ville : l'exemple des lieux de réemploi*, thèse de géographie, Université de Paris.
- Sabatier, P.A., 1998, « The Advocacy Coalition Framework: Revisions and Relevance for Europe ». *Journal of European Public Policy*, 5 (3), p. 98-130.
- Schlosberg, D., Romand, C., 2019, « Le nouvel environnementalisme du quotidien : durabilité, flux matériels et mouvements sociaux », *Lien social et Politiques*, 82, p. 246-276.
- Semal, L., 2019, *Face à l'effondrement. Militer à l'ombre des catastrophes*, Paris, PUF.
- Toupet, J., 2019, *Éducation non formelle à l'environnement*, Paris, INJEP.
- Trépos, J.-Y., 1996, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF.
- Trom, D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49, p. 31-50.
- Tronto, J.C., 2008, « Du care », *Revue du Mauss*, 32 (2), p. 243-265.
- Wenger, E., 1998, *Communities of Practice: Learning, Meaning, and Identity*, New York, Cambridge University Press.

Annexe : compte rendu des journées d'étude

Actions collectives, engagements de proximité et gestion des déchets en région Centre-Val de Loire

31 janvier-1^{er} février 2022

UMR CITERES, CNRS, Université de Tours, MSH Val de Loire

Lors de ces deux journées d'étude, nous avons rendu compte des principaux enjeux pour la recherche et pour l'action publique identifiés par le projet de recherche [AGIRE](#), financé par la région Centre-Val de Loire, réalisé par l'UMR CITERES en partenariat avec l'ADEME, Agglopolys, Touraine Propre et la MSH Val de Loire (cf. [présentation du projet sur le site internet AGIRE](#)).

Ces journées d'étude ont eu aussi pour ambition de réunir chercheur.e.s, représentant.e.s du monde associatif, des collectivités locales et des pouvoirs publics pour ouvrir un espace de débat sur la place et les effets des actions collectives dans le domaine des déchets (cf. [programme](#)).

Malgré les conditions difficiles de restrictions de l'usage des locaux universitaires liées à la pandémie, 83 personnes ont participé en présentiel à ces journées : 44 représentants de 33 associations, 20 enseignants-chercheurs, 5 représentants des centres sociaux, 10 représentants de collectivités locales et des pouvoirs publics, 4 représentants d'entreprises.

Nous proposons ici un compte rendu des tables rondes. Il ne s'agit pas d'un verbatim mais d'un résumé analytique des échanges qui souligne leurs apports pour notre projet.

31 janvier 2022 : 14 h-15 h 30, table ronde 1

Quelles expertises pour les collectifs issus de conflits liés aux infrastructures de traitement des déchets ?

- Animation : Fabrizio Maccaglia, UMR CITERES.
- Conférence chercheur invité : *L'expertise dans les processus de mobilisation environnementale. Acteurs, mécanismes, réseaux*, Riccardo Emilio Chesta, Scuola Normale Superiore, Florence, Italie.
- Représentants d'associations : Gilles Deguet, Société pour l'étude et la protection de la nature de Touraine (SEPANT) ; Christian Peignot, Bien vivre au Nord de Tours (BVNT) ; Jean-Claude Renoux, Association pour la santé, la protection et l'information sur l'environnement (ASPIE).

Les trois associations représentées sont caractérisées par des relations différentes au conflit, mais aussi à la thématique « déchet ». La SEPANT est une association ancienne créée en 1966 sur une base naturaliste qui n'a pas été construite sur la question du conflit et qui n'est pas spécialisée dans le domaine des déchets. Néanmoins, celle-ci a été fortement impliquée dans le conflit lié à la tentative avortée de localiser un incinérateur à proximité de la ville de Tours en 2003-2004. L'ASPIE, qui s'intéresse à tous les risques pour la santé des populations de l'Indre-et-Loire, a été créée en 1985 pour s'opposer à un dépôt de déchets nucléaires à Neuvy-le-Roi, ses membres ont participé ensuite à la lutte contre le projet d'incinérateur de Tours. Plus récente, l'association BVNT a été constituée en 2019 pour s'opposer à l'implantation à Mettray d'une plateforme de type TMB – infrastructure abandonnée.

Les représentants des associations rappellent que la dynamique du conflit crée une mobilisation rapide et intense qui peut concerner beaucoup de monde à condition que les opposants dépassent le simple refus d'un choix de localisation. Ce sont bien les manifestations d'opposition qui, en montrant l'ampleur et la diversité des engagements, peuvent conduire à une modification du rapport de force et à la possibilité de l'abandon d'un projet. En ce sens, même si les associations participent ensuite à des espaces de concertation ou de participation (en particulier ceux liés à la planification de la gestion des déchets), « c'est le combat qui est fondateur » (Gille Deguet). Or, à l'image de la stratégie gagnante du collectif Arc-en-ciel³¹, les groupes mobilisés ont cherché à proposer des solutions qui passaient par la prévention et ont toujours souligné les contradictions entre les volontés de réduction affichées et le développement des infrastructures. En cela, le conflit et la mobilisation ont permis la diffusion d'« un changement de point de vue » (Gilles Deguet), qui peut conduire à l'adoption d'un autre paradigme plaçant la prévention au centre.

Après la phase de conflit actif, un groupe déchet a été structuré au sein de la SEPANT pour réaliser un travail d'approfondissement des dossiers permettant une participation informée aux différentes structures de concertation liées à la planification départementale puis régionale sur la prévention et la gestion des déchets ménagers. L'ASPIE, qui adopte une position de lanceur d'alerte mobilisant le droit pour s'opposer à des activités polluantes, organise dans le même temps des réunions d'information sur la thématique « déchet ». BVNT éprouve actuellement des difficultés à poursuivre l'action collective après le retrait du projet. Le petit noyau de bénévoles fait l'expérience qu'il est « facile de mobiliser en temps de crise, moins lorsque le

³¹ Le collectif Arc-en-ciel créé en 2004 contre l'incinération qui regroupa 13 associations adopta très rapidement le slogan « Non à l'incinérateur, ni ici ni ailleurs ».

soufflé est retombé » (Christian Peignot). Ils souhaitent poursuivre une action collective sur la question des déchets (formation au compostage, sensibilisation sur la réduction, nettoyage des routes et espaces publics) mais aussi être attentifs à d'autres dossiers liés à l'extension de l'urbanisation dans le nord de l'agglomération de Tours. Continuer à exister implique donc pour l'ASPIE et BVNT de s'affirmer comme un acteur du territoire qui, fort de son expérience, peut s'intéresser à d'autres thématiques. Les apprentissages dans le cadre des conflits ont porté non seulement sur la thématique déchet et les modes de gestion, mais aussi sur la mobilisation du droit, la connaissance du fonctionnement du système politico-administratif, sur les formes de mobilisation (Gilles Deguet, Jean-Claude Renoud, Christian Peignot).

Dans le cadre des oppositions, l'expérience du contact avec les pouvoirs publics est marquée par le sentiment de n'être pas écouté, parfois d'avoir été « dénigré » (Christian Peignot), non reconnu comme des interlocuteurs légitimes, le sentiment d'être « confronté à des sachants » (Christian Peignot) arc-boutés sur une solution technique et sur un choix de localisation, alors qu'ensuite les mêmes associations sont conviées à participer à des instances de concertation. Les représentants d'associations présents refusent le terme d'« intermédiaire » et préfèrent celui de « traducteur » (Jean-Claude Renoux), et souhaitent pouvoir être des interlocuteurs reconnus pour leur expertise propre, qui provient, dans certains cas, d'une connaissance ancrée dans les différentes phases de controverses et dans celle de l'évolution des politiques publiques. Si les associations tentent de faire vivre différentes formes d'échanges sur la thématique – en leur sein ou en direction du public –, elles ne se considèrent pas en mesure de configurer une scène locale de débat sans une forte volonté des pouvoirs publics (Gilles Deguet, Christian Peignot). Par ailleurs, la question formulée en termes d'« étant-contre » ne semble pas adaptée à saisir la situation actuelle dans laquelle les nécessaires évolutions des pratiques de prévention se traduisent par des tensions entre collectivités territoriales. Les associations qui soutiennent les actions et positions liées à la planification régionale peuvent être perçues comme d'éternels opposants par certaines EPCI qui remettent en cause les évolutions des politiques nationales.

31 janvier 2022 : 16 h-17 h 30, table ronde 2

**Associations et éducation environnementale :
quelle place pour la sensibilisation sur la prévention,
le réemploi et le recyclage des déchets ?**

- Animation : Dominique Bachelart, UMR CITERES.
- Représentantes d'associations : Nathalie Blanc, Couleurs Sauvages ; Brune Fichet, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Brenne-Berry.
- Chercheure invitée : Marie Jacqué, UMR LPED, Université d'Aix-Marseille.

L'éducation à l'environnement est un domaine d'intervention classique pour les associations naturalistes. Celles-ci se trouvent placées aujourd'hui dans une situation marquée par plusieurs tensions. D'une part, la fragmentation de prestations souvent réalisées dans le cadre d'appels à projets les éloigne de leur capacité reconnue à construire des projets avec les acteurs du monde de l'enseignement. D'autre part, dans le cadre d'interventions liées au domaine des déchets, elles sont soumises à la concurrence d'autres intervenants : associations locales construites autour de la thématique « déchets », prestataires spécialisés.

Incitées par les commanditaires et par une volonté d'élargissement de leur domaine d'action à investir le domaine des déchets (Nathalie Blanc), elles se trouvent directement en prise avec la question d'agir pour faire changer les comportements et avec des formes d'intervention marquées par l'influence des théories de la communication (communication engageante) et de la psychologie sociale. Ces modes d'intervention qu'elles ont en partie intériorisés et qui sont utilisés aussi par des intervenants non associatifs les éloignent des réflexions critiques portées depuis l'éducation environnementale sur les approches comportementalistes (Marie Jacqué). Nathalie Blanc souligne la nécessité de prendre des précautions dans les modalités d'intervention et, dans un contexte de forte prégnance de ce qui est aujourd'hui appelé « éco-anxiété », de ne pas utiliser les enfants pour toucher les parents. Pour elle, il est aussi important de développer des actions de formation sur le temps de travail.

Au sein du CPIE Brenne-Berry, la question des déchets est aujourd'hui intégrée dans un « pôle accompagnement des acteurs du territoire » dans leurs objectifs de transition écologique qui a pris place au côté d'un « pôle nature » structurant plus traditionnellement les activités. Depuis un an, un poste de salarié.e a été dédié à ce domaine au sein de cette structure.

Pour l'association Couleurs Sauvages, c'est une formation organisée par le Graine Centre-Val de Loire³² qui l'a conduite à élargir son domaine d'action, d'abord centré sur la nature, et à proposer des interventions sur différents enjeux environnementaux (dont les déchets). En partenariat avec des communautés de communes et Tours Métropole, l'association intervient dans la sensibilisation sur la question des déchets, elle a choisi de développer plus spécifiquement des actions dans le domaine des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), organise des visites de stations d'épuration et met en place des formations pour certains types de travailleurs (par exemple les assistantes maternelles).

³² Le Graine Centre-Val de Loire est le réseau pour l'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire.

Brune Fichet rappelle aussi que les modalités d'intervention des associations dépendent fortement de leur contexte d'action, très contrasté suivant les départements. Pour envisager des actions en collaboration avec de nouveaux acteurs, les acteurs traditionnels de l'éducation environnementale sont dépendants de la richesse et de la diversification du tissu associatif local. Dans l'Indre et le Cher, départements très ruraux, il existe peu d'acteurs émergents sur la thématique « déchets » et aussi peu de collectifs informels fonctionnant sur Facebook pour des échanges d'expériences liées au mode de vie zéro déchet. Dans ce contexte, il n'y a pas de concurrence entre les associations, des autoentrepreneurs ou des entreprises, mais plutôt la recherche de complémentarités. Ce n'est pas le cas à Tours où les acteurs sont plus nombreux et où on peut identifier des concurrences dans le cadre des appels d'offres, mais aussi des formes de coopération et de mise en réseau inédites. Brune Fichet note l'émergence pendant la période de confinement liée à la crise du Covid-19 de nombreux collectifs d'habitants de communes rurales, regroupant des personnes plutôt âgées, qui souhaitent intervenir sur la question de la transition écologique et portent des demandes particulières sur des interventions sur la question des déchets.

Sur la question liée aux modalités de coordination entre les différents intervenants, Nathalie Blanc souligne que les échanges se développent par réseaux personnels ou par interconnaissance. Elle déplore l'absence de lieux de rencontre entre associations qui pourraient permettre à l'échelle de chaque territoire d'organiser des échanges pour élaborer des programmes concertés de sensibilisation adaptée à un public et à un territoire.

La question des biodéchets est aujourd'hui très présente dans les interventions du CPIE Brenne-Berry en réponse à des demandes de collectivités territoriales autour de la thématique du gaspillage alimentaire (actions dans les écoles sur expérimentation d'un pique-nique sans déchet, participation à des diagnostics de territoires). Les associations présentes sont plus mobilisées dans le cadre de plans alimentaires territoriaux que dans celui des plans de prévention. Dans les contextes ruraux, les communautés de communes ont peu de personnel, des besoins d'accompagnement dans le domaine de prévention et du traitement séparé des biodéchets existent, comme d'ailleurs des espaces d'échanges entre chargé.e.s de prévention qui n'existent plus depuis que le département n'a plus de compétence dans le domaine des déchets.

1^{er} février 2022 : 9 h-10 h 30, table ronde 3

La transition vers le zéro déchet : entre mode de vie, action collective et politique publique

- Animation : David Violleau, IUT, Université de Tours.
- Conférence chercheuse invitée : « Le zéro déchet en Belgique : d'un mode de vie alternatif à un mouvement politique ? », Camille Prégardien, Université de Liège, Belgique.
- Présentation de l'entretien vidéo AGIRE, [Salbris vers le zéro déchet](#), entretien avec Julie Sauvaget et Morgane Guenard de l'association Salbris vers le zéro déchet (Loir-et-Cher). [Autres vidéos disponibles sur site AGIRE](#).
- Représentant.e.s d'associations : Valentine Cancel, Zéro Waste France ; Sébastien Moreau, Zéro Déchet Touraine.

À la suite de la présentation de Camille Prégardien, Sébastien Moreau note qu'il s'est reconnu dans les valeurs identifiées auprès des familles zéro déchet enquêtées en Belgique, même s'il manque pour lui une dimension philanthropique. Il rappelle que Zéro Déchet Touraine n'est pas une association environnementaliste, que l'association a choisi d'afficher une centralité sur la défense des consommateur.trices et des contribuables. Même si les combats rejoignent ceux des associations environnementalistes, la distinction est stratégique, car elle permet d'éviter d'être étiqueté comme écologiste. Par ailleurs, les aspects économiques sont aussi centraux dans la mesure où l'association cherche à construire une activité économique alternative sur le territoire, positionnement important pour être considéré comme un acteur du territoire.

Le zéro déchet est aussi une forme d'action collective, un mouvement citoyen que Zéro Waste France tente de construire sur la base d'un projet de société avec une vision « assez ambitieuse ». Valentine Cancel identifie un véritable engouement pour la thématique, d'autant plus remarquable si l'on considère que la structuration de cette forme d'action ne date que de 2015. L'association Zéro Déchet Touraine, créée en 2017, a connu un essor très rapide.

À travers la vidéo du groupe de Salbris, que les animatrices ont décidé de mettre en sommeil, Valentine Cancel a retrouvé les difficultés de nombreux groupes locaux. Seule la moitié des 130 groupes locaux de Zéro Waste France ont réussi à maintenir une activité collective malgré les contraintes liées à la pandémie. La stratégie de Zéro Waste France est justement de sortir le zéro déchet de la sphère domestique et d'accompagner les groupes locaux dans le passage au collectif et au politique. Valentine Cancel souligne la grande hétérogénéité des groupes locaux, certains sont liés aux luttes contre les infrastructures et ont développé une grande expertise, auxquels sont venus se greffer des collectifs souhaitant devenir « consommacteurs » à partir des années 2012-2015. Elle souligne que même lorsque les individus s'engagent à partir d'une pratique du zéro déchet dans la sphère familiale, le plus souvent assez rapidement leur rapport aux déchets se politise. Paradoxalement, le mouvement zéro déchet fait l'objet d'une double critique contradictoire, pour certains militants ou environnementalistes, il s'agirait de « Bisounours » focalisés sur les échanges de pratiques, alors que pour une partie de la population, il s'agirait de propositions trop radicales (Valentine Cancel).

Les deux intervenants relèvent que la place des femmes est importante dans le mouvement, non pas car il s'agirait d'un repli sur les activités du foyer, mais bien, au contraire, sur la base

de préoccupations proches du féminisme. Valentine Cancel constate que les femmes qui s'engagent dans les groupes locaux de Zéro Waste France ne sont pas des « fées ménagères » mais des personnes qui assez rapidement vont accéder à des connaissances techniques et participer à des instances de concertation. Les groupes locaux peuvent aussi être impliqués dans des campagnes de plaidoyer pour l'évolution des législations nationales.

Sébastien Moreau souligne l'importance de la participation aux commissions de concertation liées à la planification régionale. Il souligne de plus que nous sommes dans un moment de montée en puissance des politiques publiques de réduction des déchets, dans lequel le Plan régional de prévention et de gestion des déchets produit un « basculement et un changement d'échelle ». Même si en devenant un objectif de politique publique, le zéro déchet peut voir sa définition fluctuer, Sébastien Moreau souhaite surtout souligner le risque du développement à l'échelle locale d'actions du type défi « famille zéro déchet » qui peuvent mobiliser des moyens importants pour l'accompagnement de quelques familles et constituer un alibi à l'immobilisme des pratiques de certaines communautés de communes.

Valentine Cancel mentionne le risque d'une hyperfocalisation de certains groupes locaux sur des petits gestes, et l'importance de placer au centre des actions sur la réduction à la source, de prendre en compte tous les impacts et de bien mettre en évidence les possibilités de création d'emplois que pourrait permettre la mise en place de politiques ambitieuses de zéro déchet. Par ailleurs, elle note que Zéro Waste France refuse de labelliser des collectivités, ce que réalise Zéro Waste Europe : ces labellisations peuvent être perçues comme des étiquettes qui nécessiteraient un suivi et une évaluation plus précise. Au contraire Zéro Waste France souhaite mettre en valeur des territoires pionniers – qui atteignent moins de 150 kg d'ordures ménagères par an et par habitant – pour mettre en évidence l'existence d'alternatives.

Zéro Déchet Touraine souligne l'importance de travailler avec tous les types d'acteurs produisant des déchets, à partir d'audits et de la diffusion de bonnes pratiques, en considérant que l'urgence est d'impliquer dans un changement de pratiques le plus grand nombre d'acteurs.

1^{er} février 2022 : 11 h-12 h 30, table ronde 4

Les ressourceries : des tiers lieux pour diffuser le réemploi sur le territoire ?

- Animation : Claudia Cirelli, UMR CITERES.
- Conférence chercheure invitée : Fanny Rassat, chargée de mission Territoire Zéro Déchet, EPT Est Ensemble (Seine-Saint-Denis, Île-de-France), « Le rôle des lieux de réemploi dans la fabrique de la ville ».
- Représentant.e.s de ressourceries : Marie-Tiffany Delgado, Les Ateliers LigéteRiens ; Cédric Marmuse, Les bonnes manières, ressourcerie du Blésois ; Sophie Robin, La Charpentière.

Les trois ressourceries présentes malgré des parcours différents se retrouvent autour de l'identification des mêmes problèmes et difficultés. Marie-Tiffany Delgado, directrice des Ateliers LigéteRiens (et membre du comité directeur du réseau régional RAR) caractérise ainsi la spécificité des ressourceries : des histoires et des projets d'engagement distincts, portés par des collectifs s'inspirant parfois de valeurs différentes (éducation populaire, mouvement Colibris, le réemploi comme pratique et mode de vie), affichant divers objectifs (mixité sociale, lieu de transition citoyenne, créer de l'économie locale), mais qui toutes partagent un même support d'activité : le réemploi. Par ailleurs, les trois invité.e.s ont souligné le rôle fondamental joué par les aides de la région Centre-Val de Loire et l'ADEME dans la mise en place des conditions de leur fonctionnement.

Face à l'évolution du contexte, à l'essor de leur activité et à l'accroissement des demandes des collectivités locales, il s'agit aujourd'hui de (re)définir le périmètre de leur métier. Il y aurait un risque à répondre à tout prix à l'intensification des flux, celui de devenir seulement des techniciens, des experts du déchet (Marie-Tiffany Delgado). Ils souhaitent rappeler que leur stratégie est bien d'utiliser le réemploi des objets déchus comme support pour réaliser d'autres activités de nature plus sociale : participer à la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux et de surconsommation et œuvrer pour la prévention des déchets, participer à la vie des quartiers, mais surtout à la construction de lieux de vie porteurs de changements (Marie-Tiffany Delgado).

Pour les participants au débat, les ressourceries – en plus d'être des lieux de vie ancrés dans des espaces particuliers – sont des acteurs de « la solidarité » (Cédric Marmuse), de « la promotion de la mixité sociale » (Sophie Robin) où des « créateurs de lieux où le citoyen peut se retrouver pour échanger, penser des changements et répondre face à des services publics qui s'amoindrissent » (Marie-Tiffany Delgado). Elles remplissent donc une fonction sociale avérée.

De plus, après deux ans de pandémie, les porteurs présents affirment se rendre compte du besoin, pour pérenniser leur ancrage local, de remettre la dimension humaine/sociale au centre de leurs objectifs.

Les représentant.e.s des ressourceries revendiquent le fait d'être des structures qui développent de multiples activités et jouent plusieurs rôles sur le territoire, en ce sens leurs structures ne devraient pas être évaluées uniquement sur des critères quantitatifs, au même titre que des « industriels des déchets », ni être mises en concurrence avec des entreprises du secteur du déchet. De par leur activité dans le domaine social et leur rôle dans la prévention, les porteurs des ressourceries considèrent que leur activité pourrait être aidée

sous la forme de subventions. Ce sont des structures qui produisent ce que les porteurs définissent « des externalités positives » qui doivent être valorisées et évaluées différemment. Les ressourceries souhaitent donc une meilleure prise en compte de leur rôle social et territorial. Elle considère de plus qu'elles ne peuvent pas lutter seules contre la surconsommation si les pouvoirs publics ne construisent pas des politiques plus actives.

Les représentant.e.s des ressourceries portent une demande de reconnaissance de leur activité dans le domaine social et ne souhaitent pas réduire leur rôle à la prévention des déchets. Paradoxalement, alors que l'on assiste à une forme d'engouement pour la valorisation des rebuts, ces structures considèrent que leur activité n'est pas suffisamment reconnue.

Si les ressourceries assument la fonction de sensibiliser aux enjeux de surconsommation et revendiquent un impact sur la prévention grâce à des actions (par la réparation, la réparabilité, la prise de compétences des populations.). Néanmoins, elles ne souhaitent pas « faire à la place » des collectivités locales ni répondre aux obligations qui sont les leurs.

Sophie Robin se demande dans quelle mesure la structure qu'elle coordonne doit répondre aux sollicitations des collectivités territoriales qui souhaitent ouvrir des espaces de réemploi en lien avec les déchetteries alors qu'elle n'a pas les moyens humains et matériels de monter rapidement en capacité. Est-ce un problème d'avoir accès à moins de volumes d'objets collectés ? Les ressourceries doivent-elles se soucier de la concurrence qui est en train de se mettre en place autour du réemploi et de la récupération ? (Sophie Robin).

Il s'agit pour les différentes structures représentées de maintenir la dynamique de l'engagement à l'origine des projets dans un contexte de pérennisation économique et de forte croissance de l'activité. Il existe le risque d'une dénaturation du projet associatif qui peut se scléroser (Marie-Tiffany Delgado), s'épuiser dans les dynamiques mises en place pour donner suite à la demande de prendre en charge la croissance des flux. Par ailleurs, la diversité des participants aux activités (bénévoles, salariés, personnes en transition professionnelle) peut parfois constituer une difficulté, certains bénévoles pouvant ne plus trouver leur place face à l'intensification du travail liée à la croissance de l'activité et des flux.

Pour ce qui concerne la notion de « tiers lieux », cette dénomination est perçue comme essentiellement portée par les institutions et n'est pas véritablement mobilisée par les ressourceries. Sophie Robin préfère parler de « lieux de vie », de « lieux du commun et du partage », de « l'ordinaire » même si la rencontre de savoirs, de publics différents où la réalisation d'activités variées (réemploi, mais aussi formation) peut en effet faire écho à la notion de « tiers-lieu ». Constat aussi repris par Cédric Marmuse qui note que les ressourceries sont plutôt des lieux multifonctionnels fréquentés par une grande diversité de publics.

1^{er} février 2022 : 14 h-16 h 30, table ronde finale

Quelles synergies entre politiques publiques et actions collectives ?

– Animation : Patrice Melé, UMR CITERES.

– Débat entre les associations invitées (présentes dans les autres tables rondes), des élu.e.s et représentant.e.s des pouvoirs publics.

– Élus : Martin Cohen, conseiller municipal, ville de Tours ; Arnaud Jean, conseiller régional, région Centre-Val de Loire ; Yann Laffont, vice-président, Agglopolys, communauté d'agglomération de Blois ; Benoist Pierre, président, Touraine Propre.

– Représentant.e.s des pouvoirs publics : Isabelle Collin-Fevre, direction régionale Centre-Val de Loire de l'ADEME ; Thibaut Pain, Hélène Peroceschi, direction de la gestion des déchets, Orléans Métropole.

Quelles attentes des associations vis-à-vis des pouvoirs publics ?

Au cours des débats, les représentants des associations ont manifesté plusieurs attentes vis-à-vis des pouvoirs publics. D'abord, une demande de reconnaissance de leurs engagements sur des dossiers, de leurs capacités à formuler des solutions et, on le verra plus loin, d'une capacité d'expertise. Reconnaissance aussi de leur rôle de « vigie » qui relaie les difficultés de certains territoires (Christian Peignot, BVNT) ou les ressentis de certains secteurs de la population (les habitants du monde rural pour Gérard Rampant, Association citoyenne Gâtine-Racan). Mais aussi, plus largement, la reconnaissance de leur rôle dans le fonctionnement de la démocratie (Gilles Deguet, SEPANT). Cela pourrait d'ailleurs passer par la mise en place d'un statut de dirigeant d'association qui pourrait rendre possible un meilleur investissement des salariés (sur le modèle du statut des élus locaux ou du statut de sapeur-pompier volontaire pour Sébastien Moreau). Cette reconnaissance pourrait aussi prendre la forme d'une priorité donnée aux associations sur les entreprises (Sophie Robin, La Charpentière).

Les associations et collectifs demandent, de plus, la prise en compte de leurs diversités et de leurs spécificités, toutes n'**ayant** pas les mêmes besoins, les mêmes attentes, les mêmes disponibilités (Cédric Marmuse, Les bonnes manières).

Si les représentants du monde associatif présents soulignent l'importance des soutiens financiers attribués par les pouvoirs publics (en particulier par la région et l'ADEME), ils regrettent la complexité des modalités de réponses aux appels d'offres et la difficulté particulière liée au montage de dossiers impliquant des co-financements. Une proposition a émergé demandant la mise en place d'un guichet unique qui pourrait également permettre une meilleure coordination entre les différentes collectivités locales ou les représentants des pouvoirs publics (Sébastien Moreau, Zéro Déchet Touraine).

Un espoir semble être placé dans l'augmentation des budgets alloués à la prévention par les EPCI (plusieurs mentions³³). Mais les besoins portent aussi sur l'accès à des locaux, sur la mise en réseau des acteurs associatifs et sur la construction d'espace d'échange avec les élus ainsi que les techniciens (Cédric Marmuse, Les bonnes manières). Pour certains, les modalités d'organisation et d'élection au sein des EPCI éloignent les élus des populations ; le

³³ C'est aussi une attente très présente dans les entretiens réalisés dans le cadre de notre projet.

passage à des modalités d'élection directe pourrait permettre de replacer les enjeux liés aux déchets au cœur des débats (Sébastien Moreau, Zéro Déchet Touraine).

Quelles attentes des pouvoirs publics vis-à-vis des associations ?

Les attentes des élus et des représentants des collectivités locales et des pouvoirs publics vis-à-vis des associations portent d'abord sur leur capacité de présence « sur le terrain », sur leur rôle d'accompagnement dans la mise en œuvre des politiques publiques. Leur fonction de relai vers la population pour la diffusion de comportements vertueux par des dispositifs d'éducation ou de sensibilisation (Benoist Pierre, Touraine Propre) est reconnue. Face à la faiblesse des personnels disponibles dans les collectivités locales, leur rôle est essentiel pour les actions de prévention (Isabelle Collin-Fevre, ADEME), les associations disposant d'une « force de frappe » permettant de démultiplier les actions (Hélène Peroceschi, Orléans Métropole).

Les élus présents reconnaissent aussi aux associations un rôle d'aiguillon, de vigilance non seulement sur les objectifs de long terme (Martin Cohen, ville de Tours), mais aussi pour la mise en œuvre des expérimentations. Les associations, plus réactives que les pouvoirs publics, pourraient aussi aider les élus qui souhaitent être innovants (Arnaud Jean, région Centre-Val de Loire). C'est d'ailleurs cette fonction de diffusion des innovations sur le territoire qui est appuyée spécifiquement par l'ADEME (Isabelle Collin-Fevre, ADEME).

La trajectoire de certains élus qui ont été engagés dans le monde associatif, ou de ceux qui portent une vision politique laissant une place aux initiatives citoyennes, peut, plus facilement, converger avec les projets des associations. De plus, dans un contexte général de perte de légitimité des élus, la collaboration avec des associations constituerait aussi l'opportunité de construire des liens avec des citoyens mobilisés dans un contexte où « seules les associations ont la capacité de mobiliser l'énergie citoyenne » (Arnaud Jean, région Centre-Val de Loire). Nouer des liens avec des associations permet également, pour les services des collectivités, de se rapprocher de citoyens et de prendre du recul pour réfléchir sur les positionnements et le « degré de maturité des uns et des autres » (Hélène Peroceschi, Thibaut Pain, Orléans Métropole)

Les associations sont donc considérées par les élus et les services des collectivités locales comme des partenaires nécessaires et lorsque sur le territoire aucune association n'est présente sur tel ou tel domaine de l'action sur les déchets, les élus et les services des collectivités locales le déplorent (Yann Laffont, Agglopolys, communauté d'agglomération de Blois). Notons aussi qu'un élu demande un respect des deux côtés et regrette le discrédit jeté sur l'engagement des élus par certaines positions de représentants d'associations (Benoist Pierre, Touraine Propre).

Comment mieux reconnaître et intégrer l'expertise associative ?

L'expertise d'usage, l'expertise de terrain (Benoist Pierre, Touraine Propre) ou l'expertise d'accompagnement (Arnaud Jean, région Centre-Val de Loire) sont mobilisées dans le cadre d'appels à projets mis en œuvre par différentes instances (ADEME, région Centre-Val de Loire, Touraine Propre et EPCI). La reconnaissance du rôle d'expérimentation et des savoirs des associations peut faire faire « des bonds en avant » (Arnaud Jean, région Centre-Val de Loire) à condition de respecter l'indépendance des associations et l'autonomie des projets associatifs ; c'est en particulier la position de la région (Arnaud Jean).

Les débats sur le contexte de l'Indre-et-Loire révèlent une demande des associations d'être associées à la définition et à la mise en débat de solutions (Gilles Deguet, SEPANT ; Christian Peignot, BVNT) et pas seulement au moment du choix de la localisation des infrastructures programmées. Les tensions entre, d'une part, une stratégie qui vise à stabiliser d'abord un accord entre élus et pouvoirs publics (Benoist Pierre, Touraine Propre) et, d'autre part, des associations qui demandent l'ouverture des débats le plus en amont possible semblent une nouvelle fois présentes³⁴. Les représentants d'associations demandent l'ouverture d'un débat y compris sur le cadrage et la formulation du problème (Gilles Deguet, BVNT) et la reconnaissance des positions des associations qui considèrent que la question n'est pas seulement de trouver des solutions au traitement des déchets, mais qui revendiquent une « expertise militante » (Arnaud Jean, région Centre-Val de Loire), conduisant à adopter une conception ample du problème qui inclut la prévention et qui critique certains équipements de traitement des déchets comme aspirateurs à déchets (Gilles Deguet, SEPANT). La valorisation énergétique des déchets constitue toujours une ligne de partage. Notons aussi une demande de maintenir un caractère réversible pour les solutions choisies.

Quels sont les freins au développement des actions collectives ?

Les freins soulignés par les associations portent d'abord sur les difficultés de l'accès à des financements pérennes. Toutes les associations et tous les collectifs ne sont pas en mesure de remplir des dossiers complexes, la généralisation de dispositifs d'accompagnement, déjà présents au niveau de la région, pourrait permettre de limiter les asymétries de capacité entre les structures (Sophie Robin, La Charpentière). Par ailleurs, les associations soulignent la difficulté de disposer d'aides tournées vers le fonctionnement ou la pérennité des structures qui ne soient pas connectés à l'innovation. C'est pourtant une des conditions de l'intervention de l'ADEME qui n'a plus la possibilité d'aider lorsque les dispositions sont devenues réglementaires (Isabelle Collin-Fevre, ADEME). Arnaud Jean (région Centre-Val de Loire) souligne le risque qui consisterait à ne mobiliser des associations que pour expérimenter et ensuite à se tourner vers d'autres prestataires lorsqu'une expérimentation se généralise. Les élus ressentent aussi les difficultés à mettre en place, dans le cadre réglementaire actuel, des aides directes qui obligent à passer par des systèmes de prestation (Yann Laffont, Agglopolys).

Un autre frein identifié concerne les tensions entre les différentes temporalités : les temps de l'action collective et des projets associatifs ne sont pas ceux des pouvoirs publics (Cédric Marmuse, Les bonnes manières). Le temps administratif est perçu comme très lent (Christian Peignot, BVNT). Certains identifient des incompréhensions liées à des « différences de grammaire » qui se marquent en particulier par les façons différentes de concevoir les objectifs des actions (Sébastien Moreau, Zéro Déchet Touraine). Un frein peut être lié au mode de raisonnement en silo lié à l'organisation des collectivités (Hélène Peroceschi, Orléans Métropole), aux formes différentes d'évaluation des actions. Pour Sophie Robin (La Charpentière), des espaces d'échange entre les associations, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics pourraient être mis en place pour améliorer la compréhension réciproque. Pour Sébastien Moreau (Zéro Déchet Touraine), les collectivités locales pourraient faire preuve de plus d'innovation institutionnelle et ne pas hésiter, au nom de l'intérêt public, à

³⁴ Selon un processus de décision assez classique que l'on peut dénommer la recherche d'une coalition de projet. Cf. Luigi Bobbio, Patrice Melé, Vicente Ugalde (dir.), *Entre conflit et concertation : gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Gouvernement en question(s) », 2016, 308 p.

« abandonner le leadership » à des acteurs associatifs du territoire qui pourraient être plus engagés ou plus réactifs.

Comment dépasser la simple délégation à des associations des opérations de sensibilisation pour ancrer sur des réseaux d'associations et de collectifs citoyens une stratégie locale d'innovation dans le domaine de la gestion des déchets ?

La question de la diversification des acteurs associatifs et de leur mise en réseau apparaît comme une stratégie partagée par les élus et les représentants des services des collectivités locales. À Blois, Yann Laffont (Agglopolys) identifie un très bel « écosystème ». Le rôle des collectivités locales serait alors de mettre en place les conditions pour la facilitation et l'accompagnement de cet « écosystème », sur lequel il faut « s'appuyer pour le faire vivre ». Pour Tours, Martin Cohen souligne la présence d'un réseau dense avec lequel il faut travailler. Dans certains cas, comme à Orléans, les relations entre acteurs associatifs et collectivités locales reposent sur une stratégie explicite d'aide « à monter en compétence » pour faire de l'écosystème local un allié dans la mise en œuvre de stratégies de prévention. Donner de la consistance aux plans de préventions pourrait être l'occasion d'afficher une stratégie ambitieuse et de systématiser un travail avec des associations et, dans certains domaines, de leur permettre d'accroître leur capacité d'action, en particulier sur la question des biodéchets (Hélène Peroceschi, Orléans Métropole).

La dynamique en cours d'intégration des fonctions de réemploi au sein des déchetteries (à Blois, Orléans, Tours) peut donner lieu à des prestations passées auprès des ressourceries et des acteurs du réemploi. Dans certains cas, la conception de nouveaux lieux multifonctionnels peut permettre d'aller plus loin et de construire de nouvelles alliances entre acteurs associatifs et pouvoirs publics. Concevoir de nouveaux espaces du réemploi innovant aussi dans les modalités d'intégration des acteurs associatifs peut aussi être une façon de marquer la volonté de travail en commun.

Plus généralement, un des enjeux partagés par plusieurs intervenants souligne l'importance de faire le lien entre les actions dans le domaine des déchets et d'autres dispositifs ou actions collectives construits au nom de la transition écologique (Hélène Delpeyroux, Villes au carré). Pour un certain nombre de représentants de collectivités locales (Martin Cohen, ville de Tours ; Hélène Peroceschi, Orléans Métropole ; Nadège Oury, Saint-Jean-de-Braye), la question des déchets ne doit pas être traitée seulement pour elle-même ; il s'agirait alors de créer des ponts entre les groupes mobilisés sur différents sujets – préservation des ressources naturelles, biodiversité, ressources énergétiques, alimentation – pour construire des modalités de travail en commun entre les pouvoirs publics, les collectivités locales et les collectifs associatifs, permettant de mettre en œuvre une stratégie locale de transition.